

CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATIONS DES PERSONNELS DU SDIS64

(Plan pluriannuel de formation - 2018 - 2022)

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Juillet 2018



Le mot du chef du corps départemental



Les années 2017 et 2018 ont été très riches sur le plan de l'évolution de la formation de l'établissement.

En effet, le plan de formation a été approuvé le 17 décembre 2017 en conseil d'administration arrêtant ainsi les règles et procédures ainsi que le recueil des besoins de formations.

Il est le fruit d'un travail impliquant les différents acteurs de l'établissement, en concertation avec les partenaires sociaux représentant les agents permanents et les sapeurs-pompiers volontaires.

Il répond en ce sens aux orientations du SDACR validé également en 2017 et aux besoins des agents sur leur poste.

Sa mise en œuvre s'est traduite par l'élaboration de deux notes de service : la première relative à la gestion et le suivi des manœuvres/FMPA avec l'utilisation de « WebMAc » et la seconde concerne les demandes d'utilisation du compte personnel de formation.

Le SDIS64 a également accueilli le 26 mai dernier la finale de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest des épreuves d'athlétisme et du parcours sportif du sapeur-pompier. Plus de 600 athlètes provenant des 11 départements sont venus concourir sur le sol de la capitale béarnaise. Au-delà de l'évènement sportif, cette manifestation a été la réussite d'une équipe engagée et solidaire.

La réforme de la filière « formation » désormais appelée « filière d'accompagnement et développement des compétences » est parue dans l'arrêté du 4 octobre 2017. Elle prévoit un dispositif transitoire et de reconnaissance d'équivalences jusqu'au 1^{er} janvier 2020. L'accompagnateur de proximité, le formateur accompagnateur et le concepteur de formation seront les 3 fonctions qui seront reconnues et identifiées dans cette filière.

Le service formation devra poursuivre la rédaction de l'ensemble des référentiels formation et évaluation en s'appuyant sur les différents groupes de travail, continuer le travail en lien avec le groupement « gestion des risques » pour améliorer la réponse aux besoins opérationnels.

Aussi, l'offre de formation en matière de FAE chef d'agrès tout engin est renforcée avec l'ouverture de 4 sessions de formations réparties sur l'année afin de répondre aux besoins des territoires.

Enfin, les projets relatifs à la rénovation sur le secours routier et le feu d'espaces naturels sont lancés. L'année 2019 verra l'aboutissement de ces travaux essentiels pour le SDIS64.

Encore cette année, je tiens à renouveler mes remerciements à l'égard de l'ensemble des acteurs de la formation et du sport pour les engagements pris, le travail accompli et les encourager pour les projets et travaux à venir.

Contrôleur Général Michel BLANCKAERT

sommaire	4
la formation au sdis64	8
procédure d'inscription	10
rappel du processus de recrutement initial spv	12
parcours de la formation des spv	13
parcours des jeunes sapeurs-pompiers	18
examens professionnels	20
schéma d'ensemble des formations statutaires	21
Formations destinées aux personnels administratifs techniques et spécialisés prévention et secours civiques de niveau 1	<i>22</i> 24
Formations d'intégrations SPP formation d'intégration de sapeur-pompier professionnel	<i>26</i> 28
Formations initiales des sapeurs-pompiers volontaires Journée d'accueil des nouvelles recrues Outils de transmissions équipier prompt-secours équipier au VSAV équipier opérations diverses équipier incendie équipier secours-routier	30 31 32 33 34 35 36
Formations liées à l'avancement de grade des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires chef d'équipe/Caporal bases du commandement opérationnel chef d'équipe/Caporal mission incendie chef d'agrès une équipe/sergent gestion opérationnelle & cadre d'intervention chef d'agrès une équipe/sergent missions opérations diverses chef d'agrès une équipe/sergent mission secours à personne chef d'agrès une équipe/sergent mission SECours ROUTIER chef d'agrès tout engin/adjudant gestion opérationnelle commandement chef d'agrès tout engin/adjudant missions incendie & sauvetages sous-officier de garde spp sous-officier de garde spp	40 41 43 45 46 48 49 50 51 52
Formations de tronc commun opérationnel conducteur véhicule poids-lourds conducteur engin-pompe conducteur véhicule léger tout terrain conducteur POIDS-LOURS tout terrain conducteur moyens élévateurs aériens	<i>54</i> 55 56 57 58 59
Formations de tronc commun fonctionnel FORMATION JURIDIQUE NIVEAU 1 - INITIATION Formation juridique thÉmatique FORMATION marchés publics FORMATION finances Les outils du sdis64 WebMAIL OUTLOOK - Niveau utilisateur	60 61 62 63 64 65 66

OUTLOOK - Perfectionnement POWERPOINT 2010	68 69
WORD- niveau utilisateur	70
WORD- Perfectionnement	70
EXCEL – NIVEAU UTILISATEUR	72
excel - perfectionnement	73
Formations des formateurs	74
journées de rencontres pédagogiques	75
accompagnateur de proximité	76
Récapitulatif des formations secours à personnes	77
formateurs LSPCC	78
formateurs ARICO	79
formateurs binômes	80
Formations de spécialités	82
équipier lutte contre les pollutions	91
chef d'équipe LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	92
éQUIPIER DÉCONTAMINATION nrbcE	93
chef d'équipe DéCONTAMINATION nrbce	94
EQUIPIER / CHEF D'EQUIPE RECONNAISSANCE RISQUES RADIOLOGIQUES	95
EQUIPIER / CHEF D'EQUIPE INTERVENTION	96
RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES CHEF DE CMIC - Zonal	96 97
formation des sauveteurs aquatiques affectés à la surveillance des plageS	99
formation des sauveteurs aquatiques affectés à la surveillance des plageS - INC	100
qualification sal 50 m plongée profonde	101
scaphandrier autonome léger	102
formation de sauveteur aquatique module eaux vives	103
formation de sauveteur déblayeur	105
formation de chef d'unité sauveteur déblayeur	106
formation d'équipier secours en canyon	114
formation de chef d'équipe secours en canyon	115
préformation conducteur cynotechnique module C	116
formation de conducteur cynotechnique	117
formation de conducteur cynotechnique module avalanche	118
formation d'équipier secours en montagne	119
formation de secours en montagne module neige niveau 1	120
formation de secours en montagne module neige niveau 2	121
formation de secours en montagne module GLACe niveau 1	122
formation de secours en montagne module GLACe niveau 2	123
formation de secours en montagne niveau météo formation contrôleur EPI (LSPCC/KSC)	124 125
Formations de maintien et de perfectionnement des acquis	126
FMPA chef d'agrès une équipe	128
FMPA chef d'agrès tout engin	130
FMPA chef de centre et adjoint	131
FMPA chef de groupe	132
FMPA chef de colonne	133
FMPA feux de forêts	134
FMPA PROJECTEUR HYPODERMIQUE	135
FMPA ANIMALIERS	136
FMPA conducteur de véhicule tout terrain	137
fmpa d'accompagnateur de proximité	139
FMPA formateur arico	141
FMPA formateur LSPCC	142
FMPA formateur binômes	143
FMPA DECONTAMINATION nrbce	145
FMPA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS FMPA RISQUES RADIOLOGIQUES	146 147
I MI A NIGGES NADIOLOGIQUES	147

FMPA RECONNAISSANCE ET INTERVENTION RISQUES CHIMIQUES	148
FMPA CHEF DE CMIC	150
FMPA CONSEILLER TECHNIQUE rch	151
FMPA conducteurs d'embarcations	153
FMPA encadrement sauveteur aquatique et en eaux vives	154
FMPA encadrement sauveteur côtier et chefs de bord	155
FMPA des sauveteurs aquatiques affectés à la surveillance des plages	156
FMPA scaphandrier autonome léger qualifié 30 et 50 mètres	157
FMPA chef d'unité et conseiller technique SAL	158
FMPA sauveteur aquatique et en eaux vives	159
FMPA sauveteur côtier et chef de bord	160
fmpa secourisme adaptée	163
fmpa GRIMP	164
fmpa contrôleur EPI LSPCC et KSC	165
fmpa annuelle de conducteur cynotechnique module avalanche	166
fmpa annuelle de conducteur cynotechnique module recherche	167
fmpa annuelle 44H00 GRIMP - GSMSP	169
fmpa secours en site souterrain	170
fmpa smo2 et SMO3 alpinisme hiver	171
fmpa smo2et SMO3 raid à ski	172
fmpa smo2 et SMO3 alpinisme été	173
journée progression grimp	174
FMPA GSMSP (manœuvre secours)	175
stage évolution GRIMP	176
réunion pédagogique IMP3	177
Tests canyon	178
Tests montagne été	179
Tests montagne hiver	180
FMPA IMP3 PARME	181
tests pré-sélection SMO2	182
FMPA SSSM / MP	183
Formations liées aux jeunes sapeurs-pompiers	184
équipier prompt-secours – JSP3	185
équipier VSAV – JSP4	186
module complémentaire – JSP4	187
brevet national des JSP	188
Formations du service de santé et de secours médical	190
Formation Initiale protocole infirmier en soins d'urgence - ASSPPE	196
formation soins d'urgence	197
FMPA protocole infirmier en soins d'urgence - ASSPPE	198
Formations liées aux activités physiques et sportives	200
Les manifestations sportives	201
Challenges sportifs 2018-2019	201
opérateur des activités physiques et sportives de sapeurs-pompier	202
module complémentaire d'encadrement des aps des jsp	203
module complémentaire de l'arbitrage et jury	204
Le service du développement du volontariat	206
Les formulaires utiles	210
Les joinnaidh es duies	210

8

La formation à la direction

Service de la formation et du sport – Centre départemental de formation Commandant Sylvie ARQUE-BERMEJO

Pôle conception recherche et développement pédagogique :

Capitaine Thierry FAURE Poste vacant officier expert

Pôle mise en œuvre des formations, des activités logistiques et sportives :

Capitaine Guillaume CURTIL Lieutenant de 2^{ème} classe Bruno LASSER Sergent-chef Angélique PIAT Sergent Steven LE ROUZIC

Pôle ressources, soutien et conseils :

Madame Michèle LASSALLE Madame Florence SEGRESTAA

La formation dans les groupements territoriaux

Groupement territorial EST

Service des emplois et des compétences :

Capitaine Dominique DUFAYS Lieutenant de 1^{ère} classe Jean-Marie CACHAU

Assistance administrative :

Madame Michèle PEYRÉ

Groupement territorial OUEST

Service des emplois et des compétences :

Capitaine Carole GLANARD Lieutenant de 1^{ème} classe Sylvain DENEGRE

Assistance administrative:

Madame Élisabeth TOULOUSE

Groupement territorial SUD

Service des emplois et des compétences :

Capitaine François FERRY

Assistance administrative:

Madame Katia LOUSTAUNAU

Catalogue des actions de formation des personnels du SDIS des Pyrénées-Atlantiques

9

Les Conseillers et Référents Techniques

Conduite

Adjudant-chef Eric FOURCADE CIS ANGLET eric.fourade@sdis64.fr

Cynotechnie

Adjudant Jean-Michel MORLOT GEST / UZN jeanmichel.morlot@sdis64.fr

Encadrement des activités physiques

@sdis64.fr

Feux de forêts et d'espaces naturels

Commandant Arnaud CURUTCHET

GEST / GDRE

06.26.12.23.29

Poste 2217

arnaud.curutchet@sdis64.fr

Formations de formateurs

sdis64.fr

Incendie et phénomènes thermiques

Capitaine Guillaume CURTIL GDEC / SFOR 06.85.90.87.31 guillaume.curtil@sdis64.fr

Jeunes sapeurs-pompiers

Capitaine Charles ALBUQUERQUEGEST / CRZ06.17.64.65.95charles.albuquerque@sdis64.fr

Milieu périlleux

Lieutenant Sandric SARLINGGDR / UMP06.73.68.45.38
Poste 2805sandric.sarlin@sdis64.fr

NRBC

Commandant Patrice POISSON GGDR / URT 06.08.48.52.29
Poste 4631 patrice.poisson@sdis64.fr

Risques animaliers

Sergent Grégory COPPEE GOUE / ANG gregory.coppee@sdis64.fr

Sauvetage déblaiement

Lieutenant Patrick MEDER GGDR / USD 06.21.38.23.67
Poste 4006 patrick.meder@sdis64.fr

Secourisme

@sdis64.fr

Secours nautiques et subaquatiques

Comandant Joseph BONSON GGDR / UNA 06.12.25.33.88 poste 4451 joseph.bonson@sdis64.fr

Systèmes d'information et de communication

Commandant Julien NOZERES GGDR / CTAC 06.17.64.66.90 julien.nozeres@sdis64.fr

Aucune formation ne peut être dispensée sans la validation préalable du conseiller ou référent technique ou du Service de la formation sport

Catalogue des actions de formation des personnels du SDIS des Pyrénées-Atlantiques

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Inscription via WEBFOR

- Inscription en ligne du stagiaire via WEBFOR à partir du lundi 9 juillet 2018.
- Les inscriptions sont à réaliser par le demandeur jusqu'à la date définie par les chefs de centre d'incendie et de secours ou de service respectifs en interne en sachant que :

Toutes les demandes de stages 2019 sont à réaliser en ligne jusqu'au dimanche 16 septembre 2018 (INCLUS)

Aucune candidature ne sera acceptée après cette date.

- Le <u>chef de centre d'incendie et de secours ou de service</u> doit émettre un avis sur les demandes de stages des agents, stagiaires et formateurs de son unité ou service au plus tard le <u>dimanche 16 septembre 2018</u> (INCLUS) en établissant un ordre de priorité. Tout avis défavorable doit être motivé par le supérieur hiérarchique du personnel ayant réalisé la demande.
- Le <u>formateur</u> souhaitant réaliser un encadrement de stage pourra être retenu sur tout ou partie de la formation à la diligence du responsable pédagogique. Ce choix doit être impérativement réalisé en accord avec le service des emplois et des compétences du groupement territorial concerné. Le créneau sur lequel il aura été retenu lui sera communiqué par la voie hiérarchique en complément du retour WEBFOR le plus rapidement possible.
- Le <u>chef du groupement territorial ou fonctionnel</u> doit émettre un avis sur les demandes de stages au plus tard le <u>vendredi 28 septembre 2018</u> en <u>établissant un ordre de priorité</u>. Tout <u>avis défavorable doit être motivé</u>.
- La sélection des candidatures des FMAPA de tronc commun et des formations des unités spécialisées sera réalisée le <u>dimanche 14 octobre (INCLUS)</u> en concertation entre le service de la formation, les services des emplois et des compétences des groupements territoriaux et les chefs des unités spécialisées. À l'issue, <u>le retour se fera directement sur le compte individuel WEBFOR de l'agent</u>.
- La sélection des candidatures des formations d'avancement SPP/SPV sera réalisée <u>après avis émis des instances consultatives</u> en concertation entre le service de la formation et les services des emplois et des compétences des groupements territoriaux. À l'issue, <u>le retour se fera directement sur le compte individuel WEBFOR de l'agent</u>.

Le chef de centre d'incendie et de secours ou de service est un acteur principal de la formation.

À ce titre, il doit garantir, en collaboration avec le correspondant formation, le niveau des connaissances exigées pour accéder aux formations.

Procédure de candidatures pour les personnels à multiples statuts

Les agents à la fois SPP et SPV (autres que ceux du CTAC)

- > Le statut de professionnel prime dans la candidature pour les formations d'avancement ;
- Les agents font acte de candidature en tant que professionnel, sous couvert de leur chef de centre, auprès de leur groupement territorial ou fonctionnel de rattachement comme sapeur-pompier professionnel;
- Le service des emplois et des compétences du groupement territorial de rattachement en qualité de sapeurpompier professionnel gère leur candidature.

Ainsi seules les demandes en tant que professionnel seront prises en compte.

<u>Période transitoire</u> (jusqu'en 2019) ; l'agent doit s'inscrire sous le statut correspondant aux formations nécessaires pour tenir l'emploi opérationnel exercé en fonction de son unité ou CIS d'affectation.

Les agents à la fois PATS (en groupement fonctionnel ou territorial) et SPV ou à la fois SPP du CTAC et SPV

- Les agents font acte de candidature sur WEBFOR;
- Le service de la formation transmettra à la clôture des inscriptions un récapitulatif des demandes de stages effectuées à leur chef de groupement fonctionnel ou territorial de rattachement comme PATS ou SPP;
- > En cas de difficulté sur la candidature, les chefs de groupements fonctionnels ou territoriaux se concertent;
- > Si le chef de groupement fonctionnel ou territorial de rattachement, pour lequel il travaille en qualité de PATS ou SPP, souhaite une formation différente ou complémentaire à celle demandée, il se met en rapport avec le chef de groupement fonctionnel ou territorial concerné ;
- Le service des emplois et des compétences du groupement territorial de rattachement en qualité de SPV gère leur candidature.

Procédure de candidatures pour les personnels du SSSM

- ➤ Les dates de formation et les offres de candidatures destinées aux membres du SSSM sont transmises directement par la chefferie santé ;
- Celle-ci donne son accord ou non à la candidature directement à l'intéressé.

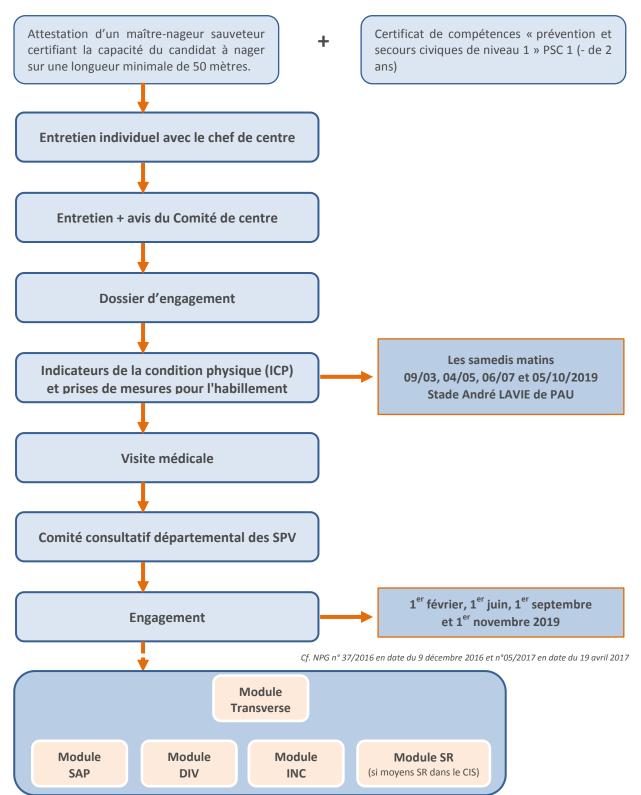
Lors de la programmation des actions de formation devant être suivies par les agents, les formations de tronc commun (initiale ou de maintien et perfectionnement des acquis) sont prioritaires sur les formations de spécialisation

RAPPEL DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT INITIAL SPV

Les conditions de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires :

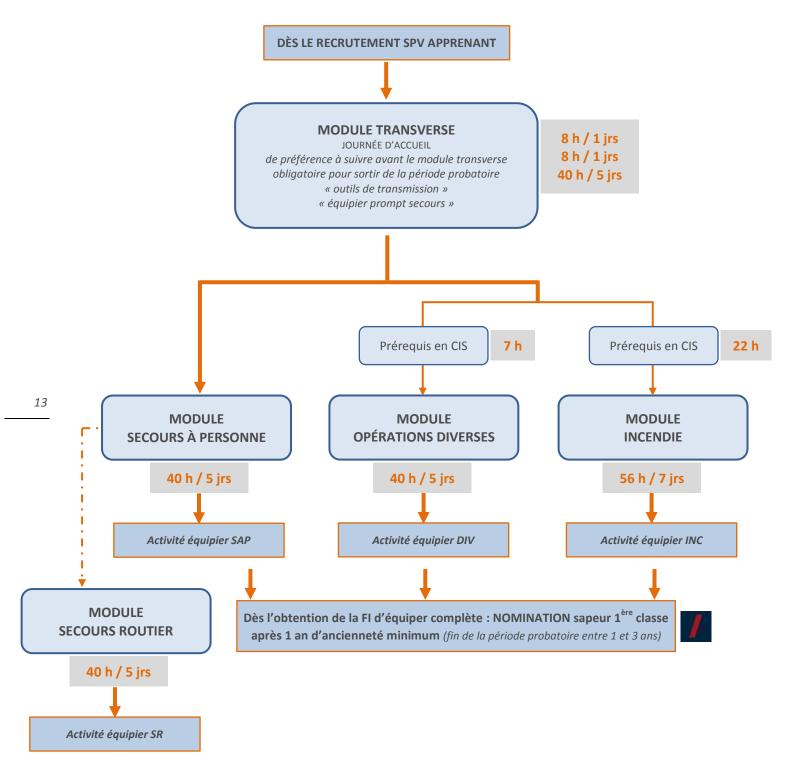
- Avoir au moins 16 ans, au moins 21 ans pour les officiers
- Être en position régulière au regard des dispositions du Code du service national
- Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale

Le premier engagement comprend une période probatoire permettant l'acquisition de la formation initiale, qui ne peut être inférieure à un an, ni supérieure à 3 ans.

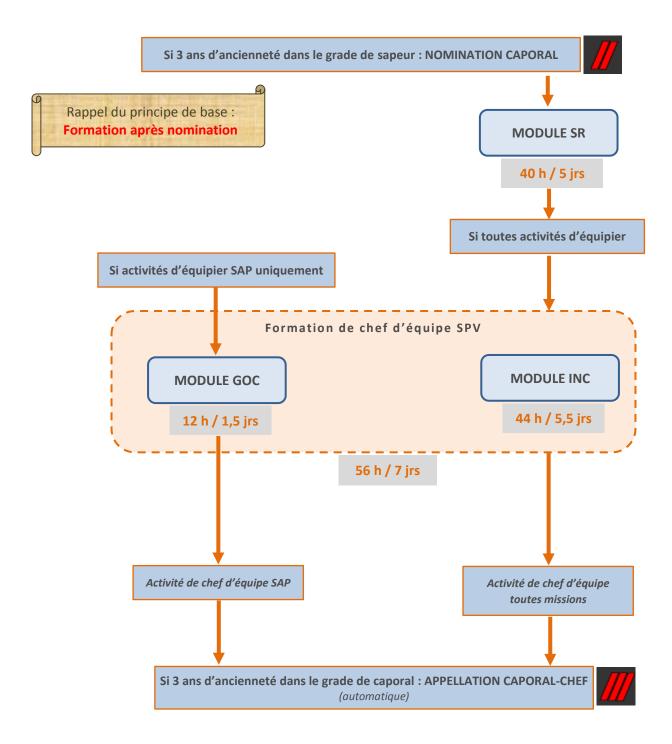


Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🜢 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🜢 64016 PAU Cedex 🜢 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🜢 www.sdis64.fr 🕹 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z

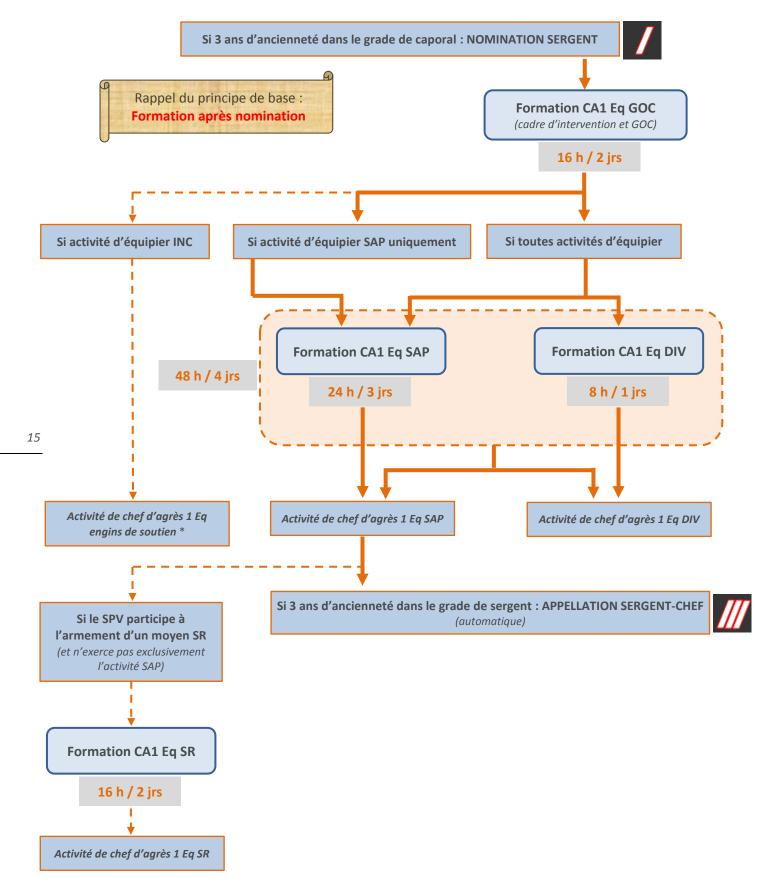
Formation initiale d'équipier de sapeurs-pompiers volontaires



Formation de chef d'équipe de sapeurs-pompiers volontaires

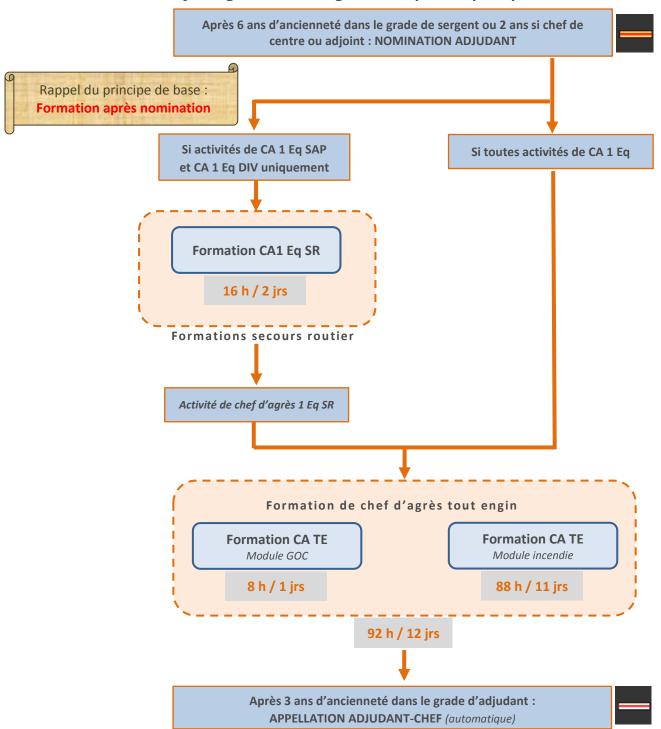


Formation de chef d'agrès 1 équipe de sapeurs-pompiers volontaires

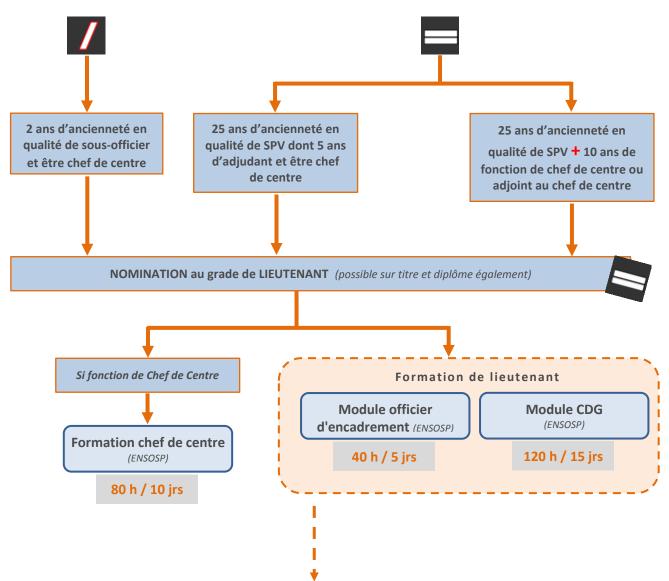


^{*} Nota : l'appellation engin de soutien comprend les CCGC – DA - CEGC

Formation de chef d'agrès tout engin de sapeurs-pompiers volontaires



Formation de lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires

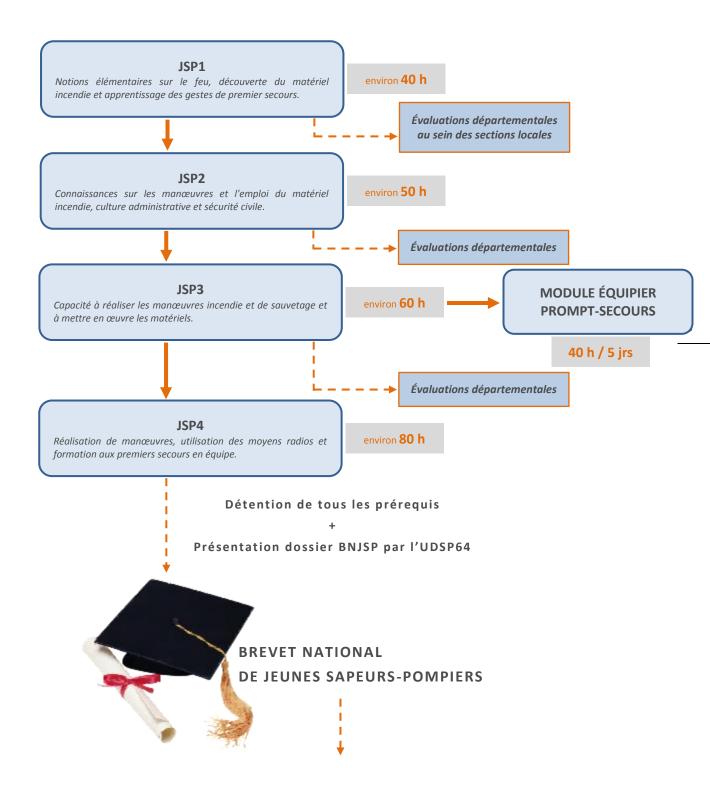


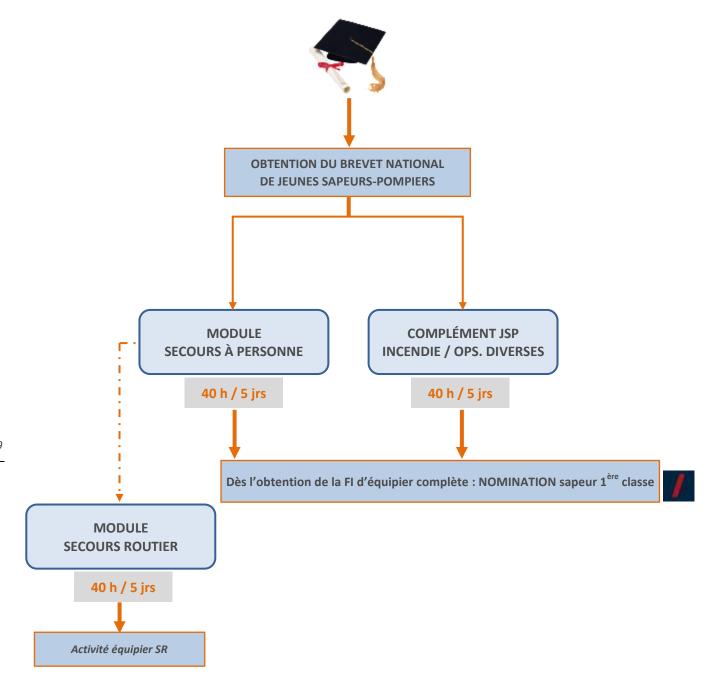
(Au-delà de l'accès au grade de lieutenant, se renseigner auprès de la filière emplois et compétences)

PARCOURS DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

La formation, encadrée par des sapeurs-pompiers ou des bénévoles formés, se déroule généralement les mercredis et/ou samedis. Elle est composée de cours théoriques et pratiques, de sport (la moitié du temps) et d'initiation aux différentes facettes de l'activité, mais aussi de rencontres sportives, manœuvres, défilés ou événements.

Cursus de formation de jeunes sapeurs-pompiers





EXAMENS PROFESSIONNELS

PRÉPARATION CONCOURS			
	А	В	С
Filière administrative		Rédacteur territorial	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe
	Attaché	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	
	А	В	С
Filière technique	Ingénieur	Technicien territorial	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
	Ingénieur en chef	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise

PRÉPARATION EXAMENS PROFESSIONNELS			
	А	В	С
Filière administrative	Attachá principal	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe
	Attaché principal	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	
	А	В	С
Filière technique	Ingénieur	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère}
	Ingénieur en chef	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	classe

Contact : Mme SEGRESTAA Florence et LASSALLE Michèle

SCHÉMA D'ENSEMBLE DES FORMATIONS STATUTAIRES

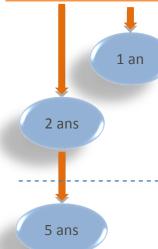
(Hors filières SPP)

À compter du 1^{er} juillet 2008

Contact: Pôle Ressources Support et Conseil du Service Formation

Mme SEGRESTAA Florence et LASSALLE Michèle

Nomination dans un cadre d'emplois



Formation d'intégration

(5 jours pour la catégorie C, 10 jours pour les catégories A et B sauf promotion interne)

Condition de la titularisation.

Formation de professionnalisation au premier emploi

Plancher: 3 jours (C), 5 jours (B et A)

Plafond: 10 jours pour tous

Condition de la promotion interne

Formation de professionnalisation tout au long de la carrière

de 2 jours à 10 jours pour tous, tous les 5 ans

Condition de la promotion interne

Nomination dans un poste à responsabilité



21

Formation de professionnalisation prise de poste à responsabilité

de 3 à 10 jours

Condition de la promotion interne

Formation de professionnalisation tout au long de la carrière

de 2 jours à 10 jours pour tous, tous les 5 ans

Condition de la promotion interne

Décret du 29 mai 2008



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION DES PERSONNELS DU SDIS64 ANNÉE 2019

Formations destinées aux personnels administratifs techniques et spécialisés









PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Durée	12h00 (1 jour et demi)
Nombre de stagiaires	10
Évaluation	AUCUNE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir aux personnels des filières techniques, administratives et spécialisées du SDIS des Pyrénées-Atlantiques les capacités d'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux personnels non sapeurs-pompiers du SDIS des Pyrénées-Atlantiques ne disposant d'aucune formation de base en secourisme ou souhaitant actualiser leurs connaissances dans ce domaine.
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune.
THÈMES ABORDÉS	 Compréhension d'un incendie et sensibilisation au maniement des extincteurs; Protection de soi, d'une victime et des autres personnes vis-à-vis des dangers environnants; Transmission de l'alerte au service le plus adapté; Réalisation des premiers gestes de secours dans les cas suivants (obstruction des voies aériennes, saignement abondant, inconscience, arrêt cardiaque, malaises, traumatismes).

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	NON
ORGANISATEUR	SFOR		



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION DES PERSONNELS DU SDIS64 ANNÉE 2019

Formations d'intégrations SPP

26



FORMATION D'INTÉGRATION DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

Durée	240H00 (30 jours)
Nombre de stagiaires	
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation d'intégration permet aux nouvelles recrues SPP de tenir l'emploi d'équipier	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels recrutés aux grades de sapeur et/ou caporal.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être sapeur-pompier professionnel Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir suivi la préparation physique en amont. 	
THÈMES ABORDÉS	 Culture professionnelle Equipier prompt secours Equipier VSAV Equipier DIV Equipier SR Equipier INC 	20

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-1-1-FEQUSPP	CDF	du 9 septembre au 18 octobre 2019	OBLIGATOIRE
ORGANISATEUR	SFOR		



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION DES PERSONNELS DU SDIS64 ANNÉE 2019

Formations initiales des sapeurs-pompiers volontaires

30

JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVELLES RECRUES

Durée	8H00 (1jour)
Nombre de stagiaires	Variable
Évaluation	AUCUNE

OBJECTIFS	La formation est destinée à présenter aux nouvelles recrues l'organisation et le fonctionnement du SDIS des Pyrénées-Atlantiques.	
PUBLIC CONCERNÉ	Partie intégrée au module transverse, obligatoire Ouvert aux personnels entrant au Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être SPV apprenant / SPP / PATS	
THÈMES ABORDÉS	 Organisation et missions du SDIS Présentation du réseau associatif, charte du SPV Présentation du CTAC Information sur les équipements de protection individuelle Préservation du potentiel physique et psychologique 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-257-1-1ère partie: SDIS/HS/CEREMONIE	CDF	2 février 2019	NON
2019-258-2-1ère partie: SDIS/HS/CEREMONIE	CDF	15 juin 2019	NON
2019-259-3-1ère partie: SDIS/HS/CEREMONIE	CDF	7 septembre 2019	NON
2019-260-4-1ère partie: SDIS/HS/CEREMONIE	CDF	9 novembre 2019	NON
ORGANISATEUR	SFOR		

31

SDIS64



OUTILS DE TRANSMISSIONS

Durée	8H00 (1 jour)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur l'apprentissage de l'utilisation des moyens radios.	
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Partie intégrée au module transverse</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires entrant au Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être sapeur-pompier volontaire apprenant Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir participé à la journée d'accueil des nouvelles recrues 	
THÈMES ABORDÉS	 Maintenir en état son équipement sélectif d'alarme Utiliser les équipements de transmission de données Utiliser les logiciels de gestion et d'informations opérationnelles 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-213-1-2 ^{ème} partie: outils transmission	Groupements territoriaux	9 février 2019	NON
2019-214-2-2 ^{ème} partie: outils transmission	Groupements territoriaux	22 juin 2019	NON
2019-215-3-2 ^{ème} partie: outils transmission	Groupements territoriaux	14 septembre 2019	NON
2019-216-4-2 ^{ème} partie: outils transmission	Groupements territoriaux	16 novembre 2019	NON
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compé	tences des groupements territoriaux	

ÉQUIPIER PROMPT-SECOURS

Durée	40H00 (5 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier prompt secours à travers la découverte du rôle d'un secouriste et l'apprentissage des règles de sécurité en intervention.	
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Partie intégrée au module transverse</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires entrant au Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être sapeur-pompier volontaire apprenant Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir participé à la journée d'accueil des nouvelles recrues 	
THÈMES ABORDÉS	 Les extincteurs et leur utilisation Cadre juridique Notions élémentaires Sécurité Les bilans Les détresses vitales Les autres atteintes Mise en application des connaissances 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-217-1-3 ^{ème} partie: équipier prompt secours	Groupements territoriaux	du 11 au 15 février 2019	POSSIBLE
2019-218-2-3 ^{ème} partie: équipier prompt secours	Groupements territoriaux	du 24 au 28 juin 2019	POSSIBLE
2019-219-3-3 ^{ème} partie: équipier prompt secours	Groupements territoriaux	du 16 au 20 septembre 2019	POSSIBLE
2019-220-4-3 ^{ème} partie: équipier prompt secours	Groupements territoriaux	du 25 au 29 novembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compé	tences des groupements territoriaux	

Catalogue des actions de formation des personnels du SDIS des Pyrénées-Atlantiques

33

ÉQUIPIER AU VSAV

Durée	40H00 (5 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier VSAV.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être sapeur-pompier volontaire apprenant Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir validé le module transverse (EQJA / EQOT / EQPS) 	
THÈMES ABORDÉS	 Cadre juridique Notions élémentaires Atteintes et affections spécifiques, parturientes Immobilisations et relevages Hygiène et asepsie Protection, Balisage, dégagements d'urgence, calage Mise en application des connaissances 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-221-1-Equipier VSAV	Groupements territoriaux	du 11 au 15 mars 2019	POSSIBLE
2019-222-2-Equipier VSAV	Groupements territoriaux	du 8 au 12 juillet 2019	POSSIBLE
2019-223-3-Equipier VSAV	Groupements territoriaux	du 14 au 18 octobre 2019	POSSIBLE
2019-224-4-Equipier VSAV	Groupements territoriaux	du 9 au 13 décembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compé	tences des groupements territoriaux	

34

SDIS64

ÉQUIPIER OPÉRATIONS DIVERSES

Durée	40H00 (5 jours) + 7H00 prérequis
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier VTU.		
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être sapeur-pompier volontaire apprenant Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir validé le module transverse (EQJA / EQOT / EQPS) 		
THÈMES ABORDÉS	 Mise en œuvre et respect des règles de sécurité des matériels d'opérations diverses Intervention sur ascenseur Capture d'animaux Neutralisation d'hyménoptères Utilisation des échelles à main Lot de sauvetage et de protection contre les chutes Sécurisation de la Zone d'Intervention 		

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-225-1-Equipier DIV	GEST	du 28 janvier au 1 ^{er} février 2019 (recrues novembre 2018)	POSSIBLE
2019-226-2-Equipier DIV	GOUEST	du 18 au 22 mars 2019 (recrues novembre 2018)	POSSIBLE
2019-227-3-Equipier DIV	GEST	du 8 au 12 avril 2019	POSSIBLE
2019-228-4-Equipier DIV	GOUEST	du 13 au 17 avril 2019	POSSIBLE
2019-229-5-Equipier DIV	GOUEST	du 16 au 20 septembre 2019	POSSIBLE
2019-230-6-Equipier DIV	GEST	du 23 au 27 septembre 2019	POSSIBLE
2019-231-7-Equipier DIV	GOUEST	du 4 au 8 novembre 2019	POSSIBLE
2019-232-8-Equipier DIV	GEST	du 16 au 20 décembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compé	tences des groupements territoriaux	

35



ÉQUIPIER INCENDIE

Durée	56H00 (7 jours) + 22H00 prérequis
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier incendie.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être sapeur-pompier volontaire apprenant Être apte médicalement incendie (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir validé l'équipier prompt secours (EQPS) et le module opérations diverses (EQDIV) 	
THÈMES ABORDÉS	 Reconnaissances Équipements de protection Environnements à risque Les mesures conservatoires Les sauvetages Engins de lutte et matériels Alimentation, établissement, extinction 	36

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-233-1-Equipier INCENDIE	GOUEST	du 19 au 26 janvier 2019 (recrues septembre 2018)	POSSIBLE
2019-234-2-Equipier INCENDIE	GEST	du 2 au 9 février 2019 (recrues septembre 2018)	POSSIBLE
2019-235-3-Equipier INCENDIE	GSUD	du 9 au 16 février 2019 (recrues septembre 2018)	POSSIBLE
2019-236-4-Equipier INCENDIE	GEST	du 30 mars au 6 avril 2019 (recrues novembre 2018)	POSSIBLE
2019-237-5-Equipier INCENDIE	GOUEST	du 6 au 13 avril 2019 (recrues novembre 2018)	POSSIBLE
2019-238-6-Equipier INCENDIE	GOUEST	du 15 au 22 juin 2019	POSSIBLE
2019-239-7-Equipier INCENDIE	GEST	du 29 juin au 6 juillet 2019	POSSIBLE

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🛭 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🔞 64016 PAU Cedex 🔞 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🔞 www.sdis64.fr 🔞 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z

2019-240-8-Equipier INCENDIE

GOUEST

du 16 au 23 novembre 2019

POSSIBLE

2019-241-9-Equipier INCENDIE

GEST

du 30 novembre au 7 décembre 2019

POSSIBLE

ORGANISATEUR

Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux

SDIS64



ÉQUIPIER SECOURS-ROUTIER

Durée	40H00 (5 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur-pompier les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier secours routier.	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires titulaires de l'équipier au VSAV (EQVSAV)	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir validé les formations d'équipier au VSAV (EQVSAV) et d'équipier incendie (EQINC) Priorité aux sapeurs-pompiers des CIS possédant un engin de secours routier 	
THÈMES ABORDÉS	 Conduite générale d'une opération secours routier Les matériels spécifiques Mise en application des connaissances 	38

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-242-1-EQUIPIER SR	GOUEST	du 4 au 8 février 2019 (Recrues juin / septembre 2018)	POSSIBLE
2019-243-2-EQUIPIER SR	GSUD	du 11 au 15 mars 2019 (Recrues juin / septembre 2018)	POSSIBLE
2019-244-3-EQUIPIER SR	GEST	du 18 au 22 mars 2019 (Recrues septembre 2018)	POSSIBLE
2019-245-4-EQUIPIER SR	GOUEST	du 13 au 17 mai 2019 (Recrues novembre 2018)	POSSIBLE
2019-246-5-EQUIPIER SR	GSUD	du 20 au 24 mai 2019 (Recrues novembre 2018)	POSSIBLE
2019-247-6-EQUIPIER SR	GOUEST	du 2 au 6 septembre 2019	POSSIBLE
2019-248-7-EQUIPIER SR	GEST	du 7 au 11 octobre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compé	étences des groupements territoriaux	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Le sapeur devra connaître et maîtriser les gestes enseignés lors des formations d'équipier prompt-secours et secours à personnes



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION DES PERSONNELS DU SDIS64 ANNÉE 2019

Formations liées à l'avancement de grade des sapeurspompiers professionnels et volontaires



CHEF D'ÉQUIPE/CAPORAL BASES DU COMMANDEMENT OPÉRATIONNEL



Durée	12H00 (1,5 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'équipe / caporal les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'équipe.	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de caporal	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir validé sa formation initiale ou d'intégration Être nommé au grade de caporal (SPP) et nommable (SPV) 	
THÈMES ABORDÉS	Bases du commandement opérationnel	

Communication opérationnelle

41

Identification des actions de formation

raentification aes	s actions de jornation		
N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-249-1-CEGOC (SPP) 2019-250-1-CHEF D'EQUIPE MOD GOC (SPV)	GEST	8 et 9 (matin) mars 2019	POSSIBLE
2019-261-2-CEGOC (SPP) 2019-262-2-CHEF D'EQUIPE MOD GOC (SPV)	GOUEST	8 et 9 (matin) mars 2019	POSSIBLE
2019-263-3-CEGOC (SPP) 2019-264-3-CHEF D'EQUIPE MOD GOC(SPV)	GEST	5 et 6 (matin) avril 2019	POSSIBLE
2019-265-4-CEGOC (SPP) 2019-266-4-CHEF D'EQUIPE MOD GOC (SPV)	GOUEST	17 et 18 (matin) mai 2019	POSSIBLE
2019-267-5-CEGOC (SPP) 2019-268-5-CHEF D'EQUIPE MOD GOC (SPV)	GSUD	7 et 8 (matin) juin 2019	POSSIBLE
2019-269-6-CEGOC (SPP) 2019-270-6-CHEF D'EQUIPE MOD GOC (SPV)	GEST	6 et 7 (matin) septembre 2019	POSSIBLE
2019-271-7-CEGOC (SPP) 2019-272-7-CHEF D'EQUIPE MOD GOC (SPV)	GOUEST	27 et 28 (matin) septembre 2019	POSSIBLE

2019-273-8-CEGOC (SPP) 2019-274-8-CHEF D'EQUIPE MOD GOC (SPV)	GEST	11 et 12 (matin) octobre 2019	POSSIBLE
2019-275-9-CEGOC (SPP) 2019-276-9-CHEF D'EQUIPE MOD GOC (SPV)	GSUD	22 et 23 (matin) novembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



Évaluation de manière certificative lors des mises en situation du module de techniques professionnelles appliquées



CHEF D'ÉQUIPE/CAPORAL MISSION INCENDIE



Durée	44H00 (5,5 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	CERTIFICATIVE

PUBLIC	
CONCERN	ΙÉ

OBJECTIFS

La formation est destinée à faire acquérir au chef d'équipe / caporal les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'équipe.

Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de caporal

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être apte médicalement incendie (arrêté du 6 mai 2000 modifié)
- Avoir participé à la formation de bases de commandement opérationnel du chef d'équipe (CEQGOC)
- Être nommé au grade de caporal

THÈMES ABORDÉS

43

- Techniques professionnelles de sauvetage et d'extinction
- Mise en application des connaissances

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-277-1-CEINC 2019-278-1-CHEF D'EQUIPE MOD INC	GEST	du 9 (PM) au 15 mars 2019	POSSIBLE
2019-279-2-CEINC 2019-280-2-CHEF D'EQUIPE MOD INC	GOUEST	du 9 (PM) au 15 mars 2019	POSSIBLE
2019-281-3-CEINC 2019-282-3-CHEF D'EQUIPE MOD INC	GEST	du 6 (PM) au 12 avril 2019	POSSIBLE
2019-283-4-CEINC 2019-284-4-CHEF D'EQUIPE MOD INC	GOUEST	du 18 (PM) au 24 mai 2019	POSSIBLE
2019-285-5-CEINC 2019-286-5-CHEF D'EQUIPE MOD INC	GSUD	du 8 (PM) au 14 juin 2019	POSSIBLE
2019-287-6-CEINC 2019-288-6-CHEF D'EQUIPE MOD INC	GEST	du 7 (PM) au 13 septembre 2019	POSSIBLE
2019-289-7-CEINC 2019-290-7-CHEF D'EQUIPE MOD INC	GOUEST	du 28 (PM) septembre au 4 octobre 2019	POSSIBLE

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🛭 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🔞 64016 PAU Cedex 🗸 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🔞 www.sdis64.fr 🔞 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z

2019-291-8-CEINC 2019-292-8-CHEF D'EQUIPE MOD INC	GEST	du 12 (PM) au 18 octobre 2019	POSSIBLE
2019-293-9-CEINC 2019-294-9-CHEF D'EQUIPE MOD INC	GSUD	du 23 (PM) au 29 novembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE Réviser les techniques liées à l'activité d'équipier ;

Le candidat doit maîtriser parfaitement les techniques de secours à personnes, l'emploi du lot de sauvetage et de protection contre les chutes, la mise en œuvre des agrès interventions diverses et les manœuvres binômes incendie.

SDIS64

CHEF D'AGRÈS UNE ÉQUIPE/SERGENT GESTION OPÉRATIONNELLE & CADRE D'INTERVENTION



Durée	16H00 (2 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	CERTIFICATIVE

_			CT	-
- ()	к	ш		- 0

La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / sergent les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès d'une équipe

PUBLIC CONCERNÉ

Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de sergent

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)
- Être nommé au grade de sergent (SPP) et nommable (SPV)

DINSCRIPTION

THÈMES ABORDÉS

45

- Connaissances réglementaires
- Les différents partenaires
- Les différents médias
- Principes du commandement opérationnel
- Les outils du commandement
- Les transmissions
- Les outils cartographiques

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-295-1-CA1GOC (SPP) 2019-297-1-CA1GOC (SPV)	GEST	4 et 5 mars 2019	POSSIBLE
2019-298-2-CA1GOC 2019-299-2-CA1GOC	GOUEST	3 et 4 avril 2019	POSSIBLE
2019-300-3-CA1GOC 2019-301-3-CA1GOC	GSUD	27 et 28 mai 2019	POSSIBLE
2019-302-4-CA1GOC 2019-303-4-CA1GOC	GEST	2 et 3 septembre 2019	POSSIBLE
2019-304-5-CA1GOC 2019-305-5-CA1GOC	GSUD	9 et 10 octobre 2019	POSSIBLE
2019-306-6-CA1GOC 2019-307-6-CA1GOC	GOUEST	4 et 5 décembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compé	tences des groupements territoriaux	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE Le sapeur devra connaître et maîtriser les gestes enseignés lors des formations d'équipier prompt-secours et secours à personnes



CHEF D'AGRÈS UNE ÉQUIPE/SERGENT MISSIONS OPÉRATIONS DIVERSES



Durée	8H00 (1 jour)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	CERTIFICATIVE

PUBLIC
CONCERNÉ

OBJECTIFS

La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / sergent les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès VTU.

Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de sergent

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)
- Être nommé au grade de sergent
- Avoir participé à la formation CA1GOC

D'INSCRIPTION

- Connaissances réglementaires
- Les différents partenaires
- Les différents médias

THÈMES ABORDÉS

- Principes du commandement opérationnel
- Les outils du commandement
- Les transmissions
- Les outils cartographiques Procédures opérationnelles liées aux Opérations VTU
- Mise en application des connaissances

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-308-1-CA1DIV (SPP) 2019-309-1-CA1DIV (SPV)	GEST	6 mars 2019	POSSIBLE
2019-310-2-CA1DIV 2019-311-2-CA1DIV	GOUEST	5 avril 2019	POSSIBLE
2019-312-3-CA1DIV 2019-313-3-CA1DIV	GSUD	29 mai 2019	POSSIBLE
2019-314-4-CA1DIV 2019-315-4-CA1DIV	GEST	4 septembre 2019	POSSIBLE
2019-316-5-CA1DIV 2019-317-5-CA1DIV	GSUD	11 octobre 2019	POSSIBLE
2019-318-6-CA1DIV 2019-319-6-CA1DIV	GOUEST	6 décembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux		

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🜢 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🜢 64016 PAU Cedex 🜢 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🜢 www.sdis64.fr 🕹 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🗸 Code APE 8425Z

Réviser les techniques liées aux activités d'équipier et de chef d'équipe. Le candidat doit maîtriser parfaitement, l'emploi du lot de sauvetage et de protection contre les chutes, la mise en œuvre des agrès interventions diverses.



CHEF D'AGRÈS UNE ÉQUIPE/SERGENT MISSION SECOURS À PERSONNE



Durée	25H00 (3 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS

La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / sergent les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès VSAV.

PUBLIC CONCERNÉ

Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de sergent

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)
- Être nommé au grade de sergent
- Avoir participé à la formation CA1GOC

THÈMES ABORDÉS

- Procédures opérationnelles liées aux Opérations VSAV
- Mise en application des connaissances

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-320-1-CA1SAP (SPP) 2019-321-1-CA1SAP (SPV)	GEST	du 25 au 27 mars 2019	POSSIBLE
2019-322-2-CA1SAP 2019-323-2-CA1SAP	GOUEST	du 8 au 10 avril 2019	POSSIBLE
2019-324-3-CA1SAP 2019-325-3-CA1SAP	GSUD	du 3 au 5 juin 2019	POSSIBLE
2019-326-4-CA1SAP 2019-327-4-CA1SAP	GEST	du 23 au 25 septembre 2019	POSSIBLE
2019-328-5-CA1SAP 2019-329-5-CA1SAP	GSUD	du 14 au 16 octobre 2019	POSSIBLE
2019-330-6-CA1SAP 2019-331-6-CA1SAP	GOUEST	du 9 au 11 décembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compé	tences des groupements territoriaux	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE Réviser les techniques liées aux activités d'équipier et de chef d'équipe.

Le candidat doit maîtriser parfaitement, les techniques de secours à personnes et l'armement matériel d'un VSAV.

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🛭 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🗸 64016 PAU Cedex 🗸 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🌢 www.sdis64.fr 🐧 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🗸 Code APE 8425Z



CHEF D'AGRÈS UNE ÉQUIPE/SERGENT MISSION SECOURS ROUTIER



Durée	16H00 (2 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS

La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / sergent les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès engin de secours routier.

PUBLIC CONCERNÉ

Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de sergent

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)
- Être nommé au grade de sergent
- Avoir validé la formation CA1SAP

THÈMES ABORDÉS

49

- Les méthodes de désincarcération
- Prise de décisions/critères de choix
- Véhicules nouvelle génération
- Engins roulant particulier
- Utilisation du matériel hors contexte SR
- Mise en application des connaissances

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-332-1-CA1SR (SPP) 2019-333-1-CA1SR (SPV)	GEST	28 et 29 mars 2019	POSSIBLE
2019-334-2-CA1SR 2019-335-2-CA1SR	GOUEST	11 et 12 avril 2019	POSSIBLE
2019-336-3-CA1SR 2019-337-3-CA1SR	GSUD	6 et 7 juin 2019	POSSIBLE
2019-338-4-CA1SR 2019-339-4-CA1SR	GEST	26 et 27 septembre 2019	POSSIBLE
2019-340-5-CA1SR 2019-341-5-CA1SR	GSUD	17 et 18 octobre 2019	POSSIBLE
2019-342-6-CA1SR 2019-343-6-CA1SR	GOUEST	12 et 13 décembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compé	tences des groupements territoriaux	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE Réviser les techniques liées aux activités d'équipier et de chef d'équipe. Le candidat doit maîtriser parfaitement, les techniques de secours à personnes et de secours routiers

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques ♦ 33, Avenue du Maréchal Leclerc ♦ 64016 PAU Cedex ♦ Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr ♦ www.sdis64.fr ♦ Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 ♦ N° SIRET : 28640002300029 ♦ Code APE 8425Z



CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN/ADJUDANT GESTION OPÉRATIONNELLE COMMANDEMENT



Durée	16H00 (2 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / adjudant les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès tout engin et CCRL
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade d'adjudant
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être nommé au grade d'adjudant (SPP) et nommable (SPV)
THÈMES ABORDÉS	 Analyse de la zone d'intervention Coordination des moyens Point de situation

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-344-1-CAGOC (SPP) 2019-348-1-CA tout engin GOC (SPV)	À définir	18 et 19 mars 2019	POSSIBLE
2019-345-2-CAGOC 2019-349-2-CA tout engin GOC	À définir	13 et 14 mai 2019	POSSIBLE
2019-346-3-CAGOC 2019-350-3-CA tout engin GOC	À définir	17 et 18 juin 2019	POSSIBLE
2019-347-4-CAGOC 2019-351-4-CA tout engin GOC	À définir	18 et 19 novembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux activités de chef d'agrès une équipe. Le candidat doit maîtriser le raisonnement du chef d'agrès une équipe



CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN/ADJUDANT MISSIONS INCENDIE & SAUVETAGES



Durée	80H00 (10 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS

La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / adjudant les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès tout engin.

PUBLIC CONCERNÉ

Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade d'adjudant

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)
- Être nommé au grade d'adjudant

THÈMES ABORDÉS

51

- Connaitre la typologie des feux
- Les feux en volumes clos ou semi-ouverts
- Prévention appliquée à l'opération / réaction au feu
- Procédure gaz renforcée

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-352-1-CATEINC (SPP) 2019-353-1-CA tout engin incendie (SPV)	À définir	du 20 au 29 mars 2019 4 et 5 avril 2019	POSSIBLE
2019-354-2-CATEINC 2019-355-2-CA tout engin incendie	À définir	du 15 au 24 mai 2019 28 et 29 mai 2019	POSSIBLE
2019-356-3-CATEINC 2019-357-3-CA tout engin incendie	À définir	du 19 au 28 juin 2019 4 et 5 juillet 2019	POSSIBLE
2019-358-4-CATEINC 2019-359-4-CA tout engin incendie	À définir	du 20 au 29 novembre 2019 5 et 6 décembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE Réviser les techniques liées aux activités de chef d'agrès une équipe. Le candidat doit maîtriser parfaitement, les techniques de chef d'équipe incendie

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques ∮ 33, Avenue du Maréchal Leclerc ∮ 64016 PAU Cedex ∮ Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr ∮ www.sdis64.fr ∮ Déclaration d'activité № 72 64 03464 64 ∮ № SIRET : 28640002300029 ∮ Code APE 8425Z

SOUS-OFFICIER DE GARDE SPP

Durée	40 heures
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	DBJECTIFS La formation est destinée aux adjudants de sapeurs-pompiers professionnels qui doivent réguler les activités de la garde en faisant respecter les consignes et règlements en vigueur. PUBLIC CONCERNÉ Adjudants de sapeurs-pompiers professionnels	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être adjudant de sapeurs-pompiers professionnels; Être titulaire de la formation de chef d'agrès tout engin. 	
THÈMES ABORDÉS	 Culture administrative Outils de gestion de la garde Gestion du personnel Notions de discipline et sanctions Hygiène, sécurité individuelle et collective Bien-être au travail 	52

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-361-1-FAE	À définir	du 4 au 8 février 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR			

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🜢 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🜢 64016 PAU Cedex 🜢 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🜢 www.sdis64.fr 🜢 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION DES PERSONNELS DU SDIS64 ANNÉE 2019

Formations de tronc commun opérationnel

CONDUCTEUR VÉHICULE POIDS-LOURDS

Durée	Durée moyenne 15 jours
Nombre de stagiaires	Selon critères de sélection
Évaluation	CERTIFICATIVE

	OBJECTIFS	La formation est destinée à obtenir le permis poids-lourd pour assurer la fonction de conducteur de véhicule sapeur-pompier PL.
55	PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
	CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Avoir 21 ans (le jour de l'examen) Être titulaire du permis B depuis au moins 3 ans Avoir validé la FI Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)
	SÉLECTION DES CANDIDATS	 Critères de sélection des candidats : Nombre de titulaires du permis C dans le C.I.S Nombre d'engins du C.I.S. dont la conduite nécessite le permis C Pour les S.P.V. : disponibilité en journée ; engagement à obtenir l'UV COD1
	CONTENU	Conforme à la règlementation en vigueur
	DURÉE	La durée est en moyenne de 13 jours (3 jours pour le code, 5 jours pour le plateau et 5 jours pour la circulation). Les stages sont en général en semaines bloquées.
	ORGANISATEUR	Auto-écoles (CAPL Pau / FAUVEL Bayonne)



55

Le temps passé en formation poids lourd n'ouvre pas droit à la perception d'indemnités horaires pour les SPV ni à la récupération d'heures ou le paiement d'heures supplémentaires pour les SPP Une fois le permis obtenu, le candidat doit faire parvenir une copie de son permis de conduire au pôle emplois et compétences du groupement territorial concerné



CONDUCTEUR ENGIN-POMPE

Durée	24H00 (3 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au conducteur titulaire du permis C les techniques de mise en œuvre des pompes des engins d'incendie.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être titulaire du permis C (poids-lourd) en cours de validité Avoir réalisé un minimum de 4h00 de conduite dans son CIS (attestation) Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) CIS prioritaires au regard du recueil et planification des besoins en formation du plan pluriannuel du SDIS64 : CIS SPV (hors chef d'agrès tout engin) 	56
THÈMES ABORDÉS	 Sécurité et responsabilité du conducteur engin pompe Notions de mécanique Hydraulique Mise en œuvre du véhicule incendie 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-251-1-COD 1	GOUEST	du 30 janvier au 1 ^{er} février 2019	POSSIBLE
2019-252-2-COD 1	GEST	du 8 au 10 avril 2019	POSSIBLE
2019-253-3-COD 1	GEST	du 13 au 15 novembre 2019	POSSIBLE
2019-254-4-COD 1	GOUEST	du 16 au 18 décembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE Réviser les bases de l'hydraulique.

Guidage des véhicules

Réaliser un minimum de 4h00 de conduite d'un poids lourd en CIS.

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🜢 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🜢 64016 PAU Cedex 🜢 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🜢 www.sdis64.fr 🜢 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z

CONDUCTEUR VÉHICULE LÉGER TOUT TERRAIN

Durée	32H00 (4 jours)	
Nombre de stagiaires	8 à 12	
Évaluation	CERTIFICATIVE	

	OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au conducteur titulaire du permis B les techniques de mise en œuvre des pompes des véhicules légers « tout terrain ».	
PUBLIC CONCERNÉ		Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
7	CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être titulaire du permis B en cours de validité Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir un véhicule léger « tout terrain » dans son CIS CIS prioritaires au regard du recueil et planification des besoins en formation du publication pluriannuel du SDIS64: CIS ART, ADY, ARZ, ATZ, AZQ, BDH, BDS, CBO, CRZ, GAN, GRN, HPN, IDL, LBY, LRS, ILSN, MLN, MON, NAS, NAY, NVR, OSS, PTQ, PYO, SEB, SLB, SML, SJP, SPL, SPN, STDT, URT, UTZ (hors chef d'agrès tout engin) Les autres CIS verront leurs candidats potentiellement retenus si les centres précités fournissent pas suffisamment de candidats pour compléter la session. 	
	THÈMES ABORDÉS	 Conduite Auto dégagement Remise en condition du matériel Obstacles 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-255-1-COD 2 VL	À définir	du 25 au 28 juin 2019	OBLIGATOIRE
ORGANISATEUR	SFOR		

57

SDIS64

58



CONDUCTEUR POIDS-LOURS TOUT TERRAIN

Durée	40H00 (5 jours)	
Nombre de stagiaires	8 à 12	
Évaluation	CERTIFICATIVE	

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au conducteur titulaire du permis C les techniques de mise en œuvre des pompes des engins d'incendie « tout terrain ». Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
PUBLIC CONCERNÉ		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être titulaire du permis C (poids-lourd) en cours de validité Être titulaire de la formation COD1 depuis au moins 2 ans Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir un engin « tout terrain » dans son CIS CIS prioritaires au regard du recueil et planification des besoins en formation du plan pluriannuel du SDIS64: CIS ART, ADY, ARZ, BDH, BDS, CBO, CRZ, HPN, IDL, LBY, LRS, LSB, MLN, MON, NAY, PTQ, SEB, SJP, SPL, SPN, SVB, TDT, UTZ (hors chef d'agrès tout engin) Les autres CIS verront leurs candidats potentiellement retenus si les centres précités ne fournissent pas suffisamment de candidats pour compléter la session. 	
THÈMES ABORDÉS	 Conduite Auto dégagement Remise en condition du matériel Obstacles 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-256-1-COD 2 PL	À définir	du 16 au 20 septembre 2019	OBLIGATOIRE
ORGANISATEUR	SFOR		

CONDUCTEUR MOYENS ÉLÉVATEURS AÉRIENS

Durée	32H00 (4 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	CERTIFICATIVE

La formation est destinée à faire acquérir au conducteur les techniques spécifiques de mise en œuvre d'un moyen élévateur aérien. **OBJECTIFS** Être capable de conduire, de mettre en œuvre un véhicule de ce type en exploitant ses possibilités. **PUBLIC** Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires **CONCERNÉ** Être titulaire du permis C (poids-lourd) en cours de validité depuis au moins 2 ans Etre titulaire de l'unité de formation COD1; Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir un moyen élévateur aérien dans son CIS **CONDITIONS** CIS prioritaires au regard du recueil et planification des besoins en formation du plan **D'INSCRIPTION** pluriannuel du SDIS64: CIS CBO, LRS, MLN, NAY, SPJ (hors chef d'agrès tout engin) Les autres CIS verront leurs candidats potentiellement retenus si les centres précités ne fournissent pas suffisamment de candidats pour compléter la session. La stabilisation Règles de sécurité

THÈMES ABORDÉS

59

- Possibilités d'emploi
- Mise en œuvre des nacelles
- Établissements de lance sur échelle ou plateforme
- Sauvetages échelle aérienne ou BEA
- Entretien du véhicule (les niveaux...)

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux		

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🜢 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🜢 64016 PAU Cedex 🜢 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🜢 www.sdis64.fr 🕹 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION DES PERSONNELS DU SDIS64 ANNÉE 2019

Formations de tronc commun fonctionnel

FORMATION JURIDIQUE NIVEAU 1 - INITIATION

Durée	3 heures	
Nombre de stagiaires	12	
Évaluation	Pas d'évaluation	

	OBJECTIFS	Présenter les notions juridiques de base en lien avec le SDIS64	
	PUBLIC CONCERNÉ	Tout public	
	CONDITIONS D'INSCRIPTION		
1_	THÈMES ABORDÉS	 Les messages radio, les CRSS, les délégations la responsabilité, les assurances, les activités du SJSA 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-2-1-FGJN1	CDF	9 avril 2019	NON
ORGANISATEUR			



FORMATION JURIDIQUE THÉMATIQUE

Durée	3 heures
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	Pas d'évaluation

OBJECTIFS	La formation est destinée à approfondir les notions, axée plus particulièrement sur les problématiques de responsabilités
PUBLIC CONCERNÉ	Tout public
CONDITIONS D'INSCRIPTION	
THÈMES ABORDÉS	 Responsabilité des SP en intervention : état de nécessité, reprises de feu, dispositif de surveillance (caméras thermiques, dispositif de surveillance, feu éteint)

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-3-1-FJT	CDF	8 octobre 2019	
ORGANISATEUR			



FORMATION MARCHÉS PUBLICS

Durée	7 heures	
Nombre de stagiaires	12	
Évaluation	Pas d'évaluation	

OBJECTIFS	La formation est destinée à perfectionner les principaux acheteurs du SDIS dans le montage et le contenu des pièces d'un marché (règlement de consultation, acte d'engagement, cahiers des charges,) ; formation- information sur l'actualité règlementaire	
PUBLIC CONCERNÉ	Référents marchés publics dans les services ou groupements	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune	
THÈMES ABORDÉS	 Appréhender le montage et le contenu d'un dossier de consultation Actualité règlementaire des marchés publics 	

63

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-4-1-FMP	CDF	5 avril 2019	NON
2019-6-2-FMP	CDF	30 septembre 2019	NON
ORGANISATEUR			

FORMATION FINANCES

Durée	7 heures
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	Pas d'évaluation

OBJECTIFS	Avoir des connaissances de base sur le budget du SDIS, les principes de la comptabilité publique	
PUBLIC CONCERNÉ	Référents financiers dans les services ou groupements ou tout autre agent souhaitant avoir un socle de connaissances de base sur les finances, la comptabilité	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune	
THÈMES ABORDÉS	 Les finances locales – les bases Le budget du SDIS Les grands principes de la comptabilité publique 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-7-1-FGFN1	CDF	26 avril 2019	NON
2019-8-1-FGFN1	CDF	20 septembre 2019	NON
ORGANISATEUR			



LES OUTILS DU SDIS64

Durée	3h30
Nombre de stagiaires	10
Évaluation	Formative

	OBJECTIFS	La formation est destinée à se familiariser avec les outils du SDIS64 (hors applications métiers) Chefs CISV – Chefs de salle – Personnels CTAC – chefs de services CIS – nouveaux arrivants – SPP - PATS	
	PUBLIC CONCERNÉ		
	CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune	
5	THÈMES ABORDÉS	 Le bureau à distance La gestion des fichiers et les différents espaces de stockage Les bonnes pratiques Le cloud 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-63-1-GPEMDOD	Salle de réunion GDSI	29 octobre 2019 – 13 : 30 / 17 : 00	NON
2019-64-2-GPEMDOD	Salle de réunion GDSI	03 décembre 2019 – 13 : 30 / 17 : 00	NON
ORGANISATEUR	GDSI		

Durée	7 h 00 (1 jour)
Nombre de stagiaires	5
Évaluation	Formative

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir les différentes fonctionnalités de Webmail (OWA)		
PUBLIC CONCERNÉ	Chefs CIS Volontaires – chefs de salle – personnels CTAC – chefs de services CIS		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	UTILISATION WEBMAIL – OWA – Connaissances de base en informatique (environnement Windows, gestion des fichiers)		
THÈMES ABORDÉS	 Bonnes pratiques de la messagerie L'environnement WebMail : affichages, dossiers Consulter, envoyer et organiser ses messages Insérer une pièce jointe à un message Gérer son agenda : création d'un RV, d'une réunion, réponse à une invitation, calendrier partagé Utilisation des contacts Autres fonctionnalités : la gestion des absences 		

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-65-1-WEB1	Salle de formation GDSI	19 novembre 2019	NON
ORGANISATEUR	GDSI		



OUTLOOK - NIVEAU UTILISATEUR

Durée	7 h 00 (1 jour)
Nombre de stagiaires	5
Évaluation	Formative

	OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir les différentes fonctionnalités d'Outlook SPP - PATS UTILISATION OUTLOOK Connaissances de base en informatique (environnement Windows, gestion des fichiers)		
	PUBLIC CONCERNÉ			
	CONDITIONS D'INSCRIPTION			
67	THÈMES ABORDÉS	 Bonnes pratiques de la messagerie L'environnement Outlook : affichages, dossiers Consulter, envoyer et organiser ses messages Insérer une pièce jointe à un message Gérer son agenda : création d'un RV, d'une réunion, réponse à une invitation, calendrier partagé Utilisation des contacts Autres fonctionnalités : la gestion des absences Webmail 		

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-66-1-GO1	Salle de formation GDSI	17 septembre 2019	NON
2019-67-2-GO1	Salle de formation GDSI	10 décembre 2019	NON
ORGANISATEUR	GDSI		



OUTLOOK - PERFECTIONNEMENT

Durée	7 h 00 (1 jour)
Nombre de stagiaires	5
Évaluation	Formative

OBJECTIFS	 La formation est destinée à Découvrir les fonctionnalités avancées d'Outlook Organiser son environnement. Automatiser la gestion de ses messages Planifier et organiser ses activités
PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 UTILISATION OUTLOOK Avoir suivi la formation OUTLOOK niveau utilisateur Une bonne connaissance des fonctionnalités de base est recommandée
THÈMES ABORDÉS	 Bonnes pratiques de la messagerie L'environnement Outlook : affichage, dossiers, catégories Maitriser la gestion des PJ et des liens Tri, filtre, règles, rappels Bouton de vote Gérer son agenda : création et suivi d'un RV, d'une réunion, création d'un événement périodique, partage de calendrier, gestion des droits Gérer ses contacts : création de contacts et de listes de distribution, de cartes de visite, import et export de groupe de contacts Tâches : créer une tâche, assigner une tâche, suivi WebMail

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-68-1-GO2-NP	Salle de formation GDSI	15 octobre 2019	NON
ORGANISATEUR	GDSI		



POWERPOINT 2010

Durée	7 h 00 (1 jour)
Nombre de stagiaires	5
Évaluation	Formative

	OBJECTIFS	 La formation est destinée Apprendre à concevoir des présentations en vue d'animer des réunions. Enrichir ses présentations de textes, dessins, images. Acquérir les connaissances pour animer ses diapositives 	
	PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS	
	CONDITIONS D'INSCRIPTION	Pratique de Windows	
69	THÈMES ABORDÉS	 Les bonnes pratiques Les clefs pour réussir une présentation Concevoir une présentation Créer et utiliser les masques Utiliser les différents modes d'affichage Créer et mettre en forme les diapositives Organiser ses diapositives Enrichir le contenu de chaque diapositive Utiliser le modèle « CHARTE SDIS » 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-69-1-GPP	Salle de formation GDSI	23 septembre 2019	NON
2019-70-2-GPP	Salle de formation GDSI	26 novembre 2019	NON
ORGANISATEUF	GDSI		

Durée	7 h 00 (1 jour)	
Nombre de stagiaires	5	
Évaluation	Formative	

OBJECTIFS	La formation est destinée à : découvrir et maîtriser les fonctionnalités de base du traitement de texte, créer des documents standards.	
PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Pratique de Windows	
THÈMES ABORDÉS	 présentation de Word 2010 – Ruban – onglet – groupe de commande Gestion des documents : ouvrir, enregistrer, créer, imprimer. Mise en forme du texte : police, paragraphe, style, puces. Mise en page : Marge, orientation, taille, tabulations, alignement, Insertion : tableau, entête et pied de page, numéro de page, illustration, texte. Outils : rechercher/remplacer, orthographe/grammaire, reproduire la mise en forme 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-71-1-GWU	Salle de formation GDSI	10 septembre 2019	NON
2019-72-2-GWU	Salle de formation GDSI	13 novembre 2019	NON
ORGANISATEUR	GDSI		



WORD-PERFECTIONNEMENT

Durée	7 h 00 (1 jour)	
Nombre de stagiaires	5	
Évaluation	Formative	

	OBJECTIFS	 La formation est destinée à Découvrir et maîtriser les fonctionnalités avancées de Word Réaliser un publipostage Créer des documents complexes 	
	PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS	
	CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Avoir suivi la formation WORD niveau utilisateur Bonne maîtrise des fonctions de bases de Word 2010 	
71	THÈMES ABORDÉS	 Publipostage création d'un document type et son fichier de données modification des champs règles Documents longs Utilisation des styles Création d'un sommaire Création d'un index Mise en forme Sections Colonnes Insertion d'objets, de graphiques, page de garde Création d'un formulaire 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-73-1-WORP	Salle de formation GDSI	8 octobre 2019	NON
ORGANISATEUR	GDSI		

EXCEL - NIVEAU UTILISATEUR

Durée	7 h 00 (1 jour)
Nombre de stagiaires	5
Évaluation	Formative

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir et maîtriser les fonctionnalités de base du tableur	
PUBLIC CONCERNÉ	SPP- PATS	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Pratique de Windows	
THÈMES ABORDÉS	 Créer et ouvrir, enregistrer un fichier, Imprimer un fichier, Saisir des données, Formater les cellules, Mettre en forme le texte, les cellules, un tableau, des colonnes et des lignes, Effectuer des calculs simples, Recopier une formule, Effectuer un tri, Filtrer les données, Incrémenter une série. 	_

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-74-1-GEU	Salle de formation GDSI	3 septembre 2019	NON
2019-75-2-GEU	Salle de formation GDSI	5 novembre 2019	NON
ORGANISATEUR	GDSI		

EXCEL - PERFECTIONNEMENT

Durée	7 h 00 (1 jour)
Nombre de stagiaires	5
Évaluation	Formative

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir et maîtriser les fonctionnalités avancées du tableur
PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Avoir suivi la formation EXCEL niveau utilisateur Bonne maitrise des fonctions de base de Excel
THÈMES ABORDÉS	 Formater les cellules, Mettre en forme le texte, les cellules, un tableau, des colonnes et des lignes, Mise en forme conditionnelle, Utiliser les formules, Filtrer des données, Éditer un graphique, Tableau croisé dynamique.

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-76-1-GEP	Salle de formation GDSI	1 ^{er} octobre 2019	NON
ORGANISATEUR	GDSI		



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION DES PERSONNELS DU SDIS64 ANNÉE 2019

Formations des formateurs

JOURNÉES DE RENCONTRES PÉDAGOGIQUES

OBJECTIFS

75

Ces journées sont organisées par filières de formateur et ont pour finalité d'obtenir une homogénéité la plus complète possible lors des formations réalisées (programme, supports, lieux de manœuvres, type d'encadrement, moyens matériels, modalités et types d'évaluation, etc.)

JOURNÉES DE RENCONTRE	DATES
Réunion référents formateurs binômes	À définir
Réunion référents formateurs LSPCC	À définir
Réunion référents formateurs ARICO	À définir
Réunion référents encadrants des activités physique et sportive (EAP)	17 janvier 2019 (journée)
Réunion formateurs conduite <i>(COD3)</i>	29 janvier 2019 (journée) 16 mai 2019 (journée) 26 novembre 2019 (après-midi)
Réunion filière formation pour les formateurs-accompagnateurs et concepteurs (FOR-ACC et CONCEPT)	8 janvier 2019 (journée) 5 septembre 2019 (journée)







ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ

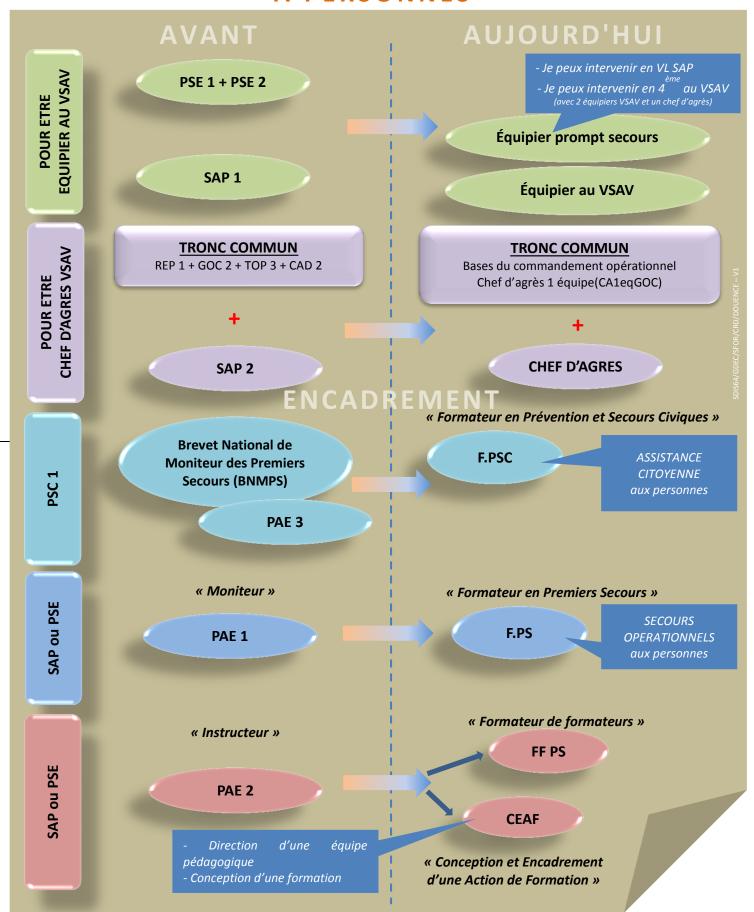
Durée	24h00 (3 jours)
Nombre de stagiaires	12 maxi
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir aux personnels les notions et concepts clés de l'approche par les compétences (APC), d'organisation et de mise en œuvre d'une mise en situation professionnelle (MSP), d'animation d'un débriefing.	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire de l'équipier de tronc commun ; La priorité sera donnée aux sous-officiers qui encadrent les actions de formation au sein de leur CIS et <u>non déjà titulaire d'une UV FOR</u> .	
THÈMES ABORDÉS	 Animer une manœuvre de la garde adaptée aux participants, aux besoins et au contexte; Observer et analyser les activités en situation pour apprécier le niveau de mise en œuvre des compétences; Animer une auto-évaluation pour une personne ou un groupe de personnes pour permettre une prise de conscience des compétences; Conseiller la personne dans son organisation et dans ses pratiques; Établir des échanges avec les autres accompagnateurs de proximité, la hiérarchie et, le cas échéant, avec les autres acteurs de la formation; Contribuer à l'intégration de la personne dans l'unité opérationnelle et fonctionnelle; Aider et accompagner la personne dans sa progression et son engagement; Préparer le départ et le retour d'une formation: contribuer à nourrir les attentes avant la formation et la mise en œuvre après la formation. 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-502-1-ACC_PROX	À définir	du 22 au 24 janvier 2019	POSSIBLE
2019-503-2-ACC_PROX	À définir	du 12 au 14 juin 2019	POSSIBLE
2019-504-3-ACC_PROX	À définir	du 15 au 17 octobre 2019	POSSIBLE
2019-505-4-ACC_PROX	À définir	du 3 au 5 décembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		
FORMATEURS	Formateur – Accompagnateur ou	Concepteur de Formation	

RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS SECOURS À PERSONNES



Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🜢 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🜢 64016 PAU Cedex 🜢 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🜢 www.sdis64.fr 🜢 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z

Durée	40h00 (5 jours)
Nombre de stagiaires	10 maxi
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	Les apprenants, à l'issue de l'intégralité de la formation, devront être capables, de connaitre et utiliser les outils et techniques pédagogiques appliquées à l'emploi du LSPCC conformément aux GNR et GDR.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires au minimum chef d'équipe.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir validé sa formation d'adaptation à l'emploi de chef d'équipe Être titulaire de l'ACC-PRO 	
THÈMES ABORDÉS	 Savoir : Connaître les techniques appliquées à l'emploi du LSPCC ainsi que les règles de sécurité; Savoir-faire : Acquérir les capacités à enseigner les techniques appliquées à l'emploi du LSPCC et à encadrer un groupe de stagiaires; Savoir être : prendre en charge un groupe de stagiaires. 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		

FORMATEURS ARICO

Durée	40h00 (5 jours)
Nombre de stagiaires	10 maxi
Évaluation	CERTIFICATIVE

	OBJECTIFS	Les apprenants, à l'issue de l'intégralité de la formation, devront être capables, de connaitre et utiliser les outils et techniques pédagogiques appliquées à l'emploi de l'ARICO conformément aux GNR et GDR.	
	PUBLIC CONCERNÉ	peurs-pompiers professionnels et volontaires au minimum chef d'équipe.	
	CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir validé sa formation d'adaptation à l'emploi de chef d'équipe Être titulaire de l'ACC-PRO 	
)	THÈMES ABORDÉS	 Savoir : Connaître les techniques appliquées à l'emploi de l'ARICO ainsi que les règles de sécurité ; Savoir-faire : Acquérir les capacités à enseigner les techniques appliquées à l'emploi de l'ARICO et à encadrer un groupe de stagiaires ; Savoir être : prendre en charge un groupe de stagiaires. 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		

FORMATEURS BINÔMES

Durée	40h00 (5 jours)
Nombre de stagiaires	10 maxi
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	Les apprenants, à l'issue de l'intégralité de la formation, devront être capables, de connaître et utiliser les outils et techniques pédagogiques appliquées aux manœuvres en binôme et techniques de lances conformément aux GNR et GDR.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires au minimum chef d'équipe.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir validé sa formation d'adaptation à l'emploi de chef d'équipe Être titulaire de l'ACC-PRO 	
THÈMES ABORDÉS	 Savoir : Connaître les techniques appliquées aux manœuvres en binôme et techniques ainsi que les règles de sécurité ; Savoir-faire : Acquérir les capacités à enseigner les techniques appliquées aux manœuvres en binôme et techniques et à encadrer un groupe de stagiaires ; Savoir être : prendre en charge un groupe de stagiaires. 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION DES PERSONNELS DU SDIS64 ANNÉE 2019

Formations de spécialités

UNITÉ SPÉCIALISÉE RISQUES TECHNOLOGIQUES

Catalogue des actions de formation des personnels du SDIS des Pyrénées-Atlantiques

SDIS64

Je veux devenir RCH 1

Équipier / chef d'équipe reconnaissances risques chimiques et biologiques

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

RCH 1
(80 heures)

Je deviens
RCH 1

J'exerce l'activité / emplois d' Équipier / chef d'équipe reconnaissances risques chimiques et biologiques RECO VIRT/VDET/CELP

RECO VIRT/VDET/CELP

Je veux devenir RCH 2

Équipier / chef d'équipe interventions risques chimiques et biologiques

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.

Prérequis **Formation** Je dois suivre RCH 1 RCH 2 (80 heures) Je deviens RCH 2 INTER VIRT/VDET/CELP J'exerce l'activité / emplois d' Équipier / chef d'équipe interventions risques chimiques et biologiques



Je veux devenir RAD 1

Équipier / chef d'équipe reconnaissances risques radiologiques

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.

Formation

Je dois suivre

RAD 1
(40 heures)

Je deviens
RAD 1

J'exerce l'activité / emplois d' Équipier / chef d'équipe reconnaissances risques radiologiques RECO VDET

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.

Formation Je dois suivre **DEPOL 1** (16 heures) E POL Je deviens **DEPOL 1**

J'exerce l'activité / emplois d' Équipier / chef d'équipe lutte contre les pollutions

RECO CELP

Je veux devenir DEPOL 2

Chef d'agrès lutte contre les pollutions

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.

EPOL 2

Je dois suivre

Formation
DEPOL 2
(16 heures)

Prérequis DEPOL 1

Je deviens DEPOL 2

J'exerce l'activité / emplois d' Chef d'agrès lutte contre les pollutions

INTER CELP



ECONTA 1

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

Formation
DECONTA 1
(16 heures)

Je deviens DECONTA 1

J'exerce l'activité / emplois d' Équipier / chef d'équipe chaîne de décontamination NRBC



-

SDIS64

DECONTA 2

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

Formation
DECONTA 2
(16 heures)

Prérequis DECONTA 1

Je deviens DECONTA 2

J'exerce l'activité / emplois d'Chef d'agrès chaîne de décontamination
NRBC





ÉQUIPIER LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS



Durée	16 heures environ
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	Formative

~	.Ja	
OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences pour être affecté sur un chantier de lutte contre les pollutions	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être affecté dans un CIS support de la spécialité RCH Être affecté dans un CIS du groupement territorial Est se trouvant à proximité d'une plateforme industrielle	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	tre apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité RCH engager à participer aux activités de la spécialité	
THÈMES ABORDÉS	 Les différents types de pollution Les matériels de lutte contre les pollutions La mise en œuvre des moyens 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-498-1-POL	CIS OTZ	du 22 mai 2019 au 23 mai 2019	NON
ORGANISATEUR	USRT64		



CHEF D'ÉQUIPE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS



Durée	16 heures environ
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	Formative

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences pour gérer la mise en œuvre opérationnelle de la cellule de lutte contre les pollutions	l
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être affecté dans un CIS support de la spécialité RCH	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire de l'unité de valeur DEPOL1 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité RCH S'engager à participer aux activités de la spécialité	
THÈMES ABORDÉS	 Les différents types de pollution La sécurité des personnels Management des personnels (affectation, relèves, etc.) 	9

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-499-2-POL	CIS OTZ	du 16 octobre 2019 au 17 octobre 2019	NON
ORGANISATEUR	USRT64		



ÉQUIPIER DÉCONTAMINATION NRBCE



Durée	16 heures environ
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	Formative

	2			
	OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences pour mettre en œuvre l'unité mobile de décontamination et les matériels de la cellule logistique NRBCE		
	PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être affecté dans un CIS support de la spécialité RCH Être affecté dans un CIS du groupement territorial Est se trouvant à proximité d'une plateforme industrielle		
	CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité RCH S'engager à participer aux activités de la spécialité		
}	THÈMES ABORDÉS	 La doctrine nationale NRBCE Le sas interservices Montage de l'UMD Les différentes fonctions au sein d'un secteur fonctionnel décontamination 		

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-500-1-DECONTA	CIS OTZ	du 20 mai 2019 au 21 mai 2019	NON
ORGANISATEUR	USRT64		



CHEF D'ÉQUIPE DÉCONTAMINATION NRBCE



Durée	16 heures environ
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	Formative

E. C.			
OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences pour gérer la mise en œuvre de l'unité mobile de décontamination et les matériels de la cellule logistique NRBCE		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être affecté dans le CIS support de la spécialité		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire de l'unité de valeur DECONTA1 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité RCH S'engager à participer aux activités de la spécialité		
THÈMES ABORDÉS	 La doctrine nationale NRBCE Le sas interservices Management des personnels (affectation, relèves, etc.) 		

• Identification et résolution des dysfonctionnements

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-501-2-DECONTA	CIS OTZ	du 14 octobre 2019 au 15 octobre 2019	NON
ORGANISATEUR	USRT64		

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques • 33, Avenue du Maréchal Leclerc • 64016 PAU Cedex • Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr • www.sdis64.fr • Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 • N° SIRET : 28640002300029 • Code APE 8425Z



EQUIPIER / CHEF D'EQUIPE RECONNAISSANCE RISQUES RADIOLOGIQUES



Durée	37 heures environ
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	Certificative

OBJECTIFS

- Connaitre les dangers de la radioactivité
- Appliquer les méthodes d'intervention propres aux risques radiologiques
- S'intégrer dans un dispositif d'intervention à caractère radiologique

PUBLIC CONCERNÉ

Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être affecté au CIS de Mourenx-Artix Formation ouverte aux SDIS extérieurs

CONDITIONS D'INSCRIPTION Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité S'engager à participer aux activités de la spécialité

THÈMES ABORDÉS

- Caractéristiques des rayonnements ionisants
- Radioprotection
- Équipe de reconnaissance
- Intervention en milieu radiologique

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-9-1-RAD 1	CIS OTZ	du 4 novembre 2019 au 8 novembre 2019	NON
ORGANISATEUR	USRT64		



EQUIPIER / CHEF D'EQUIPE INTERVENTION RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES



Durée	60 heures environ
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	Certificative

OBJECTIFS

- Caractériser les dangers d'origine chimique et connaître les principaux effets et les mesures conservatoires pouvant être mises en œuvre
- Confirmer les premières mesures de protection individuelle et collective, mettre en œuvre les mesures conservatoires destinées à limiter les effets sur la population et l'environnement, mettre en œuvre les matériels de l'équipe d'intervention et agir dans le cadre de la CMIC
- S'intégrer en qualité d'équipier ou chef d'équipe dans une équipe d'intervention et dans une CMIC

PUBLIC CONCERNÉ

Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Être affecté dans un CIS support de la spécialité

Être titulaire de l'unité de valeur RCH1

Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle RCH

Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité

S'engager à participer aux activités de la spécialité

THÈMES ABORDÉS

- Risques chimiques
- Organisation de la spécialité
- Matériels mis en œuvre par l'équipe d'intervention
- Protection individuelle et collective
- Intervention en milieu chimique
- Lutte contre les pollutions
- Risques biologiques

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-360-1-RCH 2	CIS MRA	du 4 mars 2019 au 15 mars 2019	NON
ORGANISATEUR	USRT64		







CHEF DE CMIC - ZONAL



Durée	90 heures environ
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	Certificative

OBJECTIFS

- Connaître les bases théoriques de la chimie pour les appliquer dans le cadre de l'intervention et de la formation
- Organiser et commander une CMOC
- S'intégrer dans un réseau de partenaires dans le domaine des risques chimiques et biologiques

PUBLIC CONCERNÉ

Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires

Formation organisée en partenariat avec les SDIS de la Gironde et du Lot-et-Garonne

CONDITIONS

D'INSCRIPTION

Être titulaire des unités de valeur RCH2, FOR1 et GOC3 Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle RCH

Avoir suivi un test de présélection

Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité S'engager à participer aux activités de la spécialité

THÈMES ABORDÉS

- Connaissances liées aux risques chimiques
- Connaissance des structures
- Moyens de la CMIC
- Lutte contre les pollutions
- Risques biologiques
- Commandement de la CMIC

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-11-1-RCH 3	SDIS64 / SDIS33 / SDIS47	du 3 au 7 juin et du 17 au 28 juin 2019	OUI
ORGANISATEUR	USRT64 – SDIS33 – SDIS47		

UNITÉ SPÉCIALISÉE SECOURS NAUTIQUES



FORMATION DES SAUVETEURS AQUATIQUES AFFECTÉS À LA SURVEILLANCE DES PLAGES



Durée	58H00 (6 journées)
Nombre de stagiaires	20 à 40
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités et les techniques permettant d'exercer la surveillance des plages en toute sécurité.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-Pompiers volontaires ou civils <i>(étudiants en majorité)</i>
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement Être titulaire du BNSSA ou du BEESAN recyclé Avoir la formation PSE2 ou équipier au VSAV et être recyclé
	Techniques de sauvetage en océan

THÈMES ABORDÉS

99

- Secourisme adapté
- Règlementation applicable aux postes de secours
- Connaissance de l'organisation du SDIS

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-12-1-FSPVN	BIDART	14 au 19 avril 2019	NON
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS64		



INSCRIPTIONS:

Il faut envoyer une lettre de motivation et un CV à l'UNITE NAUTIQUE. Ne pas se positionner sur WEB FOR



FORMATION DES SAUVETEURS AQUATIQUES AFFECTÉS À LA SURVEILLANCE DES PLAGES - INC



Durée	04H00 (1/2 journée)
Nombre de stagiaires	20 à 40
Évaluation	CERTIFICATIVE

0	R	ΙF	CT	ΙE	(

La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances des différentes classes de feux et les techniques d'extinction aux moyens d'extincteurs appropriés.

PUBLIC CONCERNÉ SPVS recrutés dans le cadre de la surveillance des plages ayant suivi la formation ou en recyclage tous les 5 ans.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir réalisé la formation de sauveteur aquatique affecté à la surveillance des plages (Obligatoire en sortie de formation et à recycler tous les 5 ans)

THÈMES ABORDÉS

- Les classes de feux
- Les agents extincteurs
- Les extincteurs

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	BIDART	04 mai 2019 (matin)	NON
	BIDART	04 mai 2019 (après-midi)	NON
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS64		



INSCRIPTIONS:

Il faut envoyer une lettre de motivations et un CV à L'UNITE NAUTIQUE. Ne pas se positionner sur WEB FOR



QUALIFICATION SAL 50 M PLONGÉE PROFONDE



Durée	40H00 (5 jours)
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités et les techniques permettant de tenir les différents emplois de Scaphandrier Autonome Léger à une profondeur de 50 mètres.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-Pompiers professionnels ou volontaires des départements de la zone et nationaux	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire du SAL1 depuis plus d'un an et être habilité -30mètres Être inscrit sur la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle Avoir réalisé au moins 60 plongées en milieu naturel, dont 6 plongées entre -20 et -30 mètres ce dans les 12 derniers mois Avoir satisfait aux tests d'admission organisés sous la responsabilité du conseiller technique de zone, à la demande des autorités d'emplois	
THÈMES ABORDÉS	 Compétences techniques individuelles Compétences opérationnelles Compétences théoriques 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-13-1-SNAU SAL qualif- 50m	HENDAYE	17 au 21 juin 2019	OUI
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS64		



SCAPHANDRIER AUTONOME LÉGER



Durée	144H00 (17 jours)
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités et les techniques permettant de tenir les différents emplois de Scaphandrier Autonome Léger	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-Pompiers professionnels ou volontaires des départements de la zone et nationaux	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être majeur Être titulaire du « sauvetage aquatique » niveau 1 Être sapeur-pompier professionnel titulaire ou sapeur-pompier volontaire ayant validé la période probatoire Être médicalement apte en milieu subaquatique et hyperbare Être à jour de sa formation continue en matière de secours à personne Avoir validé les objectifs de la préformation	102
THÈMES ABORDÉS	 Compétences techniques individuelles Compétences opérationnelles Compétences théoriques 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-362-1-SNAU PLG 1	HENDAYE	11 septembre au 04 octobre 2019	OUI
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS64		

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🛭 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🔞 64016 PAU Cedex 🔞 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🔞 www.sdis64.fr 🔞 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z



FORMATION DE SAUVETEUR AQUATIQUE MODULE EAUX VIVES



Durée	24H00 (3 jours)
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités et les techniques permettant de tenir les différents emplois de cette spécialité. Elle a pour but de donner aux intervenants les connaissances nécessaires pour leur permettre d'évaluer les risques et d'adapter la technique de sauvetage aux conditions météorologiques et à la configuration du site.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires transfrontaliers (ESPAGNOLS) Sapeurs-Pompiers professionnels ou volontaires des départements extérieurs
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement Faire partie de l'équipe SAV au sein de sa structure
THÈMES ABORDÉS	 Lecture de rivière Techniques de sauvetages en eaux vives Conforme aux dispositions nationales enseignées à MILLAU par l'ECASC

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-14-1-SNAU SEV	ST PEE DE BIGORRE	06 au 08 mars 2019	OUI
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS64		

UNITÉ SPÉCIALISÉE SAUVETAGE ET DÉBLAIEMENT

SDIS64



FORMATION DE SAUVETEUR DÉBLAYEUR



Durée	45H00 (6 jours) dont 2 heures de nuit minimum
Nombre de stagiaires	16
Évaluation	CERTIFICATIVE

	OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités nécessaires pour tenin l'emploi de sauveteur déblayeur, dont la mission est de participer au sauvetage de victimes en milieu effondré ou menaçant ruine.	
PUBLIC CONCERNÉ Sapeurs-pompiers profes		Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires	
5	CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité Être titulaire de la formation d'équipier au VSAV; Être titulaire de la formation d'équipier incendie; CIS prioritaires au regard du recueil et planification des besoins en formation du plan pluriannuel du SDIS64: CIS ANG et PAU. 	
	THÈMES ABORDÉS	 Maîtrise de son environnement Recherche de victimes Dégagement d'une victime 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-363-1-SDE 1	À définir	du 9 au 14 septembre 2019	OUI
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS64		

Évacuation de victimes hors d'une zone dangereuse

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🜢 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🜢 64016 PAU Cedex 🜢 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🜢 www.sdis64.fr 🜢 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z

E 1811



FORMATION DE CHEF D'UNITÉ SAUVETEUR DÉBLAYEUR



Durée	58H00 (7 jours) dont 2 heures de nuit minimum	
Nombre de stagiaires	12	
Évaluation	CERTIFICATIVE	

PUBLIC

OBJECTIFS

La formation doit permettre aux stagiaires de tenir l'emploi de chef d'unité sauveteur déblayeur, dont les missions sont de commander une unité sauvetage-déblaiement et de participer à la formation des sauveteurs déblayeurs.

PUBLIC CONCERNÉ

Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité
- Être inscrit sur la liste annuelle d'aptitude opérationnelle du SDIS 64 ;
- Être titulaire de la formation de sauveteur déblayeur (SDE1) ;
- Être titulaire de la formation de gestion opérationnelle et de commandement de chef d'agrès une équipe.

CIS prioritaires au regard du recueil et planification des besoins en formation du plan pluriannuel du SDIS64 :

CIS ANG et PAU.

THÈMES ABORDÉS

- Maîtrise de son environnement
- Organisation d'un secteur de travail
- Recherche et accès aux victimes
- Évacuation de victimes
- Conduite d'une opération

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-364-1-SDE 2	À définir	du 9 au 20 septembre 2019	OUI
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS64		

106

SDIS64

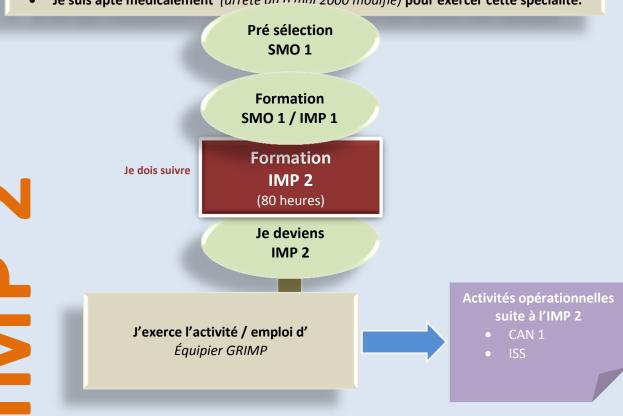
108

UNITÉ SPÉCIALISÉE

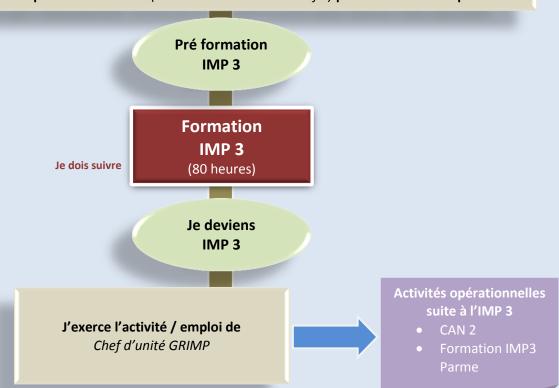
SECOURS EN MILIEU PÉRILLEUX

ET EN MONTAGNE

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressource ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.



• Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.



e veux deven

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressource ou support de la spécialité ;
- Je suis inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle IMP 2;

Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité. Test physique **Formation SMO 2 Prérequis** Je dois suivre (80 heures) **SMO 1** Je deviens SMO₂ Activités opérationnelles J'exerce l'activité / emploi d' Équipier secours en montagne **GLACE 1**

SDIS64

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressource ou support de la spécialité ;
- Je suis inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle SMO 2;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

SMO 3
(80 heures)

Activités opérationnelles suite au SMO3

NEIGE 2
GLACE 2
CAN 2

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressource ou support de la spécialité ;
- Je suis inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle SMO 3 ;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.

SMO

HO

J'exerce et suis titulaire de la formation de chef de groupe

Je deviens CT SMO

J'exerce l'activité / emplois de

Conseiller technique secours en montagne (Anciennement COS montagne)

FORMATION D'ÉQUIPIER SECOURS EN CANYON



Durée	44H00 dont une manœuvre de nuit
Nombre de stagiaires	2
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation a pour but de permettre à des sauveteurs déjà formés aux techniques GRIMP ou secours en montagne de s'adapter facilement aux spécificités opérationnelles liées aux canyons.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité Formation ouverte au personnel titulaire du SMO2 ou de l'IMP2 Avoir rempli les conditions du test d'accès 		
THÈMES ABORDÉS	 Connaissances générales liées à la spécialité Canyon Matériels Techniques de progression Techniques de secours 		

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	OUI
ORGANISATEUR	ECASC		



FORMATION DE CHEF D'ÉQUIPE SECOURS EN CANYON



Durée	44H00 ont une manœuvre de nuit
Nombre de stagiaires	2
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation a pour but de permettre à des chefs d'unité GRIMP ou secours en montagne, de commander une intervention de secours en canyon.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité Formation ouverte au personnel titulaire du SMO3 ou de l'IMP3 Avoir rempli les conditions du test d'accès 	
THÈMES ABORDÉS	 Connaissances générales liées aux canyons Progression et secours 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SDIS 06	À définir	OUI
ORGANISATEUR	SDIS06		



PRÉFORMATION CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE MODULE C



Durée	26H00 (3 jours)
Nombre de stagiaires	Selon besoin
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation a pour but de faire maîtriser au stagiaire l'entretien, la conduite du chien en milieu social et le développement des qualités olfactives de l'animal.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité Module A et présence régulière au module B avec un chien âgé au minimum de 8 m et maximum 24 mois Être retenu pour une préformation de conducteur cynotechnique 	
	Entretien du chien	

THÈMES ABORDÉS

- Éducation du chien en milieu social
- Développement des qualités olfactives du chien
- Motiver et récompenser le chien lors du travail
- La formation comprend, en outre, une formation en continu dispensée au cours d'une période d'adaptation.

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	À définir
ORGANISATEUR	SDIS extérieur conventionné		



FORMATION DE CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE



Durée	40H00 (5 jours)
Nombre de stagiaires	Selon besoin
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences pour tenir l'emploi de conducteur cynotechnique, dont la mission est la recherche de victimes égarées ou ensevelies.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité Être titulaire du module C de la préformation cynotechnique. 	
THÈMES ABORDÉS	 Préalables à l'engagement de l'équipe Activités opérationnelles 	

Identification des actions de formation

Formation en continu

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	À définir
ORGANISATEUR	SDIS extérieur conventionné		



FORMATION DE CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE MODULE AVALANCHE



Durée	80H00 (12 jours)
Nombre de stagiaires	Selon besoin
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation a pour but de faire acquérir au stagiaire l'aptitude de conduite d'un chien dans un milieu enneigé lors d'une intervention en avalanche seul ou en corps constitué.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être titulaire du permis de conduite VL, en cours de validité Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité Avoir satisfait à des épreuves de sélection (physique, écrite et l'entretien préalable de motivation) de tout conduit par le conseiller technique départemental 	
THÈMES ABORDÉS	 Intégration du binôme (conducteur / chien) dans un dispositif de secours en avalanche. Évolution en ski de randonnée avec le chien Test DVA Cours théorique (milieu montagnard,) 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	À définir
ORGANISATEUR	ANENA		



FORMATION D'ÉQUIPIER SECOURS EN MONTAGNE



Durée	80H00 (10 jours) dont 1 nuit sur le terrain
Nombre de stagiaires	Selon besoin
Évaluation	CERTIFICATIVE

	OBJECTIFS	La fonction a pour but de faire acquérir au stagiaire les capacités à tenir l'emploi d'équipier secours en montagne, dont les missions sont la réalisation de reconnaissances et/ou de sauvetages en montagne ou en milieu d'accès difficile.	
	PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP	
)	CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité Formation ouverte aux titulaires de l'attestation de sensibilisation aux secours en montagne (SMO1) depuis deux ans ou plus Avoir réalisé, sous la responsabilité d'un conseiller technique montagne, des épreuves de marche, de parcours d'escalade et en terrain varié, réglementaires, définies dans le GNR secours en montagne 	
	THÈMES ABORDÉS	 Chaîne d'assurage Connaissances générales Techniques de progression Techniques de secours 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	OUI
ORGANISATEUR	ECASC		



FORMATION DE SECOURS EN MONTAGNE MODULE NEIGE NIVEAU 1



Durée	48H00 (6 jours) dont 1 nuit sur le terrain
Nombre de stagiaires	1
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités à progresser et à participer en sécurité à une opération de secours en montagne en milieu enneigé.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité Être titulaire de la formation d'équipier secours en montagne (SMO2) Être inscrit sur la liste départementale annuelle d'aptitude opérationnelle de la spécialité Avoir réalisé, sous la responsabilité du conseiller technique départemental les épreuves de ski de randonnée définies dans le GNR secours en montagne 	120
THÈMES ABORDÉS	 Connaissances générales : neige et montagne Techniques de progression Techniques de secours 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	OUI
ORGANISATEUR	ECASC		



FORMATION DE SECOURS EN MONTAGNE MODULE NEIGE NIVEAU 2



Durée	48H00 (6 jours)
Nombre de stagiaires	Selon besoin
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS

La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités à mener efficacement et en sécurité des opérations de secours en montagne dans des conditions difficiles (neige, avalanche, glacier, crevasse...).

PUBLIC CONCERNÉ

Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité
- Être titulaire de la formation de chef d'unité secours en montagne (SMO3)
- Être titulaire du module neige niveau 1 et avoir une pratique régulière de l'activité neige sous le contrôle de chefs d'unité ou de conseillers techniques secours en montagne

THÈMES ABORDÉS

- Connaissances générales : neige, avalanche, glacier
- Techniques de progression
- Techniques de secours

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	OUI
ORGANISATEUR	ECASC		

121

SDIS64



FORMATION DE SECOURS EN MONTAGNE MODULE GLACE NIVEAU 1



Durée	48H00 (6 jours)
Nombre de stagiaires	2
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités à progresser et à secourir une victime dans un environnement glacé et/ou en qualité d'équipier.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité Être titulaire de la formation d'équipier secours en montagne (SMO2) Être titulaire du module neige niveau 1 	
THÈMES ABORDÉS	 Autonomie de l'équipier Techniques de secours 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	OUI
ORGANISATEUR	ECASC		



FORMATION DE SECOURS EN MONTAGNE MODULE GLACE NIVEAU 2



Durée	48H00 (6 jours)
Nombre de stagiaires	1
Évaluation	CERTIFICATIVE

	OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités à mener des opérations de secours sur différents types de terrains glacés et/ou mixtes avec différents moyens, en toute sécurité.	
	PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP	
	CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité Être titulaire de la formation de chef d'unité secours en montagne (SMO3) Être titulaire du module neige niveau 2 Être titulaire du module glace niveau 1 et pratiquer régulièrement l'activité glace sous le contrôle de chefs d'unité ou de conseillers techniques secours en montagne 	
-	THÈMES ABORDÉS	 Connaissances générales : différents milieux, types de glaces Techniques de secours 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	OUI
ORGANISATEUR	ECASC		



FORMATION DE SECOURS EN MONTAGNE NIVEAU MÉTÉO



Durée	40H00 (5 jours)
Nombre de stagiaires	1
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités à effectuer un sondage par battage.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité Être inscrit sur la liste départementale annuelle d'aptitude opérationnelle de la spécialité Avoir réalisé, sous la responsabilité du conseiller technique départemental les épreuves de ski de randonnée. 	
THÈMES ABORDÉS	 Connaissances générales : différents milieux, types de glaces, de neige Techniques de sondage par battage Analyse stratigraphique du manteau neigeux. 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	OUI
ORGANISATEUR	Météo France		

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🜢 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🜢 64016 PAU Cedex 🜢 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🜢 www.sdis64.fr 🜢 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z



FORMATION CONTRÔLEUR EPI (LSPCC/KSC)



Durée	8 heures
Nombre de stagiaires	8
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à donner les compétences demandées pour tenir les fonctions de contrôleurs EPI contre les chutes de hauteur		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)		
THÈMES ABORDÉS	 Informations et formation relatives à la connaissance et aux contrôles et vérifications des EPI contre les chutes Réglementation relative au contrôle et à la gestion des EPI contre les chutes 		

125

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	NON
ORGANISATEUR	USMP		



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION DES PERSONNELS DU SDIS64 ANNÉE 2019

Formations de maintien et de perfectionnement des acquis

FMPA DES FORMATIONS DE TRONC COMMUN OPÉRATIONNEL & FONCTIONNEL



FMPA CHEF D'AGRÈS UNE ÉQUIPE

Durée	24 heures (3 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 10
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir l'emploi de chef d'agrès une équipe (DIV/SAP/SR).	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chefs d'agrès une équipe (DIV/SAP/SR)	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : • apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) • nommé au grade de sergent <u>ET</u> exercer les activités de chef d'agrès une équipe (DIV/SAP/SR)	
THÈMES ABORDÉS	 Procédures opérationnelles liées aux opérations DIV/SAP/SR Mise en application des connaissances Prise de décisions/critères de choix Véhicules nouvelle génération 	12

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-457-1-FMACADI 2019-458-1-FMACASE 2019-459-1-FMACASR	GEST	du 21 au 23 janvier 2019	POSSIBLE
2019-460-2-FMACADI 2019-462-2-FMACASE 2019-463-2-FMACASR	GEST	du 28 au 30 janvier 2019	POSSIBLE
2019-461-3-FMACADI 2019-464-3-FMACASE 2019-465-3-FMACASR	GEST	du 4 au 6 février 2019	POSSIBLE
2019-466-4-FMACADI 2019-467-4-FMACASE 2019-468-4-FMACASR	GEST	du 2 au 4 décembre 2019	POSSIBLE
2019-469-5-FMACADI 2019-470-5-FMACASE 2019-471-5-FMACASR	GEST	du 16 au 18 décembre 2019	POSSIBLE
2019-473-6-FMACADI 2019-474-6-FMACASE 2019-475-6-FMACASR	GOUEST	du 9 au 11 janvier 2019	POSSIBLE
2019-476-7-FMACADI	GOUEST	du 14 au 16 janvier 2019	POSSIBLE

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🛭 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🔞 64016 PAU Cedex 🔞 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🔞 www.sdis64.fr 🔞 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z

Services des emplois et des compétences des groupements territoriaux

2019-496-13-FMACASR

ORGANISATEUR

POSSIBLE

POSSIBLE

POSSIBLE

POSSIBLE

POSSIBLE

POSSIBLE



FMPA CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN

Durée	40 heures (5 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 10
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir l'emploi de chef d'agrès tout engin.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef d'agrès tout engin	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) exercer les activités de chef d'agrès tout engin	
THÈMES ABORDÉS	 Procédure gaz renforcée (PGR) et utilisation de l'explosimètre Risques électriques Rappels des techniques opérationnelles 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-365-1-FMACATE	GEST	du 11 au 15 février 2019	POSSIBLE
2019-366-2-FMACATE	GEST	du 18 au 22 novembre 2019	POSSIBLE
2019-367-3-FMACATE	GOUEST	du 28 janvier au 1 ^{er} février 2019	POSSIBLE
2019-368-4-FMACATE	GOUEST	du 20 au 24 mai 2019	POSSIBLE
2019-369-5-FMACATE	GSUD	du 13 au 17 mai 2019	POSSIBLE
2019-370-6-FMACATE	GOUEST	du 25 au 29 novembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Services des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



FMPA CHEF DE CENTRE ET ADJOINT

Durée	8 heures (1 jour)
Nombre de stagiaires	15
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir l'emploi de chef de centre ou adjoint au chef de centre.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef de centre ou d'adjoint au chef de centre	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Exercer les activités chef de centre ou d'adjoint au chef de centre	
THÈMES ABORDÉS	 Les structures départementales L'organisation d'un centre d'incendie et de secours Le management La gestion administrative et opérationnelle des personnels La planification des objectifs 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-371-1-FMACCIS	CDF	25 janvier 2019	POSSIBLE
2019-372-2-FMACCIS	CDF	26 janvier 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		



FMPA CHEF DE GROUPE

Durée	24 heures (3 jours)
Nombre de stagiaires	8
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction de chef de groupe.		
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef de groupe et inscrits sur la LAO ou en vue de l'inscription sur LAO		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle		
THÈMES ABORDÉS	 Journée 1 : exercices terrain COS Journée 2 : salle tactique ou PCM Journée 3 : Informations, rappels et nouveautés en matière de relations publiques et techniques opérationnelles 		

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-373-1-FMACG	GSUD	du 10 au 12 avril 2019	POSSIBLE
2019-374-2-FMACG	GOUEST	du 26 au 28 juin 2019	POSSIBLE
2019-375-3-FMACG	GEST	du 18 au 20 mars 2019	POSSIBLE
2019-376-4-FMACG	GEST	du 2 au 4 octobre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Services des emplois et des comp	étences des groupements territoriaux	

SDIS64



FMPA CHEF DE COLONNE

Durée	24 heures (3 jours)
Nombre de stagiaires	8
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction de chef de groupe.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef de groupe et inscrits sur la LAO ou en vue de l'inscription sur LAO	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle	
THÈMES ABORDÉS	 Journée 1 : exercices terrain COS Journée 2 : salle tactique ou PCM Journée 3 : Informations, rappels et nouveautés en matière de relations publiques et techniques opérationnelles 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-377-1-FMACC	GSUD	du 10 au 12 avril 2019	POSSIBLE
2019-378-2-FMACC	GOUEST	du 26 au 28 juin 2019	POSSIBLE
2019-379-3-FMACC	GEST	du 18 au 20 mars 2019	POSSIBLE
2019-380-4-FMACC	GEST	du 2 au 4 octobre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Services des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



FMPA FEUX DE FORÊTS

Durée	16 heures (2 jours)
Nombre de stagiaires	8 FDF1 + 4 FDF2
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les fonctions d'équipier ou chef d'agrès FDF.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires affectés dans le CIS pour être inscrit sur une liste opérationnelle annuelle de renfort extra départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être inscrit ou en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude opérationnelle Être titulaire du FDF1 ou FDF2 	
THÈMES ABORDÉS	 Techniques d'établissement et d'extinction Tactique de lutte contre les feux de forêts Sécurité individuelle et collective 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-381-1-RFDF1 2019-382-1-RFDF2	GEST	6 et 7 mai 2019	POSSIBLE
2019-383-2-RFDF1 2019-384-2-RFDF2	GEST	13 et 14 mai 2019	POSSIBLE
2019-385-3-RFDF1 2019-386-3-RFDF2	GEST	20 et 21 mai 2019	POSSIBLE
2019-387-4-RFDF1 2019-388-4-RFDF2	GOUEST	4 et 5 juin 2019	POSSIBLE
2019-389-5-RFDF1 2019-390-5-RFDF2	GOUEST	6 et 7 juin 2019	POSSIBLE
2019-391-6-RFDF1 2019-392-6-RFDF2	GOUEST	13 et 14 juin 2019	POSSIBLE
2019-393-7-RFDF1 2019-394-7-RFDF2	GSUD	4 et 5 octobre 2019	POSSIBLE
2019-395-8-RFDF1 2019-396-8-RFDF2	GSUD	7 et 8 octobre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Services des emplois et des comp	étences des groupements territoriaux	

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🛭 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🔞 64016 PAU Cedex 🔞 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🔞 www.sdis64.fr 🔞 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z



FMPA PROJECTEUR HYPODERMIQUE

Durée	8H
Nombre de stagiaires	10
Évaluation	FORMATIVE

	OBJECTIFS	 Mettre en œuvre le fusil hypodermique Respecter les règles de sécurité dans ce domaine Etre reconduit ou intégrer la liste opérationnelle des personnels autorisés à pratiquer la télé anesthésie.
	PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers SPP et SPV
	CONDITIONS D'INSCRIPTION	Faire partie de l'équipe animalière
<u>-</u>	THÈMES ABORDÉS	 Sécurité de la zone d'intervention Préparation de la seringue Entrainements au tir

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-397-1-FMAFH	CIS PAU	29 avril 2019	NON
2019-398-2-FMAFH	CIS PAU	1 ^{er} octobre 2019	NON
2019-399-3-FMAFH	CIS ANG	14 juin 2019	NON
2019-400-4-FMAFH	CIS ANG	18 octobre 2019	NON
ORGANISATEUR	SFOR - GGDR		



FMPA ANIMALIERS

Durée	8H00
Nombre de stagiaires	10
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Maintenir et perfectionner ses connaissances et ses techniques opérationnelles
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers SPP et SPV
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Faire partie de l'équipe animalière
THÈMES ABORDÉS	Manipulation d'animaux divers en fonction de l'organisme ou de l'éleveur accueillant.

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT	136
2019-401-1-FFA	GPT OUEST	9 mai 2019	NON	
2019-402-2-FFA	GPT OUEST	28 mai 2019	NON	
2019-403-3-FFA	GPT OUEST	4 octobre 2019	NON	
2019-404-4-FFA	GPT OUEST	11 octobre 2019	NON	
ORGANISATEUR	SFOR - GGDR			



FMPA CONDUCTEUR DE VÉHICULE TOUT TERRAIN

Durée	10H00
Nombre de stagiaires	8 à 10
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les fonctions de conducteur sur terrain accidenté.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires affectés dans le CIS doté de véhicules tout terrain poids lourd	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire du COD2PL Être titulaire du permis PL en cours de validité 	
THÈMES ABORDÉS	 Responsabilités Conduite Hydraulique Auto dégagement Remise en condition du matériel Obstacles 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-405-1-RCOD2PL	GPT EST	11 juin 2019	NON
2019-406-2-RCOD2PL	GPT EST	12 juin 2019	NON
2019-407-3-RCOD2PL	GPT EST	13 juin 2019	NON
2019-408-4-RCOD2PL	GPT EST	14 juin 2019	NON
2019-409-5-RCOD2PL	GPT EST	15 juin 2019	NON
2019-410-6-RCOD2PL	GPT EST	17 juin 2019	NON
2019-411-7-RCOD2PL	GPT EST	18 juin 2019	NON
2019-412-8-RCOD2PL	GPT EST	19 juin 2019	NON
2019-413-9-RCOD2PL	GPT EST	20 juin 2019	NON
2019-414-10-RCOD2PL	GPT EST	21 juin 2019	NON
2019-415-11-RCOD2PL	GPT EST	22 juin 2019	NON

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🛭 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🔞 64016 PAU Cedex 🗸 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🔞 www.sdis64.fr 🔞 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z

2019-416-12-RCOD2PL	GPT OUEST	19 septembre 2019	NON
2019-417-13-RCOD2PL	GPT OUEST	20 septembre 2019	NON
2019-418-14-RCOD2PL	GPT OUEST	25 septembre 2019	NON
2019-419-15-RCOD2PL	GPT OUEST	26 septembre 2019	NON
2019-420-16-RCOD2PL	GPT OUEST	27 septembre 2019	NON
2019-421-17-RCOD2PL	GPT SUD	23 septembre 2019	NON
2019-422-18-RCOD2PL	GPT SUD	24 septembre 2019	NON
2019-423-19-RCOD2PL	GPT SUD	30 septembre 2019	NON
2019-424-20-RCOD2PL	GPT SUD	1 ^{er} octobre 2019	NON
ORGANISATEUR	Services des emplois et des comp	étences des groupements territoriaux	



FMPA D'ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ

Durée	8h00 (1 journée)
Nombre de stagiaires	12 maxi
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir aux personnels les notions et concepts clés de l'approche par les compétences (APC), d'organisation et de mise en œuvre d'une mise en situation professionnelle (MSP), d'animation d'un débriefing formatif.
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire de l'un des diplômes FOR1, FOR2, FOR2, FOR4, PICF et CEAF
THÈMES ABORDÉS	 Les fondamentaux de l'approche par les compétences; Les tâches de l'accompagnateur de proximité; L'animation d'un débriefing; Le rôle de l'accompagnateur de proximité.

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-506-1-RACCPRO		le 15 janvier 2019	NON
2019-507-2-RACCPRO		le 29 janvier 2019	NON
2019-508-3-RACCPRO		le 5 février 2019	NON
2019-509-4-RACCPRO		le 12 février 2019	NON
2019-510-5-RACCPRO		le 12 mars 2019	NON
2019-511-6-RACCPRO		le 26 mars 2019	NON
2019-512-7-RACCPRO	GEST	le 2 avril 2019	NON
2019-513-8-RACCPRO		le 9 avril 2019	NON
2019-514-9-RACCPRO		le 7 mai 2019	NON
2019-515-10-RACCPRO		le 21 mai 2019	NON
2019-516-11-RACCPRO		le 4 juin 2019	NON
2019-517-12-RACCPRO		le 18 juin 2019	NON
2019-518-13-RACCPRO		le 10 septembre 2019	NON
2019-519-14-RACCPRO		le 24 septembre 2019	NON
2019-520-15-RACCPRO		le 1 ^{er} octobre 2019	NON

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🛭 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🐧 64016 PAU Cedex 🐧 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🐧 www.sdis64.fr 🐧 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🐧 N° SIRET : 28640002300029 🐧 Code APE 8425Z

2019-521-16-RACCPRO		le 15 octobre 2019	NON	
2019-522-17-RACCPRO		le 5 novembre 2019	NON	
2019-523-18-RACCPRO		le 19 novembre 2019	NON	
2019-524-19-RACCPRO		le 10 décembre 2019	NON	
2019-525-20-RACCPRO		le 17 décembre 2019	NON	
2019-526-21-RACCPRO		le 18 janvier 2019	NON	••••
2019-527-22-RACCPRO		le 28 janvier 2019	NON	
2019-528-23-RACCPRO		le 8 février 2019	NON	
2019-529-24-RACCPRO		le 11 février 2019	NON	
2019-530-25-RACCPRO		le 8 mars 2019	NON	
2019-531-26-RACCPRO		le 18 mars 2019	NON	
2019-532-27-RACCPRO		le 5 avril 2019	NON	
2019-533-28-RACCPRO		le 29 avril 2019	NON	
2019-534-29-RACCPRO		le 13 mai 2019	NON	
2019-535-30-RACCPRO		le 27 mai 2019	NON	
2019-536-31-RACCPRO		le 7 juin 2019	NON	
2019-537-32-RACCPRO	GOUEST	le 17 juin 2019	NON	
2019-538-33-RACCPRO		le 1 ^{er} juillet 2019	NON	
2019-539-34-RACCPRO		le 5 juillet 2019	NON	
2019-540-35-RACCPRO		le 13 septembre 2019	NON	140
2019-541-36-RACCPRO		le 23 septembre 2019	NON	
2019-542-37-RACCPRO		le 7 octobre 2019	NON	
2019-543-38-RACCPRO		le 18 octobre 2019	NON	
2019-544-39-RACCPRO		le 8 novembre 2019	NON	
2019-545-40-RACCPRO		le 12 novembre 2019	NON	
2019-546-41-RACCPRO		le 16 décembre 2019	NON	
2019-547-42-RACCPRO		le 20 décembre 2019	NON	
2019-548-43-RACCPRO		le 21 mars 2019	NON	
2019-549-44-RACCPRO	GSUD	le 22 mars 2019	NON	
2019-550-45-RACCPRO	GSUD	le 20 juin 2019	NON	
2019-551-46-RACCPRO		le 21 juin 2019	NON	
ORGANISATEUR	SFOR			
FORMATEURS	Formateur – Accompagnateur, Co	oncepteur de Formation ou Intervenants CN	FPT	



FMPA FORMATEUR ARICO

Durée	16h00 (2 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction de formateurs « ARICO » conformément aux guides national et départemental de référence en cours de validité.
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de formateurs « ARICO »
CONDITION D'INSCRIPTIO	
- THÈMES ABOR	 Information sur les derniers textes relatifs aux formations Tronc Commun Les nouveaux programmes des FI et FAE Rappel des contenus des GNR et GDR en vigueur

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-425-1-RFARI	GPT OUEST	17 et 18 janvier 2019	POSSIBLE
2019-426-2-RFARI	GPT EST	24 et 25 janvier 2019	POSSIBLE
2019-427-3-RFARI	GPT OUEST	9 et 10 décembre 2019	POSSIBLE
2019-428-4-RFARI	GPT EST	19 et 20 décembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Services des emplois et des comp	étences des groupements territoriaux	



FMPA FORMATEUR LSPCC

Durée	16h00 (2 jours)
Nombre de stagiaires	8 à 12
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir la fonction de formateurs « LSPCC » conformément aux guides national et départemental de référence en cours de validité.
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de formateurs « LSPCC »
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être formateur « LSPCC » depuis au moins deux ans Participer régulièrement à la formation des personnels dans le cadre des FMAPA ou formations initiales / avancement
THÈMES ABORDÉS	 Information sur les derniers textes relatifs aux formations Tronc Commun Les nouveaux programmes des FI et FAE Rappel des contenus des GNR et GDR en vigueur

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-429-1-RFLSP	GPT EST	17 et 18 janvier 2019	POSSIBLE
2019-430-2-RFLSP	GPT OUEST	24 et 25 janvier 2019	POSSIBLE
2019-431-3-RFLSP	GPT EST	12 et 13 décembre 2019	POSSIBLE
2019-432-4-RFLSP	GPT OUEST	16 et 17 décembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Services des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



FMPA FORMATEUR BINÔMES

Durée	24h00 (3 jours)	
Nombre de stagiaires	8 à 12	
Évaluation	FORMATIVE	

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir la fonction de formateurs « Binôme » conformément aux guides national et départemental de référence en cours de validité.		
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de formateurs « binôme »		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être formateur « binôme » depuis au moins deux ans Participer régulièrement à la formation des personnels dans le cadre des FMAPA ou formations initiales / avancement 		
THÈMES ABORDÉS	 Information sur les derniers textes relatifs aux formations Tronc Commun Les nouveaux programmes des FI et FAE Rappel des contenus des GNR et GDR en vigueur 		

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-433-1-RFBIN	GPT OUEST	du 7 au 9 janvier 2019	POSSIBLE
2019-434-2-RFBIN	GPT EST	du 14 au 16 janvier 2019	POSSIBLE
2019-435-3-RFBIN	GPT OUEST	du 2 au 4 décembre 2019	POSSIBLE
2019-436-4-RFBIN	GPT EST	du 9 au 11 décembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Services des emplois et des compétences des groupements territoriaux		

FMPA DE L'UNITÉ SPÉCIALISÉE RISQUES TECHNOLOGIQUES



FMPA DECONTAMINATION NRBCE



Durée	16 heures
Nombre de stagiaires	20
Évaluation	Formative

	OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnels figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Maintien, actualisation et perfectionnement des techniques opérationnelles et de la connaissance des matériels				
	PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être affecté dans un CIS support de la spécialité RCH				
	CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire du DECONTA1 ou DECONTA2 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité RCH S'engager à participer aux activités de la spécialité				
-	THÈMES ABORDÉS	 La doctrine Les matériels Manœuvres 				

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	CIS OTZ	À définir par le chef du CIS OTZ	NON
ORGANISATEUR	USRT64		



FMPA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS



Durée	16 heures
Nombre de stagiaires	20
Évaluation	Formative

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnels figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Maintien, actualisation et perfectionnement des techniques opérationnelles et de la connaissance des matériels		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être affecté dans un CIS support de la spécialité RCH		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire du DEPOL1 ou DEPOL2 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité RCH S'engager à participer aux activités de la spécialité		
THÈMES ABORDÉS	 La doctrine Les matériels Manœuvres 		

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	CIS OTZ	À déterminer par le chef du CIS OTZ	NON
ORGANISATEUR	USRT64		



FMPA RISQUES RADIOLOGIQUES



Durée	8 heures
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	Formative

	OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnels figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Maintien, actualisation et perfectionnement des techniques opérationnelles et de la connaissance des matériels		
	PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires		
	CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité S'engager à participer aux activités de la spécialité		
147	THÈMES ABORDÉS	 La doctrine Les matériels Manœuvres 		

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-15-1-RRAD1		24 juin 2019	NON
2019-16-2-RRAD1		25 juin 2019	NON
2019-17-3-RRAD1	010.000	26 juin 2019	NON
2019-18-4-RRAD1	CIS OTZ	7 octobre 2019	NON
2019-19-5-RRAD1		8 octobre 2019	NON
2019-20-6-RRAD1		9 octobre 2019	NON
ORGANISATEUR	USRT64		



FMPA RECONNAISSANCE ET INTERVENTION RISQUES CHIMIQUES



Durée	8 heures
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	Formative

τ				
OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnels figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Maintien, actualisation et perfectionnement des techniques opérationnelles et de la connaissance des matériels			
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires			
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité S'engager à participer aux activités de la spécialité			
THÈMES ABORDÉS	 La doctrine Les matériels Manœuvres 			

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-21-1-FR2 2019-22-2-FR2 2019-23-3-FR2	CIS ANG	15 – 16 – 17 janvier 2019	NON
2019-24-4-FR2 2019-25-5-FR2 2019-26-6-FR2		2 – 3 – 4 avril 2019	NON
2019-27-7-FR2 2019-28-8-FR2 2019-29-9-FR2		10 – 11 – 12 septembre 2019	NON
2019-30-10-FR2 2019-31-11-FR2 2019-32-12-FR2		3 – 4 – 5 décembre 2019	NON
2019-33-13-FR2 2019-34-14-FR2 2019-35-15-FR2	CIS MRA	22 – 23 – 24 janvier 2019	NON
2019-36-16-FR2 2019-37-17-FR2 2019-38-18-FR2		9 – 10 – 11 avril 2019	NON
2019-39-19-FR2 2019-40-20-FR2 2019-41-21-FR2		17 – 18 – 19 septembre 2019	NON
2019-42-22-FR2 2019-43-23-FR2 2019-44-24-FR2		9 – 10 – 11 décembre 2019	NON

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🛭 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🔞 64016 PAU Cedex 🗸 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🔞 www.sdis64.fr 🔞 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z

2019-45-25-FR2 2019-46-26-FR2 2019-47-27-FR2		29 – 30 – 31 janvier 2019	NON
2019-48-28-FR2 2019-49-29-FR2 2019-50-30-FR2	CIS DALI	14 – 15 – 16 mai 2019	NON
2019-51-31-FR2 2019-52-32-FR2 2019-53-33-FR2	CIS PAU	24 – 25 – 26 septembre 2019	NON
2019-54-34-FR2 2019-55-35-FR2 2019-56-36-FR2		17 – 18 – 19 décembre 2019	NON
ORGANISATEUR	USRT64		



FMPA CHEF DE CMIC



Durée	8 heures
Nombre de stagiaires	15
Évaluation	Formative

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnels figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Maintien, actualisation et perfectionnement des techniques opérationnelles et de la connaissance des matériels	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire des unités de valeur RCH3 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité S'engager à participer aux activités de la spécialité	
THÈMES ABORDÉS	 La doctrine Les matériels Manœuvres 	

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-57-1-FR3		6 juin 2019	NON
2019-58-2-FR3	CIS MRA	12 décembre 2019	NON
ORGANISATEUR	USRT64		



FMPA CONSEILLER TECHNIQUE RCH



Durée	8 heures
Nombre de stagiaires	5
Évaluation	Formative

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnels figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Maintien, actualisation et perfectionnement des techniques opérationnelles et de l connaissance des matériels		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être titulaire des unités de valeur RCH4 Être ante médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité		
CONDITIONS D'INSCRIPTION			
 THÈMES ABORDÉS Comités de pilotage (COPIL) de l'USRT Encadrement des FMPA RCH3 			

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-59-1-FR4		7 février 2019	NON
2019-60-2-FR4	DDCIC / CIC	6 juin 2019	NON
2019-61-3-FR4	DDSIS / CIS	13 septembre 2019	NON
2019-62-4-FR4		12 décembre 2019	NON
ORGANISATEUR	USRT64		

FMPA DE L'UNITÉ SPÉCIALISÉE SECOURS NAUTIQUES

SDIS64



FMPA CONDUCTEURS D'EMBARCATIONS



Durée	06H00 (1 jours)
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de conducteur d'embarcation	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médical Être titulaire du COD4	
THÈMES ABORDÉS	 Tests aquatiques en milieu naturel Pilotage d'embarcations Mises en situations de sauvetage avec embarcations Matelotage 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-77-1-RC4	GEST	24 janvier 2019	
2019-78-2-RC4		25 janvier 2019	
2019-79-3-RC4		26 janvier 2019	
2019-80-4-RC4		31 janvier 2019	
2019-81-5-RC4		1 ^{er} février 2019	
2019-82-6-RC4		2 février 2019	
2019-83-7-RC4		26 janvier 2019	
2019-84-8-RC4	GOUEST	7 février 2019	
2019-85-9-RC4		8 février 2019	
2019-86-10-RC4		9 février 2019	
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS64		



FMPA ENCADREMENT SAUVETEUR AQUATIQUE ET EN EAUX VIVES



Durée	16H00 (2 jours)
Nombre de stagiaires	10 à 12
Évaluation	FORMATIVE

		acutor-
	OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d'encadrant en formation de sauveteur aquatique et de sauveteur en eaux vives.
	PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION Être apte médical Être titulaire du SAV1 et SEV Encadrer les FMAPA et formations SAV1 et SEV		Être titulaire du SAV1 et SEV
	THÈMES ABORDÉS	 Tests aquatiques SAV1 et SEV Informations, rappels et nouveautés Informations sur les techniques pédagogiques Mises en œuvre opérationnelles

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-87-1-FES1	ST PEE DE BIGORRE	04 et 05 mars 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS64		



FMPA ENCADREMENT SAUVETEUR CÔTIER ET CHEFS **DE BORD**



Durée	16H00 (2 jours)
Nombre de stagiaires	10 à 12
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d'encadrant en formation chef de bord et sauveteur côtier.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médical Être titulaire du SAV3 Encadrer les FMAPA et formations SAV2 et 3	
THÈMES ABORDÉS	 Tests aquatiques conformes au GNR sauvetage aquatique Informations, rappels et nouveautés Informations sur les techniques pédagogiques Techniques de sauvetage jet et paddle-board 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-88-1-FES2ES3	BIDART	25 et 26 mars 2019	NON
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS64		



FMPA DES SAUVETEURS AQUATIQUES AFFECTÉS À LA SURVEILLANCE DES PLAGES



Durée	27H00 (3 jours)
Nombre de stagiaires	20 à 40
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la surveillance des plages en toute sécurité.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-Pompiers volontaires ou civils (étudiants en majorité)
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement Être titulaire du BNSSA ou du BEESAN recyclé Avoir la formation PSE2 ou équipier au VSAV et être recyclé Avoir effectué la formation de sauveteur aquatique affecté à la surveillance des plages
THÈMES ABORDÉS	 Techniques de sauvetage en océan Secourisme adapté Règlementation applicable aux postes de secours

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-89-1-RSDP		20 au 22 avril 2019	NON
2019-90-2-RSDP	BIDART	23 au 25 avril 2019	NON
2019-91-3-RSDP		26 au 28 avril 2019	NON
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS64		



FMPA SCAPHANDRIER AUTONOME LÉGER QUALIFIÉ 30 ET 50 MÈTRES



Durée	24H00 (3 jours)
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	FORMATIVE

	OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de scaphandrier autonome léger qualifié -30 ou -50 mètres	
	PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
	CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement Être titulaire du SAL 1	
157	THÈMES ABORDÉS	 Étude des modifications de la règlementation Analyse des retours d'expériences Connaissance des nouveaux matériels Formation dans son rôle de guide de palanquée 	

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-437-1-RPLG1		4 au 6 mai 2019	POSSIBLE
2019-438-2-RPLG1	HENDAYE	27 au 29 mai 2019	POSSIBLE
2019-439-3-RPLG1		11 au 13 juin 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS64		



FMPA CHEF D'UNITÉ ET CONSEILLER TECHNIQUE SAL



Durée	40H00 (5 jours)
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités et les techniques permettant de tenir les différents emplois de Scaphandrier Autonome Léger à une profondeur de 50 mètres.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-Pompiers professionnels ou volontaires des départements de la zone et nationaux
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médical Être titulaire du SAL 2 ou SAL 3
THÈMES ABORDÉS	 Étude des modifications de la règlementation Analyse des retours d'expériences Connaissance des nouveaux matériels Pédagogie théorique et pratique de la plongée Formation dans son rôle de guide de chef d'unité en opération (SAL2) Formation dans son rôle de conseiller technique à la prévention hyperbare (SAL3)

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-440-1-RPLG2 2019-442-1-RPLG3	HENDAYE	20 au 24 mai 2019	POSSIBLE
2019-441-2-RPLG2 2019-443-2-RPLG3	HENDAYE	03 au 07 juin 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS64		



FMPA SAUVETEUR AQUATIQUE ET EN EAUX VIVES



Durée	16H00 (2 jours)
Nombre de stagiaires	10 à 12
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de sauveteur aquatique et de sauveteur en eaux vives.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement Être titulaire du SAV1 et SEV	
THÈMES ABORDÉS	 Tests aquatiques SAV1 conformes au GNR sauvetage aquatique Navigation en eaux vives Parcours techniques eaux vives 	

159

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-92-1-RSAV1	ST PEE DE BIGORRE	11 et 12 mars 2019	POSSIBLE
2019-93-2-RSAV1		13 et 14 mars 2019	POSSIBLE
2019-94-3-RSAV1		18 et 19 mars 2019	POSSIBLE
2019-95-4-RSAV1		20 et 21 mars 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS64		



FMPA SAUVETEUR CÔTIER ET CHEF DE BORD



Durée	16H00 (2 jours)
Nombre de stagiaires	10 à 12
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de sauveteur côtier et de chef de bord.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement Être titulaire du SAV2 ou SAV3	
THÈMES ABORDÉS	 Tests aquatiques conformes au GNR sauvetage aquatique Techniques de sauvetage jet et paddle-board 	

1	_	\cap
_	O	U

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-96-1-RSAV2 2019-97-1-RSAV3		1 et 2 avril 2019	NON
2019-98-2-RSAV2 2019-99-2-RSAV3	RIDART	3 et 4 avril 2019	NON
2019-100-3-RSAV2 2019-101-3-RSAV3	BIDART	8 et 9 avril 2019	NON
2019-102-4-RSAV2 2019-103-4-RSAV3		10 et 11 avril 2019	NON
2019-104-5-RSAV2 2019-105-5-RSAV3		6 et 7 mai 2018	NON
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS64		

FMPA UNITÉ SPÉCIALISÉE SECOURS EN MILIEU PÉRILLEUX ET EN MONTAGNE



FMPA SECOURISME ADAPTÉE



Durée	08Н00
Nombre de stagiaires	8
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences en matière de secourisme adapté au secours en montagne	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV SMO2 ou SMO3 	
THÈMES ABORDÉS	 Informations, rappels et nouveautés Informations sur les techniques de progression adaptées au secours en site souterrain Mises en œuvre opérationnelles 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-106-1-SFSAG	À définir	17 mai 2019	OUI
2019-107-2-SFSAG	À définir	12 novembre 2019	OUI
ORGANISATEUR	USMP		



FMPA GRIMP



Durée	36H00 (3 sessions)
Nombre de stagiaires	12/jour
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions opérationnelles du GRIMP	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV IMP2 ou 3 et SMO2 ou 3 	
THÈMES ABORDÉS	 Informations, rappels et nouveautés Informations sur les techniques adaptées Mises en œuvre opérationnelles 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-108-1-FGP 2019-109-2-FGP 2019-110-3-FGP 2019-111-4-FGP	À définir	28 janvier 2019 29 janvier 2019 30 janvier 2019 31 janvier 2019	OUI
2019-112-5-FGP 2019-113-6-FGP 2019-114-7-FGP 2019-115-8-FGP	À définir	08 avril 2019 09 avril 2019 10 avril 2019 11 avril 2019	OUI
2019-116-9-FGP 2019-117-10-FGP 2019-118-11-FGP 2019-119-12-FGP	À définir	02 décembre 2019 03 décembre 2019 04 décembre 2019 05 décembre 2019	OUI
ORGANISATEUR	USMP		



FMPA CONTRÔLEUR EPI LSPCC ET KSC



Durée	4 heures
Nombre de stagiaires	10
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de contrôleurs EPI contre les chutes de hauteur	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires étant contrôleurs EPI contre les chutes de hauteur	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être titulaire de la formation Être habilitée par le directeur départemental 	
THÈMES ABORDÉS	 Informations, rappels et nouveautés sur les contrôles Retour sur l'année écoulée, et sur l'année à venir 	

165

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	CLET ARTIX	à définir	NON
ORGANISATEUR	USMP		



FMPA ANNUELLE DE CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE MODULE AVALANCHE



Durée	08H00 X 6 jours
Nombre de stagiaires	8
Évaluation	FORMATIVE

166

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de conducteur cynotechnique spécialité avalanche.	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire du brevet avalanche 	
THÈMES ABORDÉS	 Informations, rappels et nouveautés Informations sur les techniques adaptées à la recherche de personne ensevelie sous la neige Mises en œuvre opérationnelles 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-120-1-RMCA 2019-121-2-RMCA	GOURETTE	14 janvier 2019 15 janvier 2019	OUI
2019-122-3-RMCA 2019-123-4-RMCA	ARTOUSTE	04 février 2019 05 février 2019	OUI
2019-124-5-RMCA 2019-125-6-RMCA	PIERRE ST MARTIN	11 mars 2019 12 mars 2019	OUI
ORGANISATEUR	USMP		

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🜢 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🜢 64016 PAU Cedex 🜢 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🜢 www.sdis64.fr 🕹 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z

FORM/SFOR/CALFOR



FMPA ANNUELLE DE CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE MODULE RECHERCHE



Durée	08H00
Nombre de stagiaires	8
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS

Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de conducteur cynotechnique spécialité recherche.

PUBLIC CONCERNÉ

Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)
- Être titulaire du CYN1

THÈMES ABORDÉS

167

- Informations, rappels et nouveautés
- Informations sur les techniques adaptées à la situation en décombre et en questage
- Mises en œuvre opérationnelles

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-126-1-FMACYNR	ARTIX	24 janvier2019	
2019-127-2-FMACYNR	À définir	21 février 2019	
2019-128-3-FMACYNR	PIERRE ST MARTIN	13 mars 2019	
2019-129-4-FMACYNR	PIERRE ST MARTIN	14 mars 2019	
2019-130-5-FMACYNR	PIERRE ST MARTIN	15 mars 2019	
2019-131-6-FMACYNR	ARTIX	04 avril 2019	
2019-132-7-FMACYNR	À définir	18 avril 2019	OUI (sur les manœuvres de
2019-133-8-FMACYNR	ARTIX	02 mai 2019	
2019-134-9-FMACYNR	À définir	16 mai 2019	2 jours)
2019-135-10-FMACYNR	À définir	23 mai 2019	
2019-136-11-FMACYNR	ARTIX	6 juin 2019	
2019-137-12-FMACYNR	À définir	13 juin 2019	
2019-138-13-FMACYNR	À définir	20 juin 2019	
2019-139-14-FMACYNR	À définir	27 juin 2019	
2019-140-15-FMACYNR	ARTIX	4 juillet 2019	

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🛭 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🔞 64016 PAU Cedex 🗸 Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr 🔞 www.sdis64.fr 🔞 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🔞 N° SIRET : 28640002300029 🔞 Code APE 8425Z

2019-141-16-FMACYNR	À définir	11 juillet 2019	
2019-142-17-FMACYNR	À définir	22 août 2019	
2019-143-18-FMACYNR	ARTIX	29 août 2019	
2019-144-19-FMACYNR	ARTIX	5 septembre 2019	
2019-145-20-FMACYNR	À définir	12 septembre 2019	
2019-146-21-FMACYNR	À définir	19 septembre 2019	
2019-147-22-FMACYNR	À définir	26 septembre2019	
2019-148-23-FMACYNR	À définir	3 octobre 2019	OUI (sur les manœuvres de
2019-149-24-FMACYNR	À définir	10 octobre 2019	
2019-150-25-FMACYNR	ARTIX	17 octobre 2019	2 jours)
2019-151-26-FMACYNR	À définir	24 octobre 2019	
2019-152-27-FMACYNR	À définir	7 novembre 2019	
2019-153-28-FMACYNR	À définir	14 novembre 2019	
2019-154-29-FMACYNR	ARTIX	21 novembre 2019	_
2019-155-30-FMACYNR	À définir	5 décembre 2019	
2019-156-31-FMACYNR	À définir	19 décembre 2019	
ORGANISATEUR	USMP		



FMPA ANNUELLE 44H00 GRIMP - GSMSP



Durée	1 journée 08H00 + 1 session 36H00
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de chef d'unité ou conseiller technique GRIMP et GSMSP	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV IMP2-SMO2 ou IMP3-SMO3 	
THÈMES ABORDÉS	 Informations, rappels et nouveautés Informations sur les techniques adaptées Mises en œuvre opérationnelles 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-157-1-FG		11 juin 2019	
2019-158-2-FG		12 juin 2019	
2019-159-3-FG44H		13 juin 2019	
2019-160-4-FG44H		14 juin 2019	
2019-161-5-FG44H		9 au 12 septembre 2019	
2019-162-6-FG44H	SOULE	23 au 26 septembre 2019	OUI
2019-163-7-FG44H		7 au 10 octobre 2019	001
2019-164-8-FG44H		4 au 7 novembre 2019	
ORGANISATEUR	USMP		



FMPA SECOURS EN SITE SOUTERRAIN



Durée	08h ou 12h
Nombre de stagiaires	6 à 8
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de secouriste en site souterrain	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV ISS 	
THÈMES ABORDÉS	 Informations, rappels et nouveautés Informations sur les techniques adaptées Mises en œuvre opérationnelles 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-165-1-FMA ISS		15 janvier 2019	
2019-166-2-FMA ISS		12 février 2019	
2019-167-3-FMA ISS		12 mars 2019	
2019-168-4-FMA ISS		09 avril 2019	
2019-169-5-FMA ISS		07 mai 2019	
2019-170-6-FMA ISS	Àdófinir	27 et 28 juin 2019	NON
2019-171-7-FMA ISS	À définir	05 juillet 2019	NON
2019-172-8-FMA ISS		29 août 2019	
2019-173-9-FMA ISS		17 septembre 2019	
2019-174-10-FMA ISS		15 octobre 2019	
2019-175-11-FMA ISS		21 novembre 2019	
2019-176-12-FMA ISS		16 et 17 décembre 2019	
ORGANISATEUR	USMP		



FMPA SMO2 ET SMO3 ALPINISME HIVER



Durée	40H
Nombre de stagiaires	6
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d'équipier ou chef d'unité secours en montagne	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV SMO2 ou 3 	
THÈMES ABORDÉS	 Informations, rappels et nouveautés Informations sur les techniques adaptées Mises en œuvre opérationnelles 	

171

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-177-1-FSSAH	À définir	du 28 janvier au 1 ^{er} février 2019	OUI
ORGANISATEUR	USMP		



FMPA SMO2ET SMO3 RAID À SKI



Durée	40H
Nombre de stagiaires	6
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d'équipier ou chef d'unité secours en montagne	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV SMO2 ou 3 	
THÈMES ABORDÉS	 Informations, rappels et nouveautés Informations sur les techniques adaptées Mises en œuvre opérationnelles 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-178-1-FSSRAS	À définir	du 8 au 12 avril 2019	OUI
ORGANISATEUR	USMP		



FMPA SMO2 ET SMO3 ALPINISME ÉTÉ



Durée	40H
Nombre de stagiaires	6
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d'équipier ou chef d'unité secours en montagne	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV SMO2 ou 3 	
THÈMES ABORDÉS	 Informations, rappels et nouveautés Informations sur les techniques adaptées Mises en œuvre opérationnelles 	

173

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-179-1-FSS	À définir	du 17 au 21 juin 2019	OUI
ORGANISATEUR	USMP		



JOURNÉE PROGRESSION GRIMP



Durée	08H00
Nombre de stagiaires	6
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions du GRIMP	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV IMP2, IMP3, SMO2 et SMO3 	
THÈMES ABORDÉS	 Informations, rappels et nouveautés Informations sur les techniques adaptées Mises en œuvre opérationnelles 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-180-1-JPGRIMP	À définir	1 ^{er} février 2019	OUI
2019-181-2-JPGRIMP	À définir	15 mars 2019	OUI
2019-182-3-JPGRIMP	À définir	17 juin 2019	OUI
2019-183-4-JPGRIMP	À définir	2 juillet 2019	OUI
2019-184-5-JPGRIMP	À définir	5 septembre 2019	OUI
2019-185-6-JPGRIMP	À définir	21 novembre 2019	OUI
ORGANISATEUR	USMP		



FMPA GSMSP (MANŒUVRE SECOURS)



Durée	08H00
Nombre de stagiaires	8
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions du GSMSP	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV SMO2 ou 3 	
THÈMES ABORDÉS	 Informations, rappels et nouveautés Informations sur les techniques adaptées Mises en œuvre opérationnelles 	

175

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-186-1-FMAGSM	À définir	10 janvier 2019	OUI
2019-187-2-FMAGSM	À définir	5 février 2019	OUI
2019-188-3-FMAGSM	À définir	18 mars 2019	OUI
2019-189-4-FMAGSM	À définir	2 avril 2019	OUI
2019-190-5-FMAGSM	À définir	27 mai 2019	OUI
2019-191-6-FMAGSM	À définir	28 juin 2019	OUI
2019-192-7-FMAGSM	À définir	19 septembre 2019	OUI
2019-193-8-FMAGSM	À définir	14 octobre 2019	OUI
2019-194-9-FMAGSM	À définir	26 novembre 2019	OUI
2019-195-10-FMAGSM	À définir	9 décembre 2019	OUI
ORGANISATEUR	USMP		



STAGE ÉVOLUTION GRIMP



Durée	24H00
Nombre de stagiaires	10
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions GRIMP	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV IMP2 ou IMP3 Agents SMO2 et SMO3 de second appel 	
THÈMES ABORDÉS	 Informations, rappels et nouveautés Informations sur les techniques adaptées Mises en œuvre opérationnelles 	

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-196-1-FHD	À définir	du 20 au 22 mai 2019	OUI
2019-197-2-FHD	À définir	du 3 au 5 juin 2019	OUI
ORGANISATEUR	USMP		



RÉUNION PÉDAGOGIQUE IMP3



Durée	08H00
Nombre de stagiaires	10
Évaluation	FORMATIVE

	OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions de chef d'unité GRIMP		
	PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires IMP3		
	CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV IMP3 Agents SMO3 de second appel 		
7	THÈMES ABORDÉS	 Informations, rappels et nouveautés sur les consignes opérationnelles Informations sur les techniques de progression et de secours Mises en place du programme de formation de l'année N+1 		

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-198-1-FI3	DDSIS	10 décembre 2019	OUI
ORGANISATEUR	USMP		



TESTS CANYON



Durée	08H00
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions de secours en canyon
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV CAN1 ou CAN2
THÈMES ABORDÉS	 Informations, rappels et nouveautés sur les canyons du département Informations sur les techniques de progression et de secours en canyon Mises en œuvre opérationnelles

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-199-1-TCN	À définir	13 mai 2019	OUI
2019-200-2-TCN	À définir	14 mai 2019	OUI
2019-201-3-TCN	À définir	15 mai 2019	OUI
ORGANISATEUR	USMP		



TESTS MONTAGNE ÉTÉ



Durée	08H00
Nombre de stagiaires	10
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions de secours en montagne en été
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires du GSMSP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV SMO2 ou SMO3 Être titulaire de l'UV NEIGE1 ou NEIGE2
THÈMES ABORDÉS	 Informations sur les techniques de progression et de secours en conditions estivales Mises en œuvre opérationnelles

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-202-1-TGEH	À définir	24 juin 2019	OUI
2019-203-2-TGEH	À définir	25 juin 2019	OUI
ORGANISATEUR	USMP		



TESTS MONTAGNE HIVER



Durée	08H00
Nombre de stagiaires	10
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions de secours en montagne en hiver	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires du GSMSP	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV SMO2 ou SMO3 Être titulaire de l'UV NEIGE1 ou NEIGE2 	
THÈMES ABORDÉS	 Informations sur les techniques de progression et de secours en conditions hivernales Mises en œuvre opérationnelles 	

180

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	9 janvier 2020	OUI
	À définir	10 janvier 2020	OUI
ORGANISATEUR	USMP		



FMPA IMP3 PARME



Durée	08H00	
Nombre de stagiaires	8	
Évaluation	FORMATIVE	

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions de secours en montagne sur le pays Basque	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires IMP3/SMO3	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV IMP3 Agents SMO3 de second appel 	
THÈMES ABORDÉS	 Informations sur les techniques de progression et de secours en conditions estivales Mises en œuvre opérationnelles terrestres et héliportées (avec ECU64) 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-205-1-FIP	À définir – Pays Basque	29 mars 2019	OUI
2019-206-2-FIP	À définir – Pays Basque	5 avril 2019	OUI
ORGANISATEUR	USMP		



TESTS PRÉ-SÉLECTION SMO2



Durée	08H00
Nombre de stagiaires	à définir
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à évaluer les compétences demandées pour intégrer la formation SMO2
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire des UV IMP2 et SMO1
THÈMES ABORDÉS	 Marche en montagne avec sac de 10Kg, marche en terrain varié Escalade en chaussures d'alpinisme (V+) Escalade en chaussons d'escalade : 2 voies en tête à vue (6A) Escalade en grande voie (TD) en tête Entretien individuel

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	NON
ORGANISATEUR	USMP		



FMPA SSSM / MP



Durée	08H00
Nombre de stagiaires	5
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour évoluer en milieu périlleux
PUBLIC CONCERNÉ	 Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires du SSSM/MP Aux médecins des SAMU 64A et B titulaires du DUMUM
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV IMP1 et SMO1
THÈMES ABORDÉS	 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être titulaire de l'UV IMP1 et SMO1

183

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-207-1-FMDASS	À définir	14 février 2019	NON
2019-208-2-FMDASS	À définir	4 mars 2019	NON
2019-209-3-FMDASS	À définir	30 avril 2019	NON
2019-210-4-FMDASS	À définir	24 mai 2019	NON
2019-211-5-FMDASS	À définir	3 octobre 2019	NON
2019-212-6-FMDASS	À définir	18 novembre 2019	NON
ORGANISATEUR	USMP		



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION DES PERSONNELS DU SDIS64 ANNÉE 2019

Formations liées aux jeunes sapeurs-pompiers



ÉQUIPIER PROMPT-SECOURS – JSP3

Durée	40h00 (5 jours)
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	CERTIFICATIVE

	OBJECTIFS	La formation doit permettre au JSP d'acquérir les connaissances et les techniques complémentaires à son cursus
	PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers
	CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être: • être titulaire du cursus de formation JSP1 <u>ET</u> JSP2 • être âgé de 16 ans au minimum à la date de la formation
-	THÈMES ABORDÉS	 Les moyens de transmissions radio Les extincteurs et leur utilisation Cadre juridique Notions élémentaires Sécurité Les bilans Les détresses vitales Les autres atteintes Mise en application des connaissances

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-444-1-JPS	GOUEST	du 21 au 25 octobre 2019	NON
ORGANISATEUR	Services des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



ÉQUIPIER VSAV - JSP4

Durée	40h00 (5 jours)
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre au JSP4 d'acquérir les connaissances et les techniques complémentaires à son cursus	
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : • jeune sapeur-pompier (Cursus JSP 4) • apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) • avoir validé l'EQPS (obtention lors du JSP3)	
THÈMES ABORDÉS	 Cadre juridique Notions élémentaires Atteintes et affections spécifiques, parturientes Immobilisations et relevages Hygiène et asepsie Protection, Balisage, dégagements d'urgence, calage Mise en application des connaissances 	186

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-445-1-JES	GEST	du 18 au 22 février 2019	NON
2019-446-2-JES	GOUEST	du 18 au 22 février 2019	NON
ORGANISATEUR	Services des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



MODULE COMPLÉMENTAIRE - JSP4

Durée	40h00 (5 jours)
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre au JSP d'acquérir les connaissances et les techniques complémentaires à son cursus			
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers			
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) être titulaire de l'EQVSAV (obtention lors du JSP4)			
THÈMES ABORDÉS	 Utilisation Tronçonneuse de l'EQDIV Intervention pour personne bloquée dans un ascenseur de l'EQDIV Manœuvre d'exploration grand volume sous ARICO de l'EQINC Passage au CEPARI Techniques de lances et phénomènes thermiques Passage au CFO 			

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-447-1-JSP 2019-448-1-JEI	GEST	du 25 février au 1 ^{er} mars 2019	NON
2019-449-2-JSP 2019-450-2-JEI	GEST	du 15 au 19 avril 2019	NON
2019-451-3-JSP 2019-452-4-JSP	GOUEST	du 15 au 19 avril 2019	NON
ORGANISATEUR	Services des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



BREVET NATIONAL DES JSP

Durée	16h00 (2 jours)
Nombre de stagiaires	Selon année JSP en cours
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	Obtention du Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers	
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Être JSP 4 Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être dans l'année civile de ses 16 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de ses 18 ans Avoir validé les QCM et départementaux des cursus JSP1, JSP2 et JSP 3 Avoir validé la formation d'équipier prompt secours (EQPS) 	
THÈMES ABORDÉS	 Épreuves conformes à l'arrêté du 8 octobre 2015 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers ; Épreuves activités physiques et sportives : Épreuve aquatique de sauvetage individuelle ; Parcours sportif du sapeur-pompier ; Endurance cardio-respiratoire ; Évaluation de la force des membres supérieurs (corde). QCM Incendie et Opérations diverses Épreuves pratiques : Mise en œuvre e l'ARICO ; Mise en œuvre des échelles à mains Mise en œuvre du LSPCC ; Établissements en écheveaux et utilisation des lances ; Mise en œuvre du matériel d'opérations diverses ; 	188

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-453-1-BDJS	CIS Arthez-de-Béarn	16 mars 2019	POSSIBLE
	CIS Arthez-de-Béarn	30 mars 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Services des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION DES PERSONNELS DU SDIS64 ANNÉE 2019

Formations du service de santé et de secours médical

Sont proposées au SDIS64:

- Les formations d'assistant de prévention (anciennement ACMO) (base et recyclage) destinées à tous les agents désireux de s'investir en Hygiène et Sécurité.
- Formation SSSM:
 - Formation au soutien sanitaire opérationnel;
 - Formation aux techniques d'urgence médicale sur mannequin Kelly;
 - Formation aux protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU) (ainsi que le recyclage).

<u>LA FORMATION INITIALE D'APPLICATION DES PERSONNELS VOLONTAIRES</u> du service de santé, obligatoire et terminée dans les 3 ans qui suivent le recrutement, se décline en 4 modules devant être réalisés dans l'ordre suivant :

- Module secourisme
- Module Sécurité Civile
- Module urgence
- Module santé publique

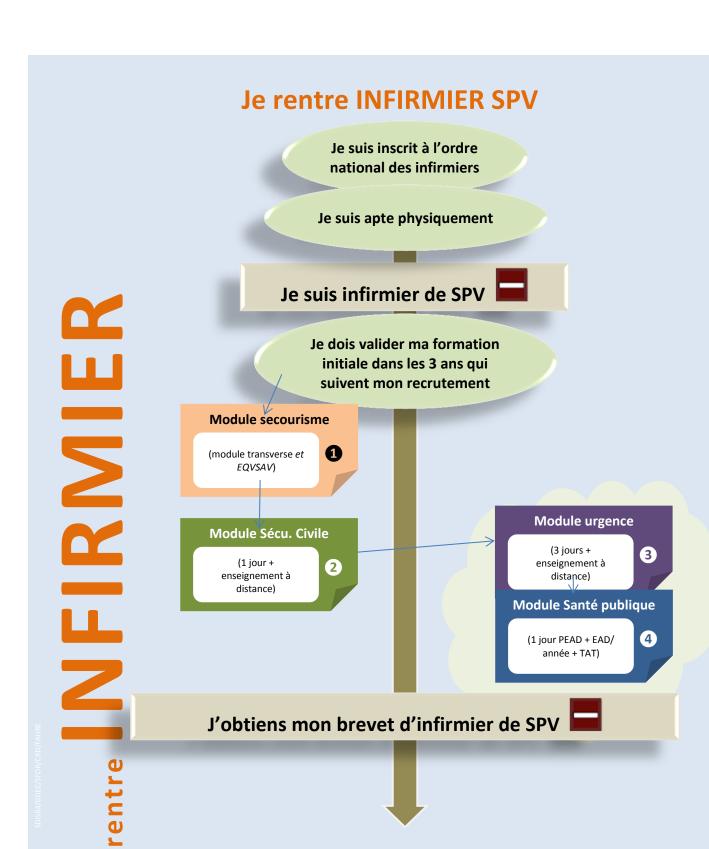
Des validations d'acquis professionnels (VAE) peuvent être accordées par une commission de la DGSCGC, justifiées par l'expérience professionnelle ou par des formations équivalentes.

<u>LA FORMATION INITIALE D'APPLICATION DES PERSONNELS PROFESSIONNELS</u> du service de santé, obligatoire, est enseignée à l'ENSOSP durant 18 semaines.

<u>LA FORMATION D'ADAPTATION À L'EMPLOI</u> de groupement ou de chefferie, destinée au personnel volontaire ou professionnel, est enseignée à l'ENSOSP durant 3 semaines.

D'autres formations peuvent être proposées :

- Formation à l'évaluation médicale de la capacité des conducteurs destinée aux médecins généralistes réalisant des visites médicales professionnelles ou d'aptitude.
- Formation DSM (Directeur des Secours Médicaux), destinée aux médecins titulaires de la spécialité de Médecine de catastrophe.
- > <u>Ateliers de l'urgence</u> (pédiatrie, urgences vitales, soutien sanitaire opérationnel, PHTLS, traumatologie) enseignés à l'ENSOSP durant 2- 3 jours.





Je suis inscrit à l'ordre national des médecins

Je suis apte physiquement

Je suis médecin de SPV



Je dois valider ma formation initiale dans les 3 ans qui suivent mon recrutement

Module secourisme

(module transverse et EQVSAV)

Module Sécu. Civile

(1 jour + enseignement à distance)

Module urgence

(3 jours + enseignement à distance)

Module Santé publique

(1 jour PEAD + EAD/ année + TAT) 4

3

J'obtiens mon brevet de médecin de SPV



Je rentre PHARMACIEN SPV

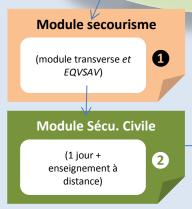
Je suis inscrit à l'ordre national des pharmaciens

Je suis apte physiquement

Je suis pharmacien de SPV



Je dois valider ma formation initiale dans les 3 ans qui suivent mon recrutement



À réaliser la même année



J'obtiens mon brevet de pharmacien de SPV



rontro

ARMACIEN

Je rentre VÉTÉRINAIRE SPV

Je suis inscrit à l'ordre national des vétérinaires

Je suis apte physiquement

Je suis vétérinaire de SPV



Je dois valider ma formation initiale dans les 3 ans qui suivent mon recrutement

Module secourisme

(module transverse et EQVSAV)



Module Sécu. Civile

(1 jour + enseignement à distance)



Module GOV

Module de gestion opérationnelle vétérinaire (3 jours)



J'obtiens mon brevet de vétérinaire de SPV



o rentre





FORMATION INITIALE PROTOCOLE INFIRMIER EN SOINS D'URGENCE - ASSPPE

Durée	2 jours x 2 sessions
Nombre de stagiaires	10 à 12
Évaluation	Certificative

OBJECTIFS	La formation doit permettre d'acquérir les connaissances et les techniques spécifiques relatives à la mise en œuvre des protocoles infirmiers en soins d'urgence et des actes sur prescriptions préalablement écrites sous la délégation du médecin chef départemental.	
PUBLIC CONCERNÉ	Infirmiers de sapeurs- pompiers du SDIS64.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Inscription directement auprès du SSSM. Inscription ONI obligatoire. Être apte médicalement. En fonction de l'expérience des soins d'urgences (laissée à l'appréciation du médecin chef), avoir réalisé le module urgences de la FI ou les journées de formation aux urgences du CH OTZ. 	196
THÈMES ABORDÉS	 Pharmacologie et circuit du médicament. Responsabilité de l'ISP. Les protocoles infirmiers en soins d'urgence sous la délégation du médecin chef. Mises en situations pratiques. 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	CDF	Les dates seront proposées en cours de l'année 2019 par le SSSM	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SSSM 64		





FORMATION SOINS D'URGENCE

Durée	1 soirée x 2 ou 3 sessions	
Nombre de stagiaires	10 à 12	
Évaluation	Formative	

OBJECTIFS	La formation doit permettre de maintenir les connaissances et les techniques spécifiques des soins et des gestes relatifs à la prise en charge des urgences.	
PUBLIC CONCERNÉ	Infirmiers de sapeurs-pompiers du SDIS64.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Inscription directement auprès du SSSM. • Être apte médicalement.	
THÈMES ABORDÉS	Pathologies de l'urgence. Mises en situations pratiques.	

Identification des actions de formation

_	N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
		CDF	Les dates seront proposées en cours de l'année 2019 par le SSSM	POSSIBLE
	ORGANISATEUR	SSSM 64		





FMPA PROTOCOLE INFIRMIER EN SOINS D'URGENCE - ASSPPE

Durée	1 Jour x 2 ou 3 sessions
Nombre de stagiaires	10 à 12
Évaluation	Certificative

OBJECTIFS	La formation doit permettre de maintenir les connaissances et les techniques spécifiques des protocoles infirmiers en soins d'urgence et des actes sur prescriptions préalablement écrites sous la délégation du médecin chef départemental.	
PUBLIC CONCERNÉ	Infirmiers de sapeurs- pompiers du SDIS64.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	 Inscription directement auprès du SSSM. Avoir suivi la formation PISU. Être apte médicalement. Avoir participé à au moins une session de formation aux gestes d'urgence dans l'année. (formation sur mannequin Kelly). FMA obligatoire tous les 2 ans. 	1.
THÈMES ABORDÉS	 Nouveautés et modifications dans les PISU/ASSPPE Formation ou rappel d'utilisation des nouveaux dispositifs médicaux Mises en situations pratiques. 	

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	CDF	Les dates seront proposées en cours de l'année 2019 par le SSSM	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SSSM 64		



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION DES PERSONNELS DU SDIS64 ANNÉE 2019

Formations liées aux activités physiques et sportives

LES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Le cross National 2019

Le samedi 23 mars 2019 - Lac de Salagou - SDIS34

Le challenge de la qualité (PSSP) départemental 2019

Le samedi 6 avril 2019 – Groupement territorial OUEST

Le challenge de la qualité (PSSP) zonal 2019

Le samedi 25 mai 2019 - POITIERS - SDIS86

Le challenge de la qualité (PSSP) national 2019

Le samedi 22 juin 2019 - ARGENTAN - SDIS61

Le cross départemental 2019

Le samedi 16 novembre 2019 - Groupement territorial SUD

CHALLENGES SPORTIFS 2018-2019

Challenge « Matthieu IRIGOIN »

Course et marche pédestre

Challenge « Christian CARMOUZE »

Tournois de football ARTHEZ-DE-BEARN - le 15/06/2019

Challenge « Jean-Claude LAYRIS »

Compétition de ski

Challenge « François PALENGAT »

Compétition de tir





OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DE SAPEURS-POMPIERS



Durée	40h00 (5 jours)
Nombre de stagiaires	12
Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS

La formation est destinée à faire acquérir les connaissances et techniques pour animer et encadrer les séances d'entraînements physiques et sportives des sapeurs-pompiers.

PUBLIC CONCERNÉ

Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires dans les CIS identifiés par le recueil des besoins de formation

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Avoir satisfait aux prérequis
- Avoir le niveau 3 (standard) aux indicateurs de la condition physique
- Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)

THÈMES ABORDÉS

- L'organisation générale des APS chez les sapeurs- pompiers
- Caractéristiques principales d'un programme de santé sécurité par l'APS
- Les principaux risques liés à une mauvaise pratique
- Structuration type d'une séance d'APS
- Principes d'animation et de gestion de groupe
- Mise en œuvre des ICP

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2019-454-1-EAP 1	À définir	du 23 au 27 septembre 2019	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		





MODULE COMPLÉMENTAIRE D'ENCADREMENT DES APS DES JSP



Durée	16h00 (2 jours)
Nombre de stagiaires	10 à 12
Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS

La formation est destinée à faire acquérir les connaissances et techniques pour dispenser une séance pratique d'APS prédéfinie dans le respect du développement biologique d'un jeune public (13 à 18 ans) et dans un cadre règlementaire sous l'autorité d'un responsable de section ISP

PUBLIC CONCERNÉ

Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- En priorité, rattaché à une section de JSP
- Apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)

THÈMES ABORDÉS

203

- Organisation de l'entrainement cardiovasculaire, musculaire, et athlétique par tranche d'âge.
- Théorie et pratique
- Les bonnes pratiques de la vie

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT	
2019-455-1-EAP module JSP	À définir	14 et 15 février 2019	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	SFOR			

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques ◆ 33, Avenue du Maréchal Leclerc ◆ 64016 PAU Cedex ◆ Tél. : 0820 12 64 64 gfor@sdis64.fr ◆ www.sdis64.fr ◆ Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 ◆ N° SIRET : 28640002300029 ♦ Code APE 8425Z





MODULE COMPLÉMENTAIRE DE L'ARBITRAGE ET **JURY**



Durée	16h00 (2 jours)			
Nombre de stagiaires	10 à 12			
Évaluation	FORMATIVE			

OBJECTIFS

La formation est destinée à faire acquérir les connaissances et techniques pour maitriser les aspects règlementaires, organisationnels et logistiques relatifs à la mise en place des épreuves et compétitions officielles et de connaître les règles de chronométrie et de jugement des épreuves sportives officielles

PUBLIC CONCERNÉ

SPP, SPV et PATS du SDIS64

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- En priorité, être membre de la filière encadrement des activités physiques et sportives
- Être volontaire pour s'investir dans les manifestations sportives règlementaires SP

THÈMES ABORDÉS

SDIS64

- Rôle et missions des chronométreurs, juges, starters
- Cadre à respecter lors des épreuves officielles
- Règlementation des épreuves sportives officielles.
- Mise en application

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT	
2019-456-1-EAP module arbitrage et jurys	À définir	27 et 28 mars 2019	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	SFOR			



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION DES PERSONNELS DU SDIS64 ANNÉE 2019

Le service du développement du volontariat

La mission prospective et développement du volontariat travaille en étroite collaboration avec le service formation et l'ensemble des acteurs qui le compose ou qui sont associés à la mise en œuvre de la formation.

Le respect rigoureux des contraintes législatives et réglementaires, associé au professionnalisme des organisateurs, responsables pédagogiques et formateurs, nous ont permis d'être reconnus auprès des employeurs publics et privés favorisant ainsi le départ en formation de leurs salariés/sapeurs-pompiers volontaires.

Pour cela, le calendrier départemental de formation pour l'année à venir, validé puis diffusé auprès des centres d'incendie et de secours ainsi qu'auprès des employeurs, nous permet, après acceptation de la candidature du sapeur-pompier volontaire par son chef de centre puis de son chef de groupement via le service des emplois et des compétences des groupements territoriaux, de négocier et conventionner sa formation le plus tôt possible tel que prévu aux articles 8 et 8-1 de la loi n°96-370 du 3 mai 1996 modifiée.

Au titre de l'article L723-13 du code de la sécurité intérieure, les sapeurs-pompiers volontaires bénéficient d'actions de formation adaptées aux missions qui leurs sont confiées en tenant compte des compétences qu'ils ont acquises, dans les conditions fixées aux articles L1424-37 et L1424-37-1 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, le sapeur-pompier volontaire peut partir en formation sur son temps de travail effectif, en étant rémunéré normalement. En contrepartie, son employeur peut percevoir les indemnités horaires à sa place tel que prévu à l'article 7 de la loi n°96-370 du 3 mai 1996 modifiée.

De plus, le décret n°2013-153 du 19 février 2013 reconnaît que les formations suivies par les sapeurs-pompiers volontaires rentrent dans le champ de la formation professionnelle continue prévue par le Code du travail. Plus précisément, celles-ci sont imputables en tant « qu'actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances » (Art. L.6317-7 du Code du travail) et rentrent dans le « droit individuel à la formation », mais peuvent aussi être inscrite au titre du plan de formation de l'entreprise dans la typologie adaptée en fonction des modalités retenues par l'entreprise ainsi que la négociation avec l'employeur.

Depuis le 14 décembre 2015, dans le cadre de l'application du nouveau dispositif relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie résultant de la loi n° 2014-288 du 05 mars 2014, les modules de formations de Tronc Commun non officiers des sapeurs-pompiers volontaires sont recevables au titre de la formation professionnelle continue et sont inscrits au recensement à « l'inventaire » par la Commission Nationale de Certification Professionnelle.

Pour l'heure, elles ne sont pas encore « éligibles » au titre du Compte Personnel Formation (CPF), car elles ne sont pas référencées dans l'arborescence de la Caisse des Dépôts et Consignations qui a en charge la gestion du CPF, car ne relevant pas pour l'heure, du champ interprofessionnel.

Dès que le dispositif prévu selon les modalités déclinées ci-dessus sera à nouveau opérationnel, la mission prospective et développement du volontariat fera passer les informations nécessaires à l'attention de l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires du département par les différents canaux de communication à disposition au SDIS64.

De plus, la loi n°2016-1088 du 08 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels a permis la création d'un Compte Personnel d'Activité (CPA), contribuant au droit à la qualification professionnelle et permettant la reconnaissance de l'engagement citoyen.

Constitué ainsi d'un Compte d'Engagement Citoyen (CEC) qui recense les activités bénévoles ou de volontariat de son titulaire, il permet de disposer d'heures inscrites sur le Compte Personnel de Formation (CPF) ou de jours de congés pour en faciliter et développer l'exercice.

Les activités permettant d'acquérir ces heures inscrites sur le compte personnel de formation comprennent notamment le service civique, la réserve militaire, la réserve communale de sécurité civile ou le volontariat dans les armées.

La publication au JORF du 07 mai 2017 du décret n°2017-828 du 5 mai 2017 relatif à l'accès des sapeurs-pompiers volontaires au compte d'engagement citoyen du compte personnel d'activité confirme ainsi la prise en compte des activités de sapeur-pompier volontaire exercées à compter du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du compte engagement citoyen.

En attendant une prochaine circulaire du ministère de l'intérieur qui apportera quelques précisions sur ces nouveautés, voici déjà quelques explications sur l'environnement général du compte personnel d'activité et le compte d'engagement citoyen appliqué aux SPV.

Ces dispositions entrent *en vigueur le 1^{er} janvier 2017*. Toutefois, elles ne devraient être effectives qu'en début 2018, leur mise en œuvre nécessitant la diffusion et l'assimilation de nombreuses informations nouvelles, comme la réalisation de multiples démarches et procédures préalables.

Le *compte personnel d'activité*, dont bénéficie quasiment toute personne âgée d'au moins seize ans *(quinze ans pour les apprentis)*, contribue au droit à la qualification professionnelle, à la sécurisation du parcours professionnel et permet la reconnaissance de l'engagement citoyen.

Il est constitué :

- 1. du compte personnel de formation ;
- 2. du compte personnel de prévention de la pénibilité;
- 3. du compte d'engagement citoyen.

Le *compte personnel de formation* est comptabilisé en heures et mobilisé par la personne, qu'elle soit salariée ou à la recherche d'un emploi, afin de suivre, à son initiative, une formation éligible et de la financer. Le compte ne peut être mobilisé qu'avec l'accord exprès de son titulaire.

Le titulaire du compte personnel d'activité peut consulter les droits inscrits, le nombre d'heures créditées, décider des activités bénévoles ou de volontariat qu'il souhaite y recenser, obtenir des informations sur les formations éligibles et sur les abondements complémentaires susceptibles d'être sollicités et peut utiliser ses droits en accédant à un service en ligne gratuit géré par la Caisse des dépôts et consignations.

Pour accéder ou créer votre compte personnel d'activité :

https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-prive/html/#/connexion

Le *compte d'engagement citoyen* recense les activités bénévoles ou de volontariat de son titulaire. Il permet d'acquérir :

- 1. des heures inscrites sur le compte personnel de formation à raison de l'exercice de ces activités ;
- 2. des jours de congés destinés à l'exercice de ces activités.

Désormais, le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers fait partie des activités bénévoles ou de volontariat permettant d'acquérir des heures inscrites sur le compte personnel de formation, au titre du compte d'engagement citoyen.

La mobilisation de ces heures est financée par l'autorité de gestion du sapeur-pompier volontaire, soit le service départemental d'incendie et de secours, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale ou l'État.

L'employeur a la faculté d'accorder des jours de congés payés consacrés à l'exercice d'activités bénévoles ou de volontariat. Ces jours de congés peuvent être retracés sur le compte d'engagement citoyen.

Ainsi, pour tout premier engagement quinquennal comme pour tout renouvellement d'engagement à compter du 1^{er} janvier 2017, *l'activité de SPV permet de bénéficier de l'acquisition de vingt heures sur le compte personnel de formation, au titre du compte d'engagement citoyen, dans la limite d'un plafond de soixante heures.*

Cependant, la déclaration à la Caisse des dépôts et consignations, par l'autorité de gestion du sapeur-pompier volontaire, le service départemental d'incendie et de secours, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale ou le service de l'État investi à titre permanent de mission de sécurité civile, intervient à l'issue de l'année civile au cours de laquelle l'arrêté de nomination a été notifié au SPV (les heures sont donc créditées l'année suivante).

<u>ATTENTION</u>: le décret s'applique à partir du renouvellement de l'engagement de 5 ans au 01 janvier 2017. Si un engagement est en cours au 1^{er} janvier 2017, il faut attendre la fin de celui-ci et c'est lors du nouvel engagement que le droit est ouvert.

Au premier trimestre 2018, les déclarations d'engagement 2017 seront adressées par l'autorité de gestion du sapeur-pompier volontaire à la Caisse des dépôts et consignations.

Dans l'immédiat, il est à rappeler que le sapeur-pompier volontaire qui *travaille* dans le *secteur privé* doit *utiliser en priorité les droits qui lui restent acquis au titre du droit individuel de formation*. Le DIF disparaîtra à compter du 1^{er} janvier 2020, il ne basculera pas dans le nouveau dispositif.

Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

Lorsque le SPV part en formation en dehors de son temps de travail effectif, il n'y a pas nécessité de conventionnement, c'est sur ton temps libre.

Lorsque le SPV par durant son *temps de travail effectif*, il y a nécessité de conventionner le départ en formation (*Art.L723-11 CSI*) puisque cela requiert l'autorisation d'absence de l'employeur, avec en annexe la fiche descriptive, la feuille d'émargement et l'attestation de fin de formation qui sont des documents toujours obligatoires pour justifier que la formation s'est bien déroulée et suivie par le SPV à l'issue de l'action de formation.

Plusieurs modalités sont possibles :

Convention de disponibilité pour la formation

Il s'agit de la reconnaissance de l'employeur à respecter le cadre d'application de la loi et de libérer son salarié/sapeur-pompier volontaire sur le temps de travail effectif pour se former. Elle est valable toute l'année et renouvelable par tacite reconduction année après année. Elle permet de fixer le nombre de jour annuel pour lequel l'employeur s'engage à libérer son salarié pour suivre une formation.

Dans tous les cas, même s'il existe un accord verbal et moral permettant au sapeur-pompier volontaire de partir en formation, nous lui conseillons de proposer par notre intermédiaire une convention de disponibilité le protégeant de tout risque de rupture avec son employeur et vis-à-vis de ses collègues de travail.

De plus, la subrogation peut intervenir dans tous les cas.

Contrat de formation professionnelle continue

Depuis 2003, pour les sapeurs-pompiers volontaires exerçant une activité non salariée (artisans, commerçants, professions libérales, etc.), nous avons obligation de signer avec eux un contrat de formation professionnelle continue qui justifie qu'ils participent à une formation professionnelle. En complément du contrat de formation professionnelle continue, nous trouvons : la fiche descriptive de la formation, à l'issue la feuille d'émargement (stagiaires, formateurs), l'attestation de présence et l'attestation de fin de formation.

En conséquence, la mission prospective et développement du volontariat, seule habilitée à négocier les conventions auprès des employeurs et tout ce qui s'y rattache, est au service des sapeurs-pompiers volontaires et de leurs employeurs.

Pour tous renseignements

Capitaine Claude VIDAL claude.vidal@sdis64.fr

Madame Michèle CAOULES michele.caoules@sdis64.fr

SDIS64

Mission prospective et développement du volontariat des Pyrénées-Atlantiques 33, avenue du Maréchal Leclerc B.P. 1622 - 64016 PAU Cedex Tél: 08.20.12.64.64



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION DES PERSONNELS DU SDIS64 ANNÉE 2019

Les formulaires utiles

Certains sapeurs-pompiers devront fournir des formulaires précis. Ces formulaires serviront, en fonction du type de stage, aux différents services des groupements et du SDIS64

Liste des formulaires

- Déclaration de situation pour les S.P.V. (I.F. 089)
- Demande de subrogation pour les S.P.V. (I.F.092)
- Autorisation d'absence pour les S.P.V. (I.F.090)
- Demande de remboursement de frais de déplacement (I.F.252)
- Procédure de demande d'ordre de mission (Règlement intérieur)
- Demande d'ordre de mission ou d'autorisation d'absence (I.F.197)

CONDITION DE NOMINATION, ancienneté SPP/SPV, quota et justification

Mesures pérennes suite réforme du 20 avril 2012

Possibilité de promotion, d'avancement ou de nomination au grade supérieur des SPP (Hors SSSM)

	De sapeur à caporal	De caporal à caporal-chef	De caporal (ou chef) à sergent	De sergent à adjudant	Lieutenant 2 ^{ème} Cl.	Lieutenant 1 ^{ère} Cl.	Lieutenant Hors Cl.
Références	Loi n°84-53, art. 79-2 Décret 2012-520, art. 11 Décret 2016-596, art. 12-1	Loi n°84-53, art.79-1 Décret 2012-520, art. 11 Décret 2016-596, art. 12-2	Loi n°84-53, art. 36 et 39 Décret 2012-521 modifié, art. 4 et 5	Loi n°84-53, art. 79-1 Décret 2012-521 modifié, art. 13	Loi n°84-53, art. 36 et 39 Décret 2012-522 modifié, art. 4, 5 et 6	Loi n°84-53, art. 36 Décret 2012-522 modifié, art. 8 et 14	Loi n°84-53, art. 79-1 et 2 Décret 2012-522 modifié, art. 15
Condition statutaire	Examen pro 3 ans au moins de services effectifs dans le grade de sapeur ou dans le grade d'un autre corps ou cadre d'emploi de cat. C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou le cadre d'emploi d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en cat. C. Avoir atteint le 4ème échelon et validation de la totalité des UV de formation d'équipier. Examen professionnel Avancement au choix après avis de la CAP 8 ans au moins de service effectifs dans un grade de sapeur ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de cat. C, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emploi d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en cat. C. Au moins 1 an d'ancienneté dans le 5ème échelon Formation d'équipier	Avancement au choix après avis de la CAP des caporaux ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4ème échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans le grade de caporal ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de cat. C doté de la même échelle de rémunération ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération ou n'est pas classé en cat. C.	- soit concours interne + 4 ans au moins de services publics au 01/01 du concours. + titulaire d'une qualification de chef d'équipe de SPP ou reconnue comme équivalente par la commission compétente (ouverture du concours à d'autres populations) - soit examen pro + 6 ans au moins en qualité de caporal ou caporal-chef au 01/01 de l'examen + formation chef d'équipe soit au choix après avis CAP si 6 ans dans le grade de caporal-chef au 01/01 de l'année au titre de laquelle la sélection par cette voie est organisée + formation de chef d'équipe. Quotas	1 an dans le 4ème échelon + 4 ans au moins en qualité de sergent au 01/01 du TA. Avancement au choix de l'autorité territoriale après avis de la CAP catégorie C. Formation de chef d'agrès 1 équipe.	- soit concours interne + 4 ans de services publics au 01/01 du concours + titulaire d'une qualification de chef d'agrès tout engin de SPP ou reconnue comme équivalente par la commission compétente (ouverture du concours à d'autres populations) - soit <u>au choix</u> après avis CAP si 6 ans dans le grade d'adjudant au 01/01 du TA + formation de chef d'agrès tout engin	- soit <u>concours interne</u> + 4 ans SPP au 01/01 du concours. (ouverture du concours à d'autres populations) - soit <u>examen pro</u> après avis CAP + 3 ans en qualité de Ltn 2ème CI. + au moins 1 an dans le 4ème échelon au 01/01 du TA soit <u>au choix</u> après avis CAP si 5 ans dans le grade de Ltn 2ème CI. + au moins 1 an dans le 6ème échelon de Ltn 2ème CI au 01/01 du TA. Quotas.	- soit examen pro après avis CAP + 3 ans en qualité de Ltn 1 ^{ère} Cl. + au moins 1 an dans le 5 ^{ème} échelon au 01/01 du TA soit <u>au choix</u> après avis CAP si 5 ans dans le grade de Ltn 1 ^{ère} Cl. + au moins 1 an dans le 6 ^{ème} échelon au 01/01 du TA. Quotas.

L'accès à la profession de sapeur-pompier professionnel se fait directement par concours externe au grade de caporal, lieutenant 1 er classe ou capitaine ou à partir du 1 mai 2013 par recrutement sans concours au grade de sapeur (quota de 1 pour 2 recrutements de caporal issus du concours externe).

Art. 15 du décret 2012-521 :

Les sergents ayant 3 ans de services effectifs dans ce grade reçoivent l'appellation de sergent-chef. Les adjudants ayant 3 ans de services effectifs dans ce grade reçoivent l'appellation d'adjudant-chef.

Ce tableau ne concerne pas le recrutement par concours externe.

Possibilités d'avancement au grade supérieur des SPV

		De sapeur à caporal	De caporal à sergent	De sergent à adjudant	Lieutenant	Capitaine	Commandant	Lieutenant- colonel	Colonel
	Conditions statutaires	Art. R 723-18 du code de la sécurité intérieure (CSI)	Art. R 723-19 du CSI	Art. R 723-20 du CSI	Art. R 723-24 et R 723-25 du CSI	Art. R 723-26 du CSI	Art. R 723-29 du CSI	Art. R 723-30 du CSI	Art. R 723-31 du CSI
5	Type de nomination	Avoir 3 ans de services effectifs dans le grade de sapeur + formation équipier	Avoir 3 ans de services effectifs dans le grade de caporal + formation chef d'équipe	- avoir 6 ans dans le grade détenu + formation chef d'agrès 1 équipe - avoir 2 ans dans le grade détenu si chef de centre ou adjoint chef de centre + formation chef d'agrès 1 équipe - par promotion à titre unique* Quotas (art. R 723-22).	- adjudant-chef avec 25 ans au moins en qualité de SPV, 5 ans d'ancienneté dans le grade d'adjudant et exercer les fonctions de chef de centre - 2 années en qualité de sous-officier + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- avoir 4 ans de services effectifs dans le grade de lieutenant + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- avoir 5 ans de services effectifs dans le grade de capitaine + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- commandant avec au moins 15 années de services effectifs en qualité de SPV dont 5 ans en qualité de capitaine + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- avoir 5 ans de services effectifs dans le grade de lieutenant-colonel + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723- 33).
	Avis	Comité de centre + chef de gpt	Comité de centre + chef de gpt	Comité de centre + chef de gpt	Chef de gpt + DDSIS	Chef de gpt + DDSIS	Chef de gpt + DDSIS	DDSIS	DDSIS
	Observations	Délibération n°2013-178 du 19/12/2013							

ATTENTION: Article R 723-56 du code de la sécurité intérieure – « Les SPV ayant cessé leur activité depuis moins de 5 ans peuvent être réengagés dans une qualification sous une appellation ou dans un grade identique à celui qu'ils détenaient au moment de la cessation de leurs fonctions sous réserve de satisfaire aux conditions d'aptitude physique et médicale exigées à l'article R 723-7. »

Les SPV qui, postérieurement à leur engagement, ont obtenu un titre ou diplôme prévu à l'article R 723-12 du CSI, peuvent être nommés lieutenant ou capitaine dans la limite des postes disponibles (art. R 723-34 du CSI). Ils doivent satisfaire aux conditions d'aptitude physique et médicale (art. R 723-7 du CSI) et aux conditions régulières d'engagement (article R 723-6 du CSI).

* La promotion à titre unique (art. R 723-27 du CSI) est possible pour les sous-officiers ou officiers de SPV ayant au moins 25 années de service et qui justifient de 10 années de fonctions en qualité d'adjoint au chef de groupement, de chef de centre ou d'adjoint au chef de centre : ils peuvent bénéficier, à titre unique, d'une promotion au grade supérieur sans formation.





LEXIQUE DE LA FORMATION

Le présent chapitre vise à clarifier les concepts utilisés par les acteurs de la sécurité civile qui, de près ou de loin, ont un rapport avec les formations répertoriées au sein de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC).

Afin d'uniformiser la qualité des formations animées par les sapeurs-pompiers, les définitions suivantes sont des références à suivre par tous les formateurs.

Ces termes et définitions sont issus, pour certains, des normes françaises homologuées AFNOR NF X 50-750 et FD X 50-751.

Ce glossaire s'appuie enfin sur les définitions données dans le « Lexique de la formation » réalisé par l'ENSOSP et du « lexique de la formation » proposé en annexe 1 de l'arrêté du 4 octobre 2017 relatif aux formations de spécialité dans le domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers.



Acquis

Ensemble de savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation. Les acquis exigés pour suivre une formation constituent les prérequis.

Action de formation

Ensemble (objectifs, programme, moyens pédagogiques et d'encadrement, suivi de la formation et appréciation des résultats) mis en œuvre, dans un temps déterminé ou non, nécessaire pour permettre à des personnes sorties du système scolaire, d'atteindre un niveau de capacités défini dans l'objectif de formation.

L'action de formation peut être mise en place à l'occasion d'une formation de professionnalisation, d'intégration, initiale ou de perfectionnement. Elle peut aussi s'inscrire dans le cadre d'une promotion, ou de l'actualisation des connaissances.

Acquis de l'expérience

Ensemble des connaissances et des compétences acquises par une personne à l'extérieur des systèmes éducatifs et de formation professionnelle, le plus souvent dans le milieu du travail ou dans les activités extra professionnelles.

Activité

Ensemble des tâches effectivement réalisées par la personne concourant à la réalisation d'une prestation ou d'un service. L'activité constitue une réponse à la question « que fait concrètement ce salarié dans cet emploi ? ». En effet un emploi est décrit à partir d'une liste d'activités.

Activités d'accompagnateur de proximité

Le parcours de professionnalisation ne s'arrête pas uniquement au parcours de formation au sens strict, les phases avant formation et de retour dans son nouvel environnement sont essentielles à l'atteinte des compétences requises. Il s'agit d'un accompagnement dont l'objectif vise le développement des aptitudes et de l'autonomie, l'amélioration de l'efficacité, l'adaptation à une situation nouvelle, les comportements et postures adaptés.

Activité d'application

C'est la réalisation de cas concret ou de mise en situation.

Activité pédagogique

Types d'occupations que peuvent avoir les stagiaires et/ou le formateur. Il existe trois types d'activité pédagogique :

- Activité de découverte : le stagiaire découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas ;
- Activité de démonstration : le formateur ou un autre émetteur (vidéo..) transmet un savoir ;
- Activité d'application : les stagiaires appliquent ce qui vient de leur être démontré.

Alternance

Méthode pédagogique qui s'appuie sur une articulation entre des enseignements généraux, professionnels et technologiques et l'acquisition d'un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle en relation avec les enseignements requis. Ces enseignements et acquisitions se déroulent alternativement en contexte opérationnel et en centre de formation.

Analyse de besoin (de formation)

Elle résulte d'une analyse globale du système où sont mis en évidence des objectifs de changement voulus par l'institution, qui peuvent supposer la mise en œuvre de moyens autres que la formation ou bien, la réalisation d'une formation. L'analyse des besoins en formation est la première étape du processus de conception d'une formation

Elle nécessite une étude élaborée avec rigueur et pertinence au moyen de différents outils de recueil d'information, dont :

- la recherche documentaire pour identifier les projets organisationnels, les fiches de postes...
- les entretiens avec les différents acteurs (responsables, agents, organismes représentatifs...) pour repérer la situation jugée insatisfaisante et la situation désirée;
- l'observation des postes de travail et identification de leurs évolutions possibles.

À partir de cette étude, l'écart mesuré entre les compétences requises (ce que les agents doivent mobiliser pour un poste idéalement tenu) et les compétences acquises (ce qu'ils mobilisent réellement), permet de décliner les objectifs de formation à atteindre. (voir besoin de formation).

Analyse de la demande

Opération consistant à examiner la pertinence d'un projet de formation par rapport aux objectifs poursuivis par le demandeur.

Analyse réflexive1

En partant du principe qu'on apprend davantage en analysant son action qu'en la réalisant, il s'agit de réfléchir sur les activités tant physiques que cognitives réalisées en situation d'apprentissage.

Ainsi, l'apprentissage par l'analyse réflexive de l'action est plus efficient que l'apprentissage par la répétition de l'action.

L'analyse réflexive peut revêtir plusieurs formes :

- entretien individuel d'auto-confrontation;
- entretien d'explicitation;
- séance collective d'analyse de l'activité de l'apprenant (débriefing);
- séance collective d'analyse de pratique professionnelle (analyse des pratiques);
- autoanalyse.

Animateur de formation

Celui qui est chargé de conduire, de stimuler et de faciliter le travail d'un groupe en formation.

Apprenant (stagiaire)

Le terme apprenant désigne une personne engagée et active dans un processus d'acquisition ou de perfectionnement de connaissances et de leur mise en œuvre.

Il est souvent utilisé au détriment du terme « élève » et reflète un changement de vision selon lequel l'apprenant est un acteur coresponsable de son apprentissage.

Apprentissage

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Dans le cas d'un processus pédagogique (cf. Définition ci-dessous), l'apprentissage constitue l'ensemble des activités qui permet à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances théoriques et pratiques ou de développer des aptitudes.

Approche par les compétences (APC)

Les référentiels de compétences déterminent les compétences nécessaires à l'exercice des activités en opération de secours ou dans les activités fonctionnelles. Pour que les personnes atteignent ces niveaux de compétences, la construction pédagogique des formations se centre sur toutes les compétences mobilisées efficacement pour réussir la réalisation des activités.

La conception pédagogique, en plus de développer la construction de savoirs, la maitrise des doctrines et des techniques opérationnelles, doit permettre à l'apprenant de :

- Rechercher, identifier, et exploiter les compétences déjà acquises;
- L'impliquer dans son autoévaluation;
- Adapter la progression pédagogique à chaque apprenant ;
- Favoriser à terme, l'autoformation tout au long de la carrière, l'autonomie de l'individu et sa responsabilisation quant à sa progression en compétences;
- Valoriser l'esprit d'équipe, les compétences collectives, la transmission professionnelle et tans-générationnelle par les pairs et les pères.

De fait, la stratégie pédagogique implique de positionner l'apprenant en place centrale, de développer sa posture réflexive et son autonomie dans sa formation.

Plus largement, du fait de la dynamique impulsée par les changements de postures des formateurs, des agents, des encadrants, l'approche par les compétences induit des impacts managériaux qui s'inscrivent dans la démarche plus globale de l'organisation apprenante.

1 Commentaires / observations : l'analyse réflexive n'est pas exclusive des situations d'apprentissage, elle peut contribuer dans le champ du travail, à la

Aptitude

Capacité supposée à exercer une activité : tâche à accomplir, emploi à occuper, connaissance à acquérir.

La reconnaissance juridique de l'aptitude (certificat d'aptitude, liste d'aptitude...) ouvre l'accès à certains droits : emploi, formation...

Asynchrone

Temps de formation distanciel sans être en direct au travers l'utilisation d'outil digitaux ne nécessitant pas de connexion simultanée (FOAD, MOOC, SPOC, CHAT, FORUM, ...)

Ateliers pédagogiques personnalisés (APP)

Ces ateliers sont réalisés à la suite des mises en situation professionnelles pour développer, soit les connaissances rendant plus intelligibles la ou les mises en situation vécues, soit les habiletés nécessaires à la réalisation des tâches et opérations de ces mêmes mises en situation.

Leur forme pédagogique varie selon les besoins (travaux dirigés, cours, outils numériques, ateliers pratiques, ...).

Ils constituent une partie complémentaire de l'offre de formation sur des actions généralement de courte durée.

Ces ateliers peuvent être réalisés collectivement. Le développement des connaissances et des habiletés restera quant à lui individuel.

Attestation de présence

Document écrit à usage administratif qui certifie l'assiduité du stagiaire à une formation.

Attestation de stage

Document écrit, remis au stagiaire, qui certifie sa participation à une formation

Attestation des acquis

Document délivré au stagiaire par les dispensateurs de la formation, reconnaissant l'acquisition de capacités à l'issue de la formation.

Audit de formation

Analyse d'un système de formation destinée à établir un diagnostic. Elle peut s'appliquer à une organisation dans le cadre de son fonctionnement général, à un dispositif ou à une action de formation.

L'audit peut être utilisé pour prescrire, en termes de conseil, les moyens à mettre en œuvre par l'organisation.

Auto confrontation des apprenants

Complémentaire à l'autoévaluation, il s'agit de permettre à l'apprenant de se confronter à ses propres pratiques par ou à partir d'un support visuel.

Auto-formation

Système pédagogique permettant à un individu de se former seul, à son rythme, en utilisant des ressources pédagogiques adaptées.

Autoévaluation accompagnée

Réflexion menée par l'apprenant, accompagné par le formateuraccompagnateur, à la suite d'une mise en situation professionnelle. Elle permet d'évaluer à travers la performance atteinte en situation, le niveau de compétences et par conséquent de prendre conscience des éventuels besoins en termes de connaissances, d'habiletés et d'attitudes.

Autonomie

Degré de liberté ou d'initiative dont une personne dispose dans la réalisation de son travail, en tenant compte des consignes, instructions et directives reçues dans le cadre de l'organisation du travail.

Autorité d'emploi

Responsable d'un organisme œuvrant pour la sécurité civile ou président d'une association agréée de sécurité civile, ou son représentant.

professionnalisation des acteurs

Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques 🛭 33, Avenue du Maréchal Leclerc 🗸 64016 PAU Cedex 🗸 Tél. : 0820 12 64 64

gfor@sdis64.fr 🇳 www.sdis64.fr 🗳 Déclaration d'activité N° 72 64 03464 64 🍎 N° SIRET : 28640002300029 🍎 Code APE 8425Z



Besoin de formation²

Le besoin de formation résulte de l'identification d'un écart, susceptible d'être réduit par la formation, entre les compétences d'un individu ou d'un groupe à un moment donné et celles attendues par l'institution

Le besoin de formation est l'aboutissement d'une démarche d'ingénierie de formation, l'analyse des besoins, à laquelle participent les différents acteurs concernés. Il se distingue ainsi de la demande de formation qui correspond à un ressenti exprimé par l'individu suite à une analyse relativement sommaire de sa situation.

Bilan de compétences

Les fonctionnaires territoriaux ayant accompli dix ans de services effectifs peuvent bénéficier d'un bilan de compétences, en particulier avant de suivre des formations de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique ou de solliciter un congé de formation professionnelle. Ce bilan a pour objet d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations en vue de définir un projet professionnel, et le cas échéant, un projet de formation.

Blanc de référence

Cf. définition de la mise en situation cible.



Cahier des charges 3

Document contractuel fixant les modalités d'exécution d'une action de formation. Ce document contient les éléments administratifs, pédagogiques, financiers et organisationnels pour atteindre des objectifs déterminés.

Capacité (du stagiaire)

Ensemble de dispositions et d'acquis permettant à une personne d'accomplir une activité physique, intellectuelle ou professionnelle donnée et généralement formulé par l'expression « être capable de ». Elle s'exprime le plus souvent en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Cas concret

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident simulé

Certification des acquis de la formation

Procédure définissant les conditions de délivrance d'un certificat qui valide les acquis d'une formation.

Certificat de compétences

Document administratif délivré par une autorité d'emploi dispensatrice de l'action de formation, sous contrôle de l'État, certifiant l'atteinte du niveau de performance requis à l'issue du parcours. Il est daté à la fin de ce parcours.

Code

Codification abrégée d'une unité d'enseignement.

Exemple : RIF pour « Référentiel Interne de Formation ».

Compétence⁴

Couramment évoquée dans les champs du travail, de l'orientation ou de la formation, ce concept transdisciplinaire (psychologie, sociologie,

ergonomie, sciences de l'éducation, gestion, management) est un terme qui fait l'objet de définitions hétérogènes éclairées par des conceptions diverses, voire opposées (innéiste, comportementaliste, cognitiviste, interactionniste).

En écartant l'idée qu'il s'agit d'une aptitude innée ou qu'elle correspond au comportement observable, la compétence peut être appréhendée comme une mobilisation, ou orchestration en situation professionnelle, de différentes ressources (connaissances, attitudes, principes d'action, savoir-faire, routines, environnement).

Elle constitue un ensemble structuré dont les éléments se combinent, s'agencent, s'ordonnent, de façon intégrée et dynamique, afin de répondre aux exigences des activités qui doivent être réalisées. Il s'agit bien d'une combinatoire où l'individu ajuste en permanence ses propres « savoirs » aux aléas de son milieu.

Concepteur de formation

Le concepteur a deux missions principales :

- La conception des processus de formation en s'appuyant sur le référentiel de professionnalisation;
- La formation et la supervision des équipes de formateursaccompagnateurs.

Connaissances

Informations générales ou spécialisées qu'un individu détient en propre.

Contenu de formation

Table des matières détaillée des différents sujets traités dans la formation en fonction d'objectifs définis.

Contrôle de connaissance

Vérification de l'acquisition de savoirs. Ce contrôle peut être oral ou écrit

Coût de la formation (pour l'entreprise)

Ensemble des frais entraînés par l'action de formation : prestations et frais annexes (rémunération, frais de transport, hébergement, restauration).

Certains de ces coûts sont imputables au titre de l'obligation légale de participation au développement de la formation professionnelle continue

Critère de performance

Éléments mesurables des performances à atteindre au cours de chaque mise en situation professionnelle. Ces critères permettent à l'apprenant, de réaliser son autoévaluation, accompagné par son formateur-accompagnateur. Le formateur-accompagnateur observe ces critères objectifs et factuels et y prend appui pour accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation.



Demande de formation

Expression d'un besoin de formation formulé par une personne salarié ou non, par un des responsables, ou par l'entreprise. Une demande bien formulée et une offre adaptée conditionnent la qualité de la formation.

Démonstration pratique

Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension.

Démonstration pratique dirigée

Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants l'apprentissage d'une action réalisée à plusieurs alors que les formateurs ne sont pas assez nombreux pour montrer eux même cette action.

² Une distinction est faite entre les besoins ressentis (ce que les personnes indiquent comme étant leurs besoins), les besoins manifestés (identifiés lors de mises en situation) et les besoins prescrits (définis par des experts ou la direction d'une institution).

³ Le cahier des charges constitue le document principal d'une mise en concurrence pouvant se concrétiser suivant les cas, sous forme d'une consultation ou d'un appel d'offres ouvert ou restreint.

⁴ La compétence ne s'observe pas en tant que elle, elle est supposée au vu des résultats de l'action, on ne peut observer que ses manifestations dans l'activité (la performance). La possession d'un diplôme ne garantit donc pas la compétence.

Développement personnel

Fait de progresser dans la connaissance de soi ou d'accroître ses capacités ou de permettre son propre épanouissement, sans lien direct obligatoire avec les besoins de l'entreprise.

Diagnostic

Mise en évidence de points forts et de points faibles à partir d'éléments observables pour formuler des objectifs d'évolution.

Didactique

Ensemble des moyens d'enseignement de savoirs de référence conceptuels. Cet accès à l'explicitation et à la compréhension de théories éclaire et élargit le champ des savoirs pratiques. Elle vise à enrichir le socle de connaissances pour mieux décrypter les compétences visées. C'est la forme que prendra l'enseignement.

Diplôme

Document écrit sanctionnant des connaissances et ouvrant des droits. Il émane d'une autorité compétente sous contrôle de l'État. Il conditionne parfois l'accès à certaines professions ou à certaines formations ou concours.

Discipline

Matière principale de la formation (voir référentiel national « Emplois/Activités » de sécurité civile).

Distanciel

Temps de formation réalisé en dehors des structures notamment par le biais d'outil digitaux (formation ouverte et à distance [FOAD], ...).



E-Learning ou FOAD

Le E-Learning, ou formation ouverte à distance, est une technique de formation reposant sur la mise à disposition des contenus pédagogiques via un support électronique : Internet, intranet, support informatique, etc. Cette formation permet d'entretenir ou de s'approprier un savoir.

Éducation permanente

Conception philosophique selon laquelle l'éducation est conçue comme un processus à long terme qui commence à la naissance et se poursuit toute la vie. L'éducation permanente comprend notamment la formation initiale (acquise dans le système scolaire) et la formation continue (acquise par des individus déjà engagés dans la vie active).

Étude de cas

Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de mesurer le niveau de connaissance des participants face à une nouvelle situation donnée, afin de procurer au formateur une base de travail pour lancer l'acquisition des savoirs.

Évaluation

Modalités permettant de caractériser les compétences développées et par conséquent le niveau de performance atteint. Elle peut faire l'objet d'un certificat de compétences à l'issue du parcours

Évaluation des acquis

Appréciation des compétences et des connaissances maîtrisées par une personne à un moment donné. Les instruments *(critères, normes...)* et les supports de l'appréciation sont variables.

Évaluation de la formation

Action d'apprécier à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques et de formation d'une action de formation. Cette évaluation peut être faite à des temps différents, par des acteurs différents : stagiaire, formateur, autorité d'emploi...

Évaluation diagnostique

Envisagée en début d'apprentissage ou de formation, elle intervient lorsque l'on s'interroge sur le fait qu'un sujet possède ou non les capacités nécessaires (*pré-acquis*) pour entreprendre une formation ou pour suivre cet apprentissage.

Elle peut ainsi fournir des repères pour organiser la suite des apprentissages. L'analyse des résultats obtenus peut aider à la mise en œuvre des réponses pédagogiques, dès lors adaptées aux besoins particuliers des apprenants.

Évaluation formative

L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

Évaluation sommative

Elle permet, au terme d'une durée déterminée, et sur base d'une épreuve d'évaluation, de mesurer l'acquisition de savoirs et de savoirfaire.

Examen

Épreuve ou série d'épreuves destinées à déterminer l'aptitude d'un candidat à obtenir un titre, un diplôme, un certificat ou à suivre une formation.

Exposé directif

Technique pédagogique permettant de transmettre des informations en un temps déterminé.

Cette technique ne permet pas une participation active de l'auditoire.

Exposé interactif

Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension.



Face à Face pédagogique

Situation dans laquelle le formateur et les apprenants sont présents et en interaction pédagogique.

Filière de formation

Succession ordonnée de niveaux de formation permettant de s'orienter dans un secteur ou une branche professionnelle, en vue d'exercer une activité ou un emploi.

Financement de la formation

Tous les moyens financiers mis en œuvre pour réaliser la formation, par l'état, les collectivités territoriales, les entreprises et les formés.

Formateur

Personne exerçant une activité reconnue de formation qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelles au service du transfert des savoirs et du savoir-être.

Formateur accompagnateur

Le formateur-accompagnateur forme des apprenants dans un ou plusieurs domaines d'activités. Il les accompagne dans leur auto-évaluation tout au long de la période de formation et élabore avec eux les actions de formation nécessaires à l'atteinte du niveau de performance requis, mais aussi, le cas échéant, le plan d'action nécessaire à leur professionnalisation lors de leur retour en activité (post-formation).

Formateur de formateurs

Personne exerçant une activité reconnue de formation de formateurs qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelles au service du transfert des savoirs et du savoir-être.

Formation alternée (ou en alternance)

Méthode pédagogique qui associe :

des enseignements généraux, professionnels et technologiques dispensés dans des organismes de formation ;

 l'acquisition d'un savoir-faire par l'exercice en entreprise d'une activité professionnelle en relation avec les enseignements recus.

Formation continue

Activité ayant pour objet de permettre le maintien des acquis, l'actualisation et le perfectionnement des connaissances et l'acquisition de nouveaux savoirs, des citoyens acteurs de sécurité civile. Elle est obligatoire pour l'exercice des missions de sécurité civile.

Formation d'adaptation à l'emploi (FAE)

Acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être permettant à un sapeur-pompier (professionnel ou volontaire) d'acquérir les capacités nécessaires à l'exercice d'un nouvel emploi ou d'une nouvelle activité.

Formation avtarna

Mise en œuvre par une entreprise d'actions de formation à l'usage de son personnel, en ayant recours à un dispensateur de formation extérieur.

Formation de formateur

Enseignement qui peut comprendre des connaissances disciplinaires, psychopédagogiques, sociologiques, des connaissances relatives aux publics de formation, à la gestion de la formation, à l'entreprise, au dispositif de la formation professionnelle continue...

Improprement utilisée au sens large pour la formation des acteurs de la formation, ou pour la formation des professionnels de la formation.

Formation initiale

Ensemble des connaissances acquises en tant que stagiaire, avant de pouvoir exercer une activité ou tenir un emploi, dans le cadre d'un référentiel national « Emplois/Activités » de sécurité civile.

Formation d'intégration

Elles sont dispensées au sein de la fonction publique territoriale en début de carrière aux agents de toutes catégories d'emplois (A, B et C). Elles offrent à chacun la possibilité de partager une culture territoriale commune.

Formation intégrée

Formation mettant en situation différents niveaux d'apprenants mis en situation d'apprentissage collectivement. Exemple : formation incendie durant laquelle, les chefs de groupe développent leurs compétences en même temps que les chefs d'agrès.

Formation interne

Mise en œuvre d'actions de formation par une entreprise au profit de son personnel, en utilisant ses propres moyens pédagogiques.

L'entreprise arrête la conception de l'action de formation et conserve la maîtrise directe de son organisation pédagogique et de son déroulement matériel.

Formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue fait partie de l'éducation permanente. Elle a pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de culture et de qualification professionnelle et leur contribution au développement culturel, économique et social.

Elle peut être dispensée à des salariés titulaires d'un contrat de travail prévoyant une formation en alternance.

Formation exclusive en situation de travail (formation sur le tas)

Formation empirique assurée dans les conditions habituelles de travail. Son objet est principalement de faire acquérir une pratique professionnelle sans apport extérieur organisé.

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA)

Destinée à maintenir et renforcer les acquis des agents, elle est réalisée périodiquement sous la forme de :

- séances d'entraînement;
- exercices ou de recyclages;
- journées à thème ou colloques.

Formation de perfectionnement

Ce type de formation est dispensé en cours de carrière à la demande de l'employeur ou de l'agent, dans le but de développer les compétences des fonctionnaires territoriaux ou de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences. Les fonctionnaires peuvent, dans l'intérêt du service, être tenus de suivre les actions de formation de perfectionnement demandées par leur employeur. Elles sont mises en œuvre, sous réserve des nécessités du service et sans préjudice des dispositions relatives au droit individuel à la formation.

Formation de préparation aux concours et examens professionnels

Elles permettent aux fonctionnaires de se préparer à un avancement de grade ou à un changement de cadre d'emplois par la voie des examens professionnels ou concours réservés aux fonctionnaires. Ces actions peuvent également concerner l'accès aux corps de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière, ainsi que les procédures de sélection destinant aux emplois des institutions de la Communauté Européenne. Les actions de formation de préparation aux concours et examens sont mises en œuvre, sous réserve des nécessités du service et sans préjudice des dispositions relatives au droit individuel à la formation.

Formation de professionnalisation

Elles sont dispensées régulièrement, tout au long de la vie professionnelle de l'agent et à l'occasion de l'affectation sur un poste à responsabilité.

Formation en alternance

Mode d'organisation de la formation consistant en une articulation de périodes formatives organisées entre le lieu de formation et le milieu de travail.

Formation ouverte et à distance (FOAD)

Une formation est dite ouverte lorsqu'elle est flexible en termes de contenu, de modularité (structure des contenus), de temps, lorsqu'elle permet aux apprenants des entrées et des sorties permanentes. Une formation est dite à distance lorsqu'elle permet à des individus de se former sans se déplacer sur le lieu de formation et sans la présence physique d'un formateur. Lorsqu'il n'y a plus d'unité de temps, ni d'action, ni de lieu, on parle de Formation Ouverte et À

Distance. Elle recouvre plusieurs modalités (cours par correspondance, apprentissage en ligne ou e-Learning) caractérisées par l'autonomie de l'apprenant.

La FOAD se distingue toutefois de l'autodidaxie intégrale par le lien qu'elle implique avec une institution éducative. Beaucoup de formations à distance comportent d'ailleurs des activités en face à face (tutorat, regroupements, contrôle des connaissances...) tout comme l'enseignement présentiel comporte des séquences d'autoapprentissage. Ce mode de formation requiert des techniques spéciales de formation, de conception des cours, et des moyens de communication reposant sur une technologie électronique ou autre.



Gestion de la formation

Organisation et suivi des activités nécessaires à la planification, la coordination des ressources humaines et matérielles, la gestion budgétaire et l'évaluation des actions de formation.

Grille d'autoévaluation

Document support de l'apprenant et du formateur-accompagnateur. Ce document comprend les critères de performance, à partir desquels l'apprenant réalise son autoévaluation.



Homologation

Procédure de validation d'un titre ou d'un diplôme délivré par un dispensateur de formation public ou privé. Cette validation est accordée par le Premier Ministre. L'homologation fait référence à un niveau de formation.

Ingénierie de formation

Ensemble de démarches permettant de concevoir, mettre en œuvre et d'évaluer des dispositifs, des actions de formation. L'ingénierie de formation comprend 4 grandes étapes :

- le processus de diagnostic : analyse des besoins conduisant aux objectifs de formation;
- la conception du projet de formation ;
- la mise en œuvre : coordination et conduite du projet ;
- l'évaluation.

Ingénierie pédagogique

Ensemble de démarches permettant de concevoir et d'adapter les méthodes et moyens pédagogiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de formation. Elle comprend :

- la définition d'objectifs pédagogiques ;
- la définition des contenus de formation ;
- la conception, le choix des méthodes et des moyens pédagogiques;
- l'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Intitulé

Titre du stage.



Jury de validation

Il est composé de personnes habilitées à évaluer les acquis des candidats en fin de formation ou à l'issue d'une procédure de validation des acquis de l'expérience. La nature des acquis évalués correspond aux exigences du référentiel de certification. Le jury est seul habilité à octroyer des unités ou un diplôme complet, ou un titre professionnel, à la suite de l'analyse des acquis d'une personne.



Logistique

Art de combiner tous les moyens matériels, humains et pédagogiques pour mettre en œuvre une formation.

Ce terme ne doit pas être employé pour désigner chacun de ces moyens isolements.



Maintien des acquis

Ensemble des moyens nécessaires mis en œuvre pour une personne afin de maintenir au plus haut niveau ses compétences résiduelles pour pouvoir continuer dans l'exercice de son emploi ou dans la pratique de son activité de sécurité civile, lorsque celui-ci évolue.

Malette pédagogique

Il s'agit d'un matériel didactique validé par l'établissement. Il rassemble l'essentiel de l'information et des outils pédagogiques sur un thème donné, nécessaires à un formateur compétent chargé d'animer une ou plusieurs séquences. Cette mallette est conçue dans le but d'harmoniser les prestations des intervenants et permet de diminuer leur temps de préparation.

Méthode pédagogique

Ensemble de démarches formalisées et appliquées, selon les principes définis pour que le formé acquière un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques. Ce sont des principes qui orientent les modalités d'accès aux savoirs : pédagogie active etc.

Mise en situation cible

Également appelée « blanc de référence », la mise en situation cible correspond à ce que l'apprenant rencontrera comme situation de travail à l'issue de son parcours de formation. Elle reproduit une situation de travail de référence et est réalisée en début de parcours et permet :

- De mettre en relation l'apprenant avec ses futures activités et par conséquent de donner du sens à ses actions au cours de son parcours de formation;
- D'établir un diagnostic des compétences déjà détenues, partiellement ou pas du tout détenues, en vue de construire le parcours de la formation.

Mise en situation professionnelle (MSP)

La situation professionnelle est un état complexe résultant de l'interaction, à un moment déterminé, d'une personne ou d'un groupe de personnes avec une situation de travail.

Face à une situation professionnelle, l'expertise suppose l'activation de compétences adaptées à un contexte spécifique. La mobilisation de représentations et d'identités pertinentes quant à la situation génère alors des pratiques considérées comme professionnelles. Cette définition exige la mise en œuvre d'une situation contextualisée. Ce contexte doit prendre appui sur une situation de travail réelle. Par situation professionnelle, on n'entend pas seulement un cadre, mais un ensemble d'éléments qui donne du sens et amène l'apprenant à agir.

La situation professionnelle peut se complexifier au fur et à mesure du cursus de formation, pour atteindre le niveau de performance requis.

Module de formation

Composante d'une action de formation. Son acquisition sanctionne un niveau de capacité. Il peut faire l'objet d'une validation après évaluation. Il peut comprendre une ou plusieurs unités de valeur de formation capitalisables comportant entre elles une cohérence pédagogique et professionnelle. Dans ce cas, sa validation est subordonnée à l'acquisition de toutes les unités de valeur le composant

Moyen pédagogique

Tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concret, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de simulation, etc.



Niveau de formation

Position hiérarchisée d'un diplôme, d'un titre homologué ou d'une formation dans une nomenclature.

I Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau égal ou supérieur à celui de la licence ou des écoles d'ingénieurs.

II Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou de la maîtrise.

III Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau de brevet de technicien supérieur ou du diplôme des instituts universitaires de technologie et de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.

IV Personnel occupant des emplois de maîtrise ou possédant une qualification d'un niveau équivalent à celui du baccalauréat technique ou de technicien, et du brevet de technicien.

V Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) et du certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

V bis Personnel occupant des emplois supposant une formation courte d'une durée maximale d'un an conduisant au certificat

d'éducation professionnel ou à toute autre attestation de même

VI Personnel occupant des emplois n'exigeant pas de formation allant au-delà de la fin de la scolarité obligatoire.

Niveau de qualification

Situation d'un individu dans une grille de qualification qui répartit les connaissances et le savoir-faire dans un métier (ou ensemble de métiers proches) entre différents postes. Le niveau de qualification prend en compte les compétences (essentiellement techniques), le niveau de complexité des opérations à réaliser et les degrés d'autonomie, de décision et d'anticipation.

Nomenclature nationale de formation des citoyens acteurs de sécurité civile

Structuration du système de référence des compétences des citoyens acteurs de sécurité civile.

NTIC

Nouvelles technologies de l'information et de la communication.



Objectif de formation

Compétence(s) à acquérir, à améliorer ou à entretenir, exprimée(s) initialement par les commanditaires et/ou les formés. Il sert à évaluer les effets de la formation.

Objectif général

Énoncé d'intention relativement large. Il décrit la situation qui existera en fin d'action de formation.

Objectif intermédiaire

Énoncé d'intention, plus réduit, entre l'objectif général et les objectifs spécifiques. Il décrit les capacités qu'aura le stagiaire à la fin de la partie concernée en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être.

Objectif pédagogique

Énoncé d'intention décrivant ce dont l'apprenant sera capable après apprentissage.

Objectif spécifique

Énoncé d'intention relatif à la modification du comportement de l'apprenant après une séquence pédagogique. Il décrit de façon précise la capacité qu'aura le stagiaire à la fin de la séquence.

Organisation de la formation

Agencement des différentes actions de formations du point de vue matériel et pédagogique.

Organisme de formation

Organisme de formation agréé par le ministre chargé de la sécurité civile pour dispenser les formations de sécurité civile.

Outils pédagogiques

Moyens, aides formalisées pour augmenter l'efficacité technique pédagogique.



Participant

Voir apprenant.

Parcours de professionnalisation

Parcours permettant à un individu de réaliser les activités qui lui sont confiées. Il se déroule en trois phases :

- Avant le parcours de formation : il s'agit là de la préparation faite par l'individu de manière autonome ou accompagnée, afin de le conditionner dans des dispositions favorables pour suivre le parcours de formation (modalités de mise en œuvre, outils nécessaires, conditions du retour de formation, ...);
- <u>Pendant le parcours de formation</u> reprenant les idées évoquées plus haut;

 <u>Après formation</u>: par la prise en compte de son nouvel environnement à travers l'accompagnement de ses pairs et de son encadrement.

Partie pédagogique

Élément correspondant au thème travaillé dans le cadre d'un objectif intermédiaire. Elle permet de repérer rapidement le thème traité à tout moment de la formation. Elle est la subdivision du scénario pédagogique.

Pédagogie active

Méthode d'enseignement consistant à faire acquérir au formé des connaissances, des capacités, à son initiative et par son activité propre.

La situation pédagogique suggère au formé des questions dont le traitement lui apportera une expérience et un acquis supplémentaires.

La pédagogie active prend appui sur la motivation du formé et provoque son désir d'action et d'activité.

Plan de formation (de l'entreprise)

Document élaboré par la direction d'une entreprise afin d'assurer la formation de son personnel pour une période donnée. Il s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise. Il indique les publics visés, les actions de formation planifiés, le budget et les résultats attendus.

Le plan de formation est soumis chaque année pour avis au comité d'entreprise (plus de 50 salariés) et aux délégués du personnel (moins de 50 salariés).

Pré requis

Acquis préliminaires, nécessaires pour suivre efficacement une formation déterminée. Maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires pour suivre valablement un module de formation ou une formation complète. Maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires pour suivre valablement un module de formation ou une formation complète.

Présentie

Temps de formation en face à face pédagogique.

Processus cognitif

Démarches d'acquisition des connaissances et mécanismes individuels d'apprentissage.

Produit pédagogique

Ensemble organisé d'outils pédagogiques

Programme de formation

Descriptif écrit et détaillé des contenus de formation planifiés. Il respecte une progression pédagogique liée aux objectifs de formation à atteindre.

Le programme de formation se présente sous forme d'un document écrit, faisant mention des différentes phases prévues, pratique ou théorique et les modalités de leur déroulement, pour atteindre le but recherché.

Projet professionnel

Projection d'un individu dans une situation professionnelle souhaitée. Le projet professionnel précise les moyens nécessaires à sa réalisation.

Public

Qualité et nombre des participants (minimum et maximum).



QCM

Abréviation de « questions à choix multiple, mais réponse unique ». L'utilisateur ne peut donc choisir qu'une seule réponse à chaque question, même si plusieurs propositions peuvent être justes.

QPACRE

Quand, Pourquoi, Avec quoi, Comment, Risques, critères d'Efficacité.

QRM

Abréviation de « questions à réponses multiples ». Les propositions sont présentées sous forme de cases à cocher. L'utilisateur peut donc choisir de cocher plusieurs réponses pour une même question.

R

Reconnaissance des acquis

Prise en considération de l'ensemble des formations et expériences d'un individu.

Référent

Interne ou externe à la structure, il est garant de l'état de connaissances de la matière. Il est identifié par l'établissement au regard de son expertise, et peut occasionnellement la représenter.

Il a donc la légitimité par rapport à la matière et/ou à la profession.

Il peut animer une discipline ou une matière pour assurer la production des documents, des fiches de séquence, des supports, sous l'égide d'un coordonnateur pédagogique.

Référentiel d'emploi

Le référentiel d'emploi définit le cadre réglementaire d'exercice des activités. Il va permettre de donner une vision structurée et synthétique des métiers visés, des types d'activités pratiquées et du contexte dans lequel elles sont réalisées. S'agissant des sapeurs-pompiers volontaires, la notion de « cadre d'activités » a été substituée à la notion de « cadre d'emploi ».

Référentiel d'activités professionnelles

Le référentiel des activités professionnelles décrit les activités et les tâches que sera appelé à exercer le titulaire du diplôme.

Ce référentiel :

- permet, lors de l'analyse de l'activité professionnelle, de dégager les éléments nécessaires à la construction du référentiel de compétences;
- permet aux formateurs d'appréhender les objectifs professionnels et définir le contenu de la formation;
- peut constituer un outil de référence dans les comparaisons nationales et internationales de certifications.

Référentiel de compétences

Le référentiel de compétences décrit les compétences professionnelles à acquérir pour réaliser les activités recensées dans le référentiel des activités professionnelles. Il consiste en une description des compétences en termes d'actions de ce qui doit être fait concrètement.

Une liste de savoirs associés (notions et concepts) viendra préciser chacune de ces compétences.

Référentiel de formation

Il permet de structurer les unités constitutives du diplôme professionnel.

Le référentiel des activités professionnelles est le point de départ de la construction des unités constitutives d'un diplôme. Ces unités constitutives doivent être en lien avec les activités professionnelles.

Le référentiel de formation est donné à titre indicatif et peut être adapté par les SDIS en fonction de leurs besoins

Référentiel de certification

Le document définit les modalités d'évaluation des compétences, la composition des jurys, les modalités de délivrance des diplômes...

Un nombre d'épreuves limité et assez courtes mais correspondant à des situations de travail identifiables afin de faciliter notamment la validation des acquis de l'expérience sera privilégié.

Remue-méninaes

Technique pédagogique de découverte utilisable en groupe ou en plénière. Elle a pour objet de permettre au formateur de recueillir des idées proposées spontanément par les participants pour répondre à une problématique. De stimuler et développer la créativité.

Responsable de formation

Chez le dispensateur de formation, personne chargée de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'action de formation.



Savoir

Ensemble de connaissances théoriques et pratiques, objectivées, mises en œuvre par un individu pour comprendre le monde, en construire une représentation et agir sur lui.

Il est construit par l'individu, enrichi et validé par l'action et l'expérimentation.

Savoir-être ou comportemental

Capacité à s'adapter à des situations variées, à ajuster ses comportements et attitudes en fonction des caractéristiques de l'environnement, des enjeux de la situation et du type d'interlocuteur.

Savoir-faire

Ensemble de connaissances procédurales qu'un individu est susceptible d'appliquer dans une situation donnée ou une réalisation spécifique.

Scénario pédagogique

Document à la disposition du formateur présentant les éléments qui permettent d'atteindre les objectifs pédagogiques. Il décrit dans le détail la manière dont va se dérouler une formation

Séquence pédagogique

Unité pédagogique élémentaire constitutive d'une partie et permettant d'atteindre un des objectifs fixés par le programme. Elle correspond à toutes les activités et tous les moyens pédagogiques qui se déroulent dans le cadre d'un objectif spécifique.

Session de formation

Période de formation planifiée dans le temps, organisée pour un groupe selon des objectifs correspondant à des besoins collectifs.

Simulation

Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation pédagogique simulée.

Situation de formation

Circonstance durant laquelle un personnel développe ses compétences. Le développement des compétences se doit d'être permanent, tant durant ou après la réalisation réelle des activités (missions), que lors de temps spécifique et dédié à la formation tant en distanciel qu'en présentiel.

Situation de travail de référence

C'est une situation professionnelle emblématique mobilisant diverses compétences dont la problématique est récurrente. Elle est commune à l'ensemble des « opérateurs » d'un même secteur d'activité. Exemple de situation de travail de référence : prise en charge d'une personne victime d'une chute de vélo pour un équipier de sapeur-pompier. Elle est décontextualisée, générique et forme une unité qui a un sens dans le monde du travail. Elle est nécessaire pour construire une formation car elle est le lien entre le monde professionnel et le monde de la formation.

Stage

Voir session de formation.

Stagiaire

Terme officiel et statutaire des personnels en position de formation lors d'un temps spécifique en distanciel ou en présentiel.

Support pédagogique

Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : transparents, référentiels nationaux, référentiel interne de formation

Synchrone

Temps de formation distanciel avec échange(s) en direct(s)



Techniques pédagogiques

Procédés, démarches à suivre selon un certain ordre qui permettent de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques. Exemples : Étude de cas, démonstration pratique.

La technique pédagogique répond à une activité pédagogique.

Technologie d'information et de communication

Les notions de technologie d'information et de communication (*TIC*) regroupent les techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations, principalement de l'informatique, de l'internet, et des télécommunications.

Travail réel

Il s'agit du travail concrètement réalisé par l'opérateur, qui adapte ses actions, dont celles qui sont prescrites, en fonction de l'analyse qu'il fait de la situation.

Travail prescrit

Il s'agit du travail tel qu'il doit être réalisé. Il est élaboré, généralement à partir de l'analyse des pratiques d'un opérateur, sous forme de procédures et de consignes. Il est souvent formalisé dans une fiche de poste

Trigramme

Codification abrégée d'un module.

Titre professionnel

Les titres à finalité professionnelle sont des certifications délivrées par les diverses institutions ou organismes qui attestent que le titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Travail de Groupe

Le travail de groupe permet aux participants d'exprimer leur vécu, leurs expériences, leurs connaissances. Entraîner les apprenants à se questionner, à raisonner. Favoriser la réflexion et la mise en commun des expériences personnelles de chacun. Le travail de groupe nécessite une organisation avec au minimum un animateur et un rapporteur.

Tuteur

Agent chargé d'encadrer, de former, d'accompagner une personne durant sa période de formation afin de faciliter son intégration dans la structure.

Le tuteur est choisi dans la structure compte tenu de son niveau de compétence. Il est chargé de la liaison entre l'organisme de formation et les salariés de l'entreprise qui participent à l'acquisition par la personne en formation de compétences professionnelles.

Tutorat

Action d'associer, pour une période donnée, une personne confirmée du domaine de compétence et une personne débutante du même domaine.



Validation des acquis

Selon les situations, procédure mise en œuvre en vue d'une reconnaissance institutionnelle des acquis ou acte officiel par lequel ces acquis sont reconnus.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Acte officiel par lequel les compétences acquises par l'expérience de l'individu, sont reconnues. Elle s'applique à l'ensemble des diplômes, titres et certificats de qualifications enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles.

En application de la loi du 11 mars 1957 et du code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de :



© SDIS 64 33, avenue du Maréchal Leclerc BP 1622 64016 PAU cedex Téléphone 0820 12 64 64

Reproduction interdite par quelque procédé que ce soit (Impression, photographie, photocopie, scanner, etc.)